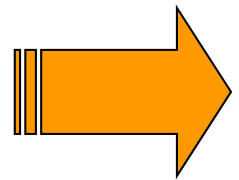


PLAN D'OPERATION INTERNE DE GEOSEL MANOSQUE POI

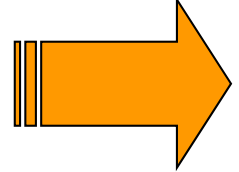
Exemplaire N° 20

**GEOSEL MANOSQUE
Passaire Saint Martin
CS 90024
04107 Manosque Cedex - France
Téléphone standard : 04 92 70 59 00**

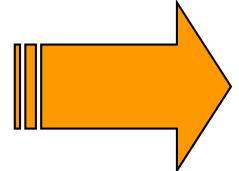
SECTION 00 : GENERALITES



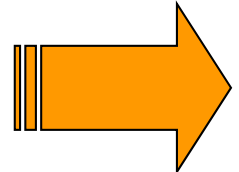
SECTION PI : PRESENTATION DES INSTALLATIONS



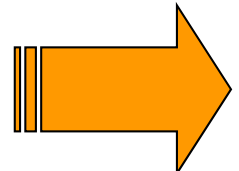
SECTION IR : IDENTIFICATION DES RISQUES



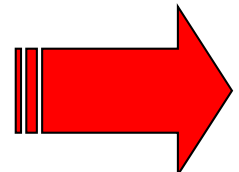
**SECTION OS : ORGANISATION DES SECOURS ET
FICHES DE FONCTIONS**



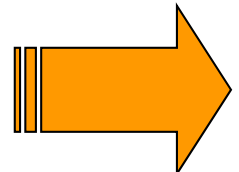
SECTION AL : ALERTE



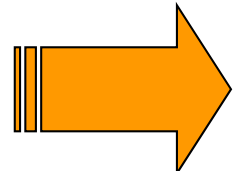
SECTION FI : FICHES D'INTERVENTION



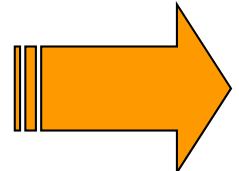
SECTION FG : FORMULAIRES ET GUIDES



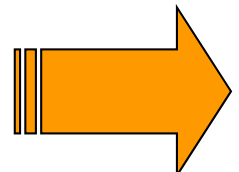
SECTION RE : RESSOURCES



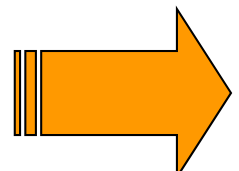
SECTION MA : MANAGEMENT DU POI



SECTION DP : DONNEES ET PLANS



SECTION AN : ANNEXES



SO	SOMMAIRE
-----------	-----------------

Référence	Titre
-----------	-------

00	GENERALITES
-----------	--------------------

SO	Sommaire
SR	Suivi des révisions
LD	Liste de diffusion
PR	Préambule

PI	PRESENTATION DES INSTALLATIONS
-----------	---------------------------------------

PI	Présentation des installations
----	--------------------------------

IR	IDENTIFICATION DES RISQUES
-----------	-----------------------------------

IR1	Risques liés aux produits
IR2	Risques liés à l'environnement
IR3	Risques liés aux installations et à l'activité humaine

OS	ORGANISATION DES SECOURS ET FICHES DE FONCTIONS
-----------	--

OS1	Organisation des Secours
OS2	Directeur des Opérations Internes
OS3	Chef du PC Ex
OS4	Chef d'équipe intervention
OS5	Exploitation - Logistique
OS6	Responsable SITAC
OS7	Secrétariat du PC Ex
OS8	Relations Extérieures
OS9	Responsable S.I.G.
OS10	Opérateur extérieur

SO	SOMMAIRE
-----------	-----------------

Référence	Titre
-----------	-------

AL	ALERTE
-----------	---------------

AL1	Schéma d'alerte
AL2	Réception de l'alerte
AL3	Transmission de l'alerte
AL4	Message d'alerte aux autorités
AL5	Fiche de suivi des appels téléphoniques

FI	FICHES D'INTERVENTION
-----------	------------------------------

FI1	Mise en sécurité automatique de la station
FI2	Incident station ou SAGESS
FI3	Incident sur puits et intercavités
FI4	Incident bac R1503
FI5	Incident cuve R1001 / R18010
FI6	Incident rupture franche
FI7	Incident épandage R1008
FI8	Montée des niveaux des rétentions R1004/R1005

FG	FORMULAIRES ET GUIDES
-----------	------------------------------

FG1	Fiche de transmission de messages
FG2	Contacts externes
FG3	Fiche de suivi des moyens d'intervention
FG4	Fiche de suivi des victimes
FG5	Présentation de l'ouvrage aux médias
FG6	Communiqué de presse
FG7	Evaluation de la situation – Fiche réflexe d'information d'un événement HSE – Message d'information sur accident et/ou incident

RE	RESSOURCES
-----------	-------------------

RE1	Réseau incendie
RE2	Recensement des moyens d'intervention
RE3	Ressources en émulseur
RE4	Convention d'assistance avec GEOMETHANE
RE5	Convention d'assistance avec ARKEMA

SO	SOMMAIRE
-----------	-----------------

Référence	Titre
-----------	-------

MA	MANAGEMENT DU POI
-----------	--------------------------

MA1	Compte rendu d'exercice
MA2	Glossaire

DP	DONNEES ET PLANS
-----------	-------------------------

DP1	Plans d'accès au site
DP2	Rose des vents
DP3	Implantation des moyens fixes de lutte incendie
DP4	Périmètre de protection du public en cas d'alerte

AN	ANNEXES
-----------	----------------

AN1	Annuaire téléphonique par département et par commune
AN2	Annuaire téléphonique PC Ex

SR	SUIVI DES REVISIONS
----	---------------------

REV.	DATE	Rédigé (nom, date, visa)	Vérifié (nom, date, visa)	Approuvé (nom, date, visa)
0	01 / 2003	D. VISSAC	M. YOT	M. YOT
1	01 / 2006	D. VISSAC	M. YOT	M. YOT
2	11 / 2009	A. HERFRAY	D. VISSAC	A. HERFRAY
3	10 / 2011	P. NORMAND	D. VISSAC	L. LE GUILLOU
4	12/2015	 mazan 2015.12.1 8 11:11:39 +01'00' L. MAZAN	 Jose YEVENES 2015.12.1 8 11:13:02 +01'00' J. YEVENES	 MATHIAS PELISSIER 2015.12.21 08:13:31 +01'00' M. PELISSIER

Validation Coordinateur HSE	Validation CHSCT
 OSTAPOFF 2015.12.21 16:02:00 +01'00'	 Signature numérique de Eric VIGNERON DN : cn=Eric VIGNERON, o=GEOSTOCK, ou=TECHNIQUE, email=eric.vigneron@geostock.f r, c=FR Date : 2015.12.21 08:28:34 +01'00'

SUIVI DES REVISIONS	
Rev. 4	Mise à jour périodique du document

LD	LISTE DE DIFFUSION
-----------	---------------------------

N° Exempleire	Destinataire	Support
1	Chargé HSE GEOSEL Manosque (copie maître)	Classeur
2	Chef de centre GEOSEL Manosque (document original)	Classeur
3	PC Ex de secours (Directeur des Opérations Internes)	Classeur
4	PC Ex de secours (Chef du PC Ex)	Classeur
5	PC Ex de secours (Exploitation – Logistique)	Classeur
6	PC Ex de secours (Responsable SITAC)	Classeur
7	PC Ex de secours (Secrétariat du PC Ex)	Classeur
8	PC Ex de secours (Relations Extérieures)	Classeur
9	Equipe Intervention (Représentant Local)	Classeur
10	Equipe Intervention (Assistant Représentant Local)	Classeur
11	Opérations – Section Exploitation de Passaire (salle de contrôle)	Classeur
12	Opérations – Section Exploitation de Rognac	Classeur
13	Cellule de crise de GEOSTOCK	Classeur
14	Cellule de crise de GEOSTOCK	Classeur
15	Coordinateur HSE de GEOSTOCK	Classeur
16	GEOMETHANE - Site de Gaude	Classeur

Autorités des Alpes de Haute Provence		
17	Préfecture des Alpes de Haute Provence	CD
18	Sous-préfecture de Forcalquier	CD
19	DREAL Manosque	CD
20	SDIS 04	CD
21	CS Manosque	Classeur+CD
22	Gendarmerie de Forcalquier	CD
23	Gendarmerie de Manosque	CD
24	Commissariat de Police de Manosque	CD
25	Mairie de Manosque	CD
26	Mairie de Saint Martin les Eaux	CD
27	Mairie de Dauphin	CD

Autorités des Bouches du Rhône		
28	DREAL PACA Marseille	Classeur+CD

PR

PREAMBULE

CHAMP D'APPLICATION

Le POI (Plan d'Opération Interne) s'applique à l'ensemble des installations de GEOSEL-MANOSQUE situées sur les communes de Manosque et Saint-Martin-Les-Eaux, dans le département des Alpes de Haute-Provence.

La société GEOSEL-MANOSQUE a été constituée en 1967 et exploite un stockage souterrain comportant 30 cavités. 28 sont à ce jour destinées à recevoir des hydrocarbures liquides (pétrole brut, gasoil, fuel domestique, essence, naphta) et 2 sont en saumure.

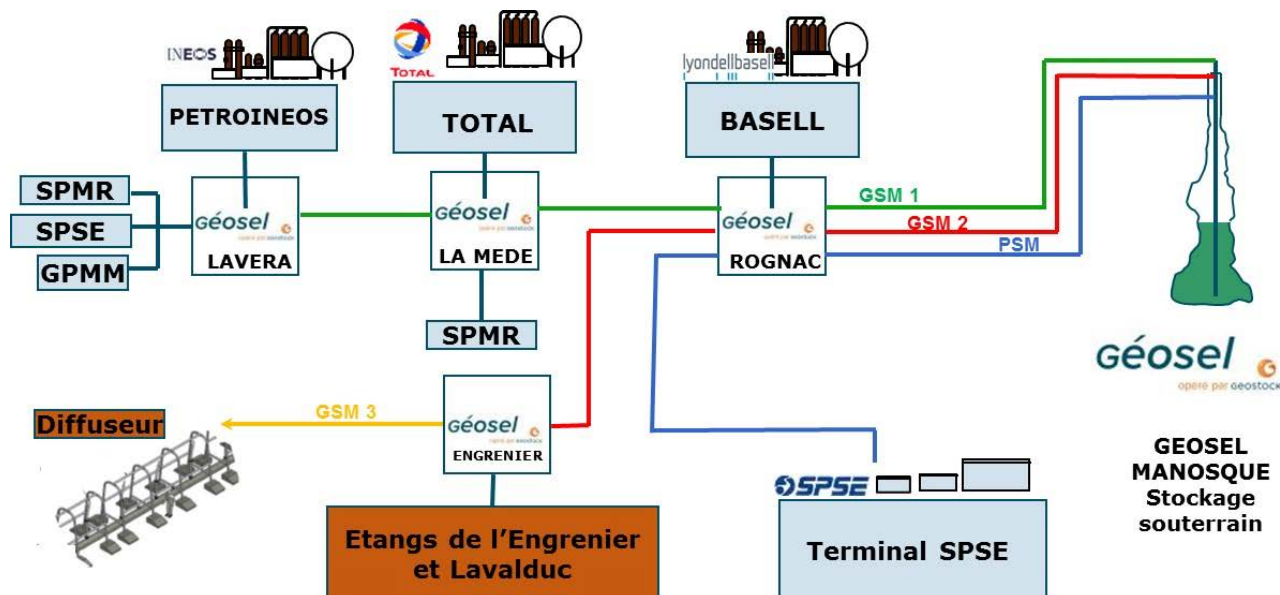
La capacité de stockage est d'environ 9 millions de m³ d'hydrocarbures liquides.

Vue satellite du site



PR

PREAMBULE



Le stockage est relié à 3 raffineries et sites pétrochimiques du pourtour de l'étang de Berre (LYONDELLBASELL, TOTAL et PETROINEOS), au port pétrolier de Lavéra et aux réseaux de pipelines de SPMR et SPSE au travers de 3 canalisations de transport et de stations de pompage associées. Ces dernières installations ne font pas partie du périmètre couvert par le présent document.

La société GEOSTOCK, dont le siège social est situé à Reuil-Malmaison, a en charge la gestion et l'exploitation des installations pour le compte des actionnaires de la société GEOSEL-MANOSQUE.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SOCIETE GEOSEL-MANOSQUE

SOCIETE	GEOSEL-MANOSQUE
ADRESSE	GEOSEL-MANOSQUE Passaire Saint Martin CS 90024 04107 Manosque Cedex
TELEPHONE	04 92 70 59 00
NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE	M. Mathias PELISSIER
EMAIL (Directeur de site)	mathias.pelissier@geostock.fr

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 3/3

PR	PREAMBULE
-----------	------------------

OBJET DU POI

Le Plan d'Opération Interne (POI) définit l'organisation de la sécurité de l'ouvrage. Il est à vocation opérationnelle et est destiné à :

- Présenter les risques potentiels de l'installation.
- Présenter les mesures et les moyens à mettre en œuvre en cas d'accident.
- Aider l'exploitant et les pouvoirs publics à faire face à un accident important survenant sur l'installation.

Le POI s'appuie sur les conclusions de l'étude de dangers de la station de pompage de Passaire de février 2011.

ELABORATION DU POI

Le stockage souterrain de GEOSSEL-MANOSQUE est entre autres soumis à l'application de :

- L'arrêté Préfectoral n°2014-38 du 15 janvier 2014 fixant les prescriptions applicables à l'exploitation des cavités de stockages d'hydrocarbures liquides par la société Géosel-Manosque.
- Décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains. L'article 41 précise que le POI est révisé autant que de besoin notamment lors de toute modification des installations de stockage et avant mise en service de tout nouveau puits d'injection et de soutirage. Le CHSCT est consulté par l'exploitant sur les modifications du POI. Le Plan d'Opération Interne est mis à jour et testé à des intervalles n'excédant pas 3 ans.
- L'arrêté du 17 janvier 2003 relatif à la prévention des accidents majeurs dans les stockages souterrains de gaz, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés. Les dispositions auxquelles doit répondre le POI sont précisées dans son annexe 3.
- La méthodologie suivie a été élaborée sous l'égide du Groupe d'Etude de Sécurité de l'Industrie Pétrolière (GESIP) dans son rapport n° 96/02 : « Guide méthodologique du GESIP pour l'élaboration d'un Plan d'Opération Interne d'un établissement de stockage de produits inflammables (dépôt) ou d'un petit établissement industriel». Ce document est le fruit d'un travail concerté entre des membres du Ministère de l'Industrie, de l'Union des Industries Chimiques, de l'Union Française des Industries du Pétrole, de Gaz de France et des adhérents du GESIP.

SECTION PI

PRESENTATION DES INSTALLATIONS

PI	PRESENTATION DES INSTALLATIONS
-----------	---------------------------------------

LES PIPELINES GSM 1 ET GSM 2

Les deux pipelines DN 500, GSM 1 et GSM 2 sont utilisés afin de réaliser des opérations de réception et d'expédition d'hydrocarbures ou de saumure en provenance ou à destination de la station de pompage de Rognac.

Le pipeline GSM 1 est affecté préférentiellement aux activités saumures. Il permet également l'expédition d'hydrocarbures à partir du stockage en cas d'activation du déstockage stratégique.

Le pipeline GSM 2 est affecté aux activités hydrocarbures (pétrole brut, essences, naphta, gazole, FOD).

Un tronçon complémentaire, GSM 3, permet de relier le pipeline GSM 2 section Sud à un émissaire en mer permettant de rejeter des saumures de lessivage après filtration.

LE PIPELINE SAGESS

La Société SAGESS dispose de volumes de stockage importants chez GEOSEL à Manosque. Compte tenu de ses obligations en matière de déstockage stratégique, elle doit pouvoir déstocker en continu, simultanément, des produits bruts et des produits raffinés à un débit total de 2000 m³/h.

Pour atteindre ces objectifs, la Société SAGESS a construit 2 tronçons de pipeline :

- 1 tronçon DN 600 (24") entre Manosque et Rognac, long de 69,4 km, pouvant être affecté au transport d'hydrocarbures (bruts ou raffinés) ou de saumure.
- 1 tronçon DN 450 (18") entre Rognac et Fos-sur-Mer (dépôt pétrolier de SPSE), long de 59,4 km, affecté au transport d'hydrocarbures (bruts ou raffinés).

L'arrivée à Manosque du tronçon DN 600 est située près du bac R 1503 et des rétentions de saumure R 1004 et R 1005. Une citerne de purge R 18010 est enterrée à proximité de la gare.

Citerne R18010	Diamètre	Longueur	Volume total
	1,5 m	5 m	7 m ³

PI

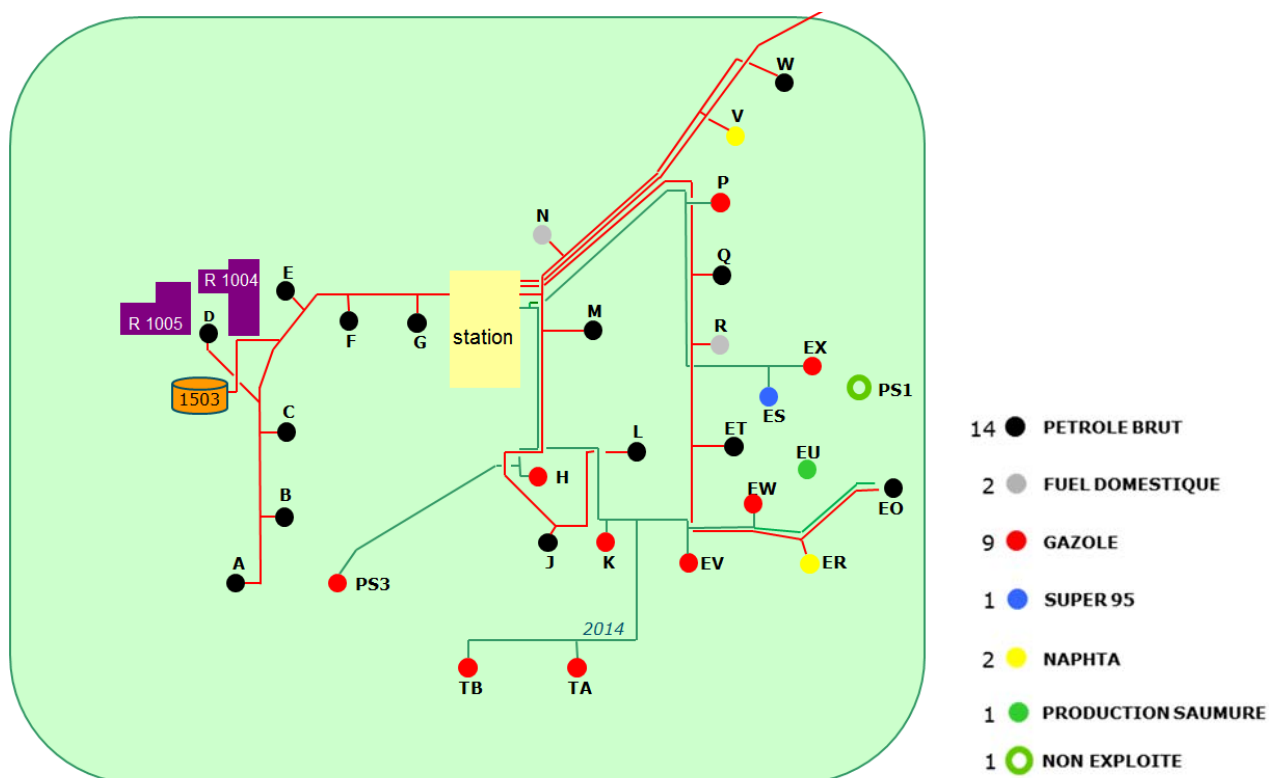
PRESENTATION DES INSTALLATIONS

LES CAVITES DE STOCKAGE

Le complexe de stockage se compose actuellement de 28 cavités de stockage de pétrole brut, gazole, naphta, supercarburant, FOD et d'une cavité productrice de saumure.

Les cavités GEOSEL sont connectées à la station de pompage par un réseau de canalisations réparties suivant 4 collecteurs appelés tranches.

Tranches	Cavités	Tranches	Cavités
1	A-B-C-D-E-F-G	3	Q-R-ET-ER-EO
2a	J-L-M	5a	H-K-EV-EW-PS3 -TA-TB
2b	N-V-W	5b	P-ES-EX



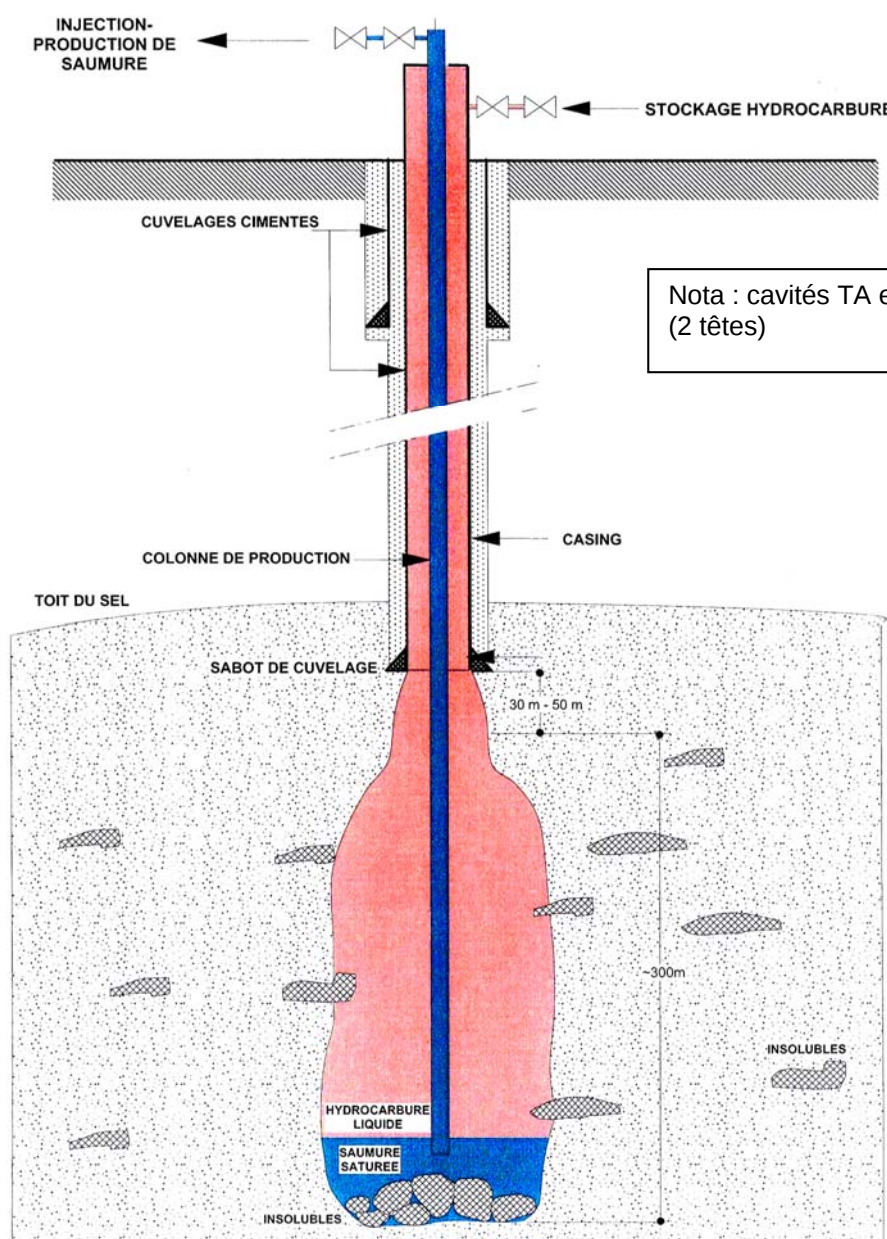
PI

PRESENTATION DES INSTALLATIONS

Les cavités ne sont jamais vides : elles sont remplies en permanence par des hydrocarbures et/ou de la saumure, produits non miscibles. En raison des différences de densité, les hydrocarbures sont stockés au-dessus de la saumure. Il n'y a pas de phase gazeuse. Seul le niveau de l'interface varie, pendant les phases d'exploitation. Les opérations de stockage et de déstockage sont toujours réalisées depuis la surface, en injectant du produit (hydrocarbure ou saumure) dans la cavité.

Pendant l'exploitation des cavités, celles-ci sont contrôlées en permanence au moyen des équipements suivants :

- Contrôle permanent des pressions sur l'annulaire 18"5/8 - 11"3/4 et sur le tube 11"3/4.
- Contrôles réguliers de la forme des cavités par sonar.
- Contrôles réguliers de l'état des tubes et de la position du fond de la cavité.
- Ecoute sismique permanente destinée à détecter une éventuelle chute de bloc d'insolubles ou un séisme.



PI

PRESENTATION DES INSTALLATIONS

Chaque tête de puits, ses équipements et ses tuyauteries associés est isolée dans une aire grillagée.



Collecteurs d'une cavité sous rétention avant passage en enterré

LES BOURBIERS

Les fuites éventuelles au niveau de la tête de puits peuvent être collectées dans le borbier. Les borbiers sont isolés dans les aires grillagées des têtes de puits.

PI

PRESENTATION DES INSTALLATIONS

Les volumes des bourbiers de chaque cavité sont repris dans le tableau suivant :

Bourbier	Volume (m ³)	Superficie (m ²)	Superficie plateforme puits (m ²)	Bourbier	Volume (m ³)	Superficie (m ²)	Superficie plateforme puits (m ²)
Cavité A	28	12,3	80	Cavité Q	30	12,7	100
Cavité B	33	12,9	97	Cavité R	31	14,2	100
Cavité C	40	22,6	95	Cavité TA	127	49,6	353
Cavité D	20	9,0	115	Cavité TB	129	49,7	353
Cavité E	31	14,1	950	Cavité V	32	16,3	75
Cavité F	34	15,7	90	Cavité W	32	14,4	80
Cavité G	38	18,2	70	Cavité EO	35	16,3	121
Cavité H	30	17,2	114	Cavité ER	36	15,6	99
Cavité J	35	20,5	114	Cavité ES	35	16,6	110
Cavité K	42	16,1	70	Cavité ET	34	16,2	100
Cavité L	28	12,6	98	Cavité EU	34	16,1	84
Cavité M	37	18,6	70	Cavité EV	37	16,1	114
Cavité N	45	21,8	105	Cavité EW	33	14,4	105
Cavité P	32	15,5	90	Cavité EX	33	16,3	131
Cavité PS3	29	13,0	150	Cavité PS1	36	11,2	92



Bourbier d'une cavité (H)

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 6/11

PI	PRESENTATION DES INSTALLATIONS
-----------	---------------------------------------

LE BASSIN DE CONFINEMENT R 1008

Si, malgré ces protections, une fuite engendrait le débordement d'un borbier, les écoulements seraient collectés au point bas du site, dans un bassin de reprise R 1008, de 2812 m³ équipé de détection de présence d'hydrocarbures et de saumure et de deux pompes ATEX de 150 m³/h (secours électrique pour une des deux pompes) de réacheminement des hydrocarbures vers le décanteur du site de 150 m³ ou vers le bac de slops R 1503 de 750 m³.

La rétention est prévue et équipée pour recevoir des déversements accidentels de saumures ou d'hydrocarbures et le barrage imperméable entre le bassin amont et aval équipé de deux martelières lui permet de jouer le rôle de séparateur.

La capacité totale du bassin amont est d'environ 1168 m³ et celle du bassin aval d'environ 1644 m³. Le niveau bas (cote altimétrique 435 m) de la martelière principale MOV 1319 en aval implique un niveau permanent du bassin amont et aval sauf en cas de sécheresse importante. Le volume disponible dans le bassin aval est d'environ 1263 m³. Le volume disponible dans le bassin amont est d'environ 886 m³. Le volume total disponible en considérant le bassin amont et le bassin aval est d'environ 2149 m³.

La rétention R 1008 est équipée de deux canons à mousse aux abords du bassin amont.

Bassin R1007

Ce bassin intermédiaire est situé en amont de la rétention R 1008 (sur l'Ausselet au niveau du puits P, il ne collecte pas les écoulements des puits V et W). Il est équipé d'une détection d'hydrocarbure et de salinité actionnant les martelières de R 1008.

PI	PRESENTATION DES INSTALLATIONS
---------------------------------	---

Un bâtiment administratif abritant la salle de contrôle se situe à l'entrée du site proche du poste de garde.

STATION DE POMPAGE DE PASSAIRE

Elle se compose de :

- La gare de racleurs du pipeline saumure de/vers Rognac.
- La gare de racleurs du pipeline hydrocarbures de/vers Rognac.
- Les gares racleurs de départ de tranche.
- 7 groupes de pompage principaux de puissance unitaire comprise entre 2100 et 750 kW (4 groupes hydrocarbures et 3 groupes saumure).
- 2 bancs de comptage pour les hydrocarbures.
- 5 ensembles de régulation de pression.
- 1 citerne des purges hydrocarbures R 1001 enterrée de 15 m³ de capacité.
- 1 séparateur eau/hydrocarbures DEC 1000.
- Les installations de lessivage.
- Les installations de lutte et de protection incendie.

Groupes de pompage hydrocarbures

La station de Passaire dispose de quatre groupes de pompage hydrocarbures. En fonction de l'opération de transfert à réaliser et de la densité du produit, l'opérateur de la station est amené à utiliser de une à trois pompes en série. La pression au refoulement des pompes est limitée à 95 barg par un pressostat seuil haut.

Les groupes de pompages ont les caractéristiques suivantes :

Groupe de pompage	Marque	Puissance KW	Débit m ³ /h	Pression bar
P1001	GUINARD	750	1 500	9
P1002	GUINARD	1 500	1 500	19
P1003	GUINARD	2 100	1 500	27
P1004	GUINARD	2 100	1 500	27

Bac de slops, R 1503

Il s'agit d'un réservoir qui est utilisé afin de stocker des contaminats d'hydrocarbures. Ce réservoir permet de recevoir les fluides provenant des citernes de purge R 1001 et R 18010, du bassin R 1008 et éventuellement les interfaces lors de transfert de produit. Le contenu de ce bac est évacué périodiquement vers une cavité de stockage de slops (cavité C) afin de maintenir le niveau du bac le plus bas possible.

Ce bac est situé à l'ouest de la station de pompage, à environ 700 m. Il s'agit d'un réservoir aérien cylindrique métallique à axe vertical de 10 m de diamètre et de 9,5 m de hauteur représentant un volume de 750 m³ reposant directement sur le sol de la cuvette de rétention.

Bac de slops R1503	Diamètre	Hauteur utile	Volume utile
	10 m	8.6 m	605 m ³ ⁽¹⁾

(1) volume compris entre l'alarme de niveau haut du bac et de niveau bas

PI	PRESENTATION DES INSTALLATIONS
-----------	---------------------------------------

Cuvette de rétention : parallélogramme en béton de 29 m x 24 m et de 1,3 m de hauteur moyenne représentant un volume de 838 m³. Son mur périphérique est de 1.4 m au-dessus du sol de référence. Cette cuvette dispose d'un point bas de puisage.

Cuvette de Rétention du bac de slops R 1503	Surface	Volume de rétention
	696 m ²	838 m ³

Le bac de slops est équipé :

- D'une boîte à mousse de déversement à l'intérieur du réservoir.
- D'une couronne de refroidissement de la robe du réservoir.
- De 4 déversoirs dans la rétention du réservoir.

Le décanteur/séparateur DEC 1504

Le décanteur/séparateur DEC 1504 permet de traiter les saumures contaminées par les hydrocarbures. Il est dimensionné pour traiter 500 m³/h d'effluent. Le décanteur, connecté au réseau 12'', est utilisé principalement pour le traitement des saumures de lessivage, la vidange du R 1008.

La citerne de purges R 1001

Il s'agit d'un réservoir qui est utilisé afin de recueillir momentanément les purges des circuits hydrocarbures en fonctionnement normal des installations et lors des opérations de maintenance. Ces hydrocarbures sont repris par 1 pompe afin d'être transférés vers le bac de slops R 1503.

Cette citerne est située en bordure Est de la station. Il s'agit d'un réservoir enterré cylindrique métallique à double enveloppe et à axe horizontal.

Citerne R1001	Diamètre	Longueur	Volume total
	1.9 m	5.43 m	15 m ³

Le décanteur DEC 1000

Il s'agit d'une fosse en béton à ciel ouvert, placée à côté de la citerne R 1001. Cette fosse recueille les égouttures de la cuvette du R 1001. Elle est également connectée au drain qui entoure la station. Ce décanteur permet par surverse de séparer l'eau des hydrocarbures. Les hydrocarbures flottent à la surface de l'eau dans un premier compartiment et par surverse tombent dans un second compartiment. L'eau est évacuée par gravité vers le ruisseau, les hydrocarbures sont pompés vers la citerne de purges R 1001 puis dirigés vers le bac de slops R 1503.

Ce décanteur en béton constitue une fosse en béton rectangulaire de 6 m de longueur x 2 m de largeur et de 3 m de hauteur (hauteur d'arrivée du drain) représentant un volume de 36 m³.

PI	PRESENTATION DES INSTALLATIONS
-----------	---------------------------------------

La station de traitement de saumures

Une station de traitement de saumure de lessivage est implantée entre la station de pompage et les rétentions R 1005 et R 1006. Elle comporte un système de pompage pour approvisionner un ensemble de filtration. Les saumures filtrées sont stockées dans 4 bacs en PEHD de 75 m³ chacun (R10001TS, R10002TS, R10003TS, R10004TS) installés dans une cuvette de rétention de 158 m³ (hors bac). Un système d'injection d'un inhibiteur de corrosion (bisulfite de sodium) à partir d'un bac R10007TS en PEHD de 15,6 m³ dans une cuvette de rétention en bâtiment de 20,6 m³ (hors bac) permet de préparer les saumures pour une expédition par deux pompes P 1300 et P 1301. Ces saumures sont ensuite envoyées vers l'émissaire en mer, les étangs d'Engrenier ou de Lavalduc ou les salins de Berre.

UTILITES

Eau incendie :

L'eau incendie est approvisionnée par les pipelines GSM 1 EAU et GSM 2 EAU. Les sources :

- la station de pompage de Villeneuve pouvant soutirer de l'eau au Canal de Provence par 3 ensembles de pompes (P6130 d'un débit de 400 m³/h, P6125/P6128 d'un débit de 1400 m³/h et P6126/P6127 d'un débit de 1400 m³/h).
- la rétention des Bories de 15000 m³ (alimentation gravitaire) qui est réapprovisionnée en continu par la rétention d'eau de Forcalquier (La Laye) via un ensemble de pompes,

Eau potable :

L'alimentation en eau potable est assurée par le réseau de la commune de Saint Martin Les Eaux.

Groupe électrogène

Un groupe électrogène de 650 kVa produit un courant de 380V/220V qui, par transformateur élévateur, produit du 5,5 kV. En cas de coupure EDF, ce groupe assure la mise en sécurité de la station, fournit l'éclairage, l'alimentation des vannes électriques et alimente la salle de contrôle.

Onduleur-batterie

Un ensemble onduleur-batterie est installé dans le local technique pour la partie automatisme.

Postes électriques

Un poste de livraison EDF alimenté par 2 lignes indépendantes de 63 kV, trois transformateurs de 63 kV / 5,5 kV 6 MVA et deux transformateurs 5,5 kV / 380 V 250 kVa est installé sur le site.

PI

PRESENTATION DES INSTALLATIONS

CANALISATIONS INTER-CAVITE

Canalisations alimentant la tranche 1				
Diamètre nominal	DN 500	DN 500	DN 200	DN 100
Fonction	Transfert de produit depuis/vers la pomperie du site	Transfert de saumure depuis/vers la pomperie du site	Envoi de saumure extraite d'une cavité suite à lessivage vers le décanteur du site	Transfert de produit entre deux cavités
Cavités reliées	A/B/C/D/E/F/G	A/B/C/D/E/F/G	D/E/F/G/N/ PS3	A/B/C/D/E/F/G/N
Longueur (m)	1 778	1 849	1 942	1 752
Epaisseur (mm)	De 7,9 à 12,7	De 7,9 à 12,7	De 6,4 à 7	4,8
Pression maximale de service (barg)	66	66	50	50
Débit maximal (m³/h)	1300 ⁽¹⁾ 1000 ⁽²⁾	1300 ⁽²⁾ 1000 ⁽¹⁾	600	<50
Produits transportés	Hydrocarbures	Saumure	Saumure avec traces Hydrocarbures	Hydrocarbures

Canalisations alimentant la tranche 2A			
Diamètre nominal	DN 500	DN 500/DN 400	DN 100
Fonction	Transfert de produit depuis/vers la pomperie du site	Transfert de saumure depuis/vers la pomperie du site	Transfert de produit entre deux cavités
Cavités reliées	J/L/M	H/J/K/L/M/TA/TB	H/J/K/L/M/TA/TB
Longueur (m)	882	882/535	1 417
Epaisseur (mm)	De 7,9 à 12,7	De 7,9 à 12,7	4,8
Pression maximale de service (barg)	66	66	67
Débit maximal (m³/h)	1 300 ⁽¹⁾ 1 000 ⁽²⁾	1 300 ⁽²⁾ 1 000 ⁽¹⁾	<50
Produits transportés	Hydrocarbures	Saumure	Hydrocarbures

Canalisations alimentant la tranche 2B			
Diamètre nominal	DN 500	DN 500	DN 100
Fonction	Transfert de produit depuis/vers la pomperie du site	Transfert de saumure depuis/vers la pomperie du site	Transfert de produit entre deux cavités
Cavités reliées	N/V/W	N/V/W	N/V/W
Longueur (m)	751	751	751
Epaisseur (mm)	De 7,9 à 12,7	De 7,9 à 12,7	4,8
Pression maximale de service (barg)	66	66	67
Débit maximal (m³/h)	1 300 ⁽¹⁾ 1 000 ⁽²⁾	1 300 ⁽²⁾ 1 000 ⁽¹⁾	<50
Produits transportés	Hydrocarbures	Saumure	Hydrocarbures

PI	PRESENTATION DES INSTALLATIONS
-----------	---------------------------------------

Canalisations alimentant la tranche 3				
Diamètre nominal	DN 500	DN 500	DN 300	DN 100
Fonction	Transfert de produit depuis/vers la pomperie du site	Transfert de saumure depuis/vers la pomperie du site	Envoi de saumure extraite d'une cavité suite à lessivage vers le décanteur du site	Transfert de produit entre deux cavités
Cavités reliées	Q-R-ET-ER-EO	P/Q/R/ES/EX/PS1/ET/EV/EW/ER/EO/EU	P/Q/R/ES/EX/PS1/ET/EV/EW/ER/EO/EU	P/Q/R/ES/EX/PS1/ET/EV/EW/ER/EO/EU
Longueur (m)	2 715	2 900	2 900	2 900
Epaisseur (mm)	7,9 à 12,7	7,9 à 12,7	6,35 à 7,04	4,78
Pression maximale de service (barg)	66	66	50	67
Débit maximal (m³/h)	1 300 ⁽¹⁾ 1 000 ⁽²⁾	1 300 ⁽²⁾ 1 000 ⁽¹⁾	600	<50
Produits transportés	Hydrocarbures	Saumure	Saumure avec traces Hydrocarbures	Hydrocarbures

Lignes TBTS – Tranche 5A	
Diamètre nominal	DN 350/DN 400
Fonction	Transfert de produit depuis/vers la pomperie du site
Cavités reliées	PS3-K-EV-EW-TA-TB
Longueur (m)	1965/535
Epaisseur (mm)	10
Pression maximale de service (barg)	66
Débit maximal (m³/h)	1 300 ⁽¹⁾ 1 000 ⁽²⁾
Produits transportés	Hydrocarbures

Lignes TBTS – Tranche 5B	
Diamètre nominal	DN 350
Fonction	Transfert de produit depuis/vers la pomperie du site
Cavités reliées	P-ES-EX
Longueur (m)	1 236
Epaisseur (mm)	10
Pression maximale de service (barg)	66
Débit maximal (m³/h)	1 300 ⁽¹⁾ 1 000 ⁽²⁾
Produits transportés	Hydrocarbures

⁽¹⁾ En déstockage ⁽²⁾ En stockage

SECTION IR

IDENTIFICATION DES RISQUES

IR1

RISQUES LIES AUX PRODUITS

PETROLE BRUT

Classification	
Règlement des Installations classées 19 juillet 1976	1ère catégorie, classe B
Règles d'aménagement des dépôts 9 novembre 1972	Catégorie B
Règlement transport des matières dangereuses ADR/RID	
Pétrole brut	No. ONU 1267
Liquide inflammable	Classe 3
Groupe d'emballage I (si T°_{Ebul} initiale $\leq 35^{\circ}C$)	Groupe d'emballage II (si T°_{Ebul} initiale $\geq 35^{\circ}C$)
Code de classification F1	Code danger 33
Propriétés physiques	
Masse volumique : (15°C) 765 - 875 kg/m ³	Point d'éclair : < - 20°C
Point d'ébullition : 180°C (p. atm)	Densité de vapeur relative (air = 1) > 3
Pression de vapeur : 40 – 700 kPa	Limites d'explosivité en volume dans l'air : Inf 0,6 % - Sup 15 %
Viscosité : 1,0 – 24,0 cSt (Moy = 5,0 cSt)	Limites d'inflammabilité en volume : Inf 1 % - Sup 6 %
Données de sécurité	
Symboles Réglementaires	
F Facilement inflammable  	T Toxique  
Phrases de risques	
R-12 Extrêmement inflammable. R-45 Peut provoquer le cancer. R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	

IR1

RISQUES LIES AUX PRODUITS

NAPHTA

Classification

Règlement des Installations classées 19 juillet 1976 1ère catégorie, classe B

Règles d'aménagement des dépôts 9 novembre 1972 Catégorie B

Règlement transport des matières dangereuses ADR/RID

Essence No. ONU 1203

Liquide inflammable Classe 3

Groupe d'emballage II

-

Code de classification F1 Code danger 33

Propriétés physiques

Masse volumique : (15°C) 675 – 800 kg/m³ 0°C < Point d'éclair < 21°C

Point final de distillation : 100 à 175°C (p. atm) Température d'auto-inflammation : > 300°C

Pression de vapeur : 40 – 115 kPa Densité de vapeur relative (air = 1) > 3

Viscosité : 0,5 – 2,0 cSt (Moy = 1,0 cSt) Limites d'inflammabilité en volume: Inf 1 % - Sup 6 %

Données de sécurité

Symboles Réglementaires

F Facilement inflammable



T Toxique



N Dangereux pour l'environnement



Phrases de risques

R-11 Facilement inflammable.

R-45 Peut provoquer le cancer.

R-46 Peut causer des altérations génétiques héréditaires.

R-38 Irritant pour la peau.

R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R-67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

IR1

RISQUES LIES AUX PRODUITS

SUPERCARBURANT SANS PLOMB

Classification	
Règlement des Installations classées 19 juillet 1976	1ère catégorie, classe B
Règles d'aménagement des dépôts 9 novembre 1972	Catégorie B
Règlement transport des matières dangereuses	
Essence	No. ONU 1203
Liquide inflammable	Classe 3
Groupe d'emballage II	-
Code de classification F1	Code danger 33
Propriétés physiques	
Masse volumique : (15°C) : 700 - 780 kg/m ³	Point d'éclair : - 38°C
Point d'ébullition : 70°C (p. atm)	Température d'auto-inflammation : 456 °C
Pression de vapeur à 35 °C : 45 – 90 kPa	Limites d'explosivité en volume dans l'air : Inf 1.0 % - Sup 7,6 %
Densité de vapeur relative (air = 1) : 3	Limites d'inflammabilité en volume : Inf 1 % - Sup 6 %
Viscosité (20°C) 0.3 – 1.0 cSt (Moy = 0.5 cSt)	
Données de sécurité	
Symboles Réglementaires	
F+ Extrêmement inflammable   T Toxique   N Dangereux pour l'environnement  	
Phrases de risques	
R-12 Extrêmement inflammable. R-45 Peut provoquer le cancer. R-46 Peut causer des altérations génétiques héréditaires. R-63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R-38 Irritant pour la peau. R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R-67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	

IR1

RISQUES LIES AUX PRODUITS

GAZOLE – FUEL DOMESTIQUE – FUEL LEGER

Classification	
Règlement des Installations classées 19 juillet 1976	2ème catégorie, classe C
Règles d'aménagement des dépôts 9 novembre 1972	Catégorie C
Règlement transport des matières dangereuses	
Gazole	No. ONU 1202
Liquide inflammable	Classe 3
Groupe d'emballage III	-
Code de classification F1	Code danger 30
Propriétés physiques	
Masse volumique (15°C) 800 – 850 kg/m ³	Point d'éclair : > 55°C pour le gazole ≥ 55°C pour le fioul domestique
Point d'ébullition : 150 - 380 °C (p. atm)	Température d'auto inflammation : 270 °C
Pression de vapeur à 40 °C : < 1 kPa	Densité de vapeur relative (air = 1) : > 5
Viscosité : 2,0 – 8,0 cSt (Moy = 5,0 cSt)	Limites d'inflammabilité en volume : Inf 0.5 % - Sup 5 %
Données de sécurité	
Symboles Réglementaires	
Xn – nocif   N Dangereux pour l'environnement  	
Phrases de risques	
R-40 Possibilité d'effets irréversibles. R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. (R-10 Inflammable si point éclair du Fuel = 55°C)	

IR1

RISQUES LIES AUX PRODUITS

CARBUREACTEUR

Classification

Règlement des Installations classées 19 juillet 1976 1ère catégorie, classe B

Règles d'aménagement des dépôts 9 novembre 1972 Catégorie B

Règlement transport des matières dangereuses

Carburéacteur No. ONU 1863

Liquide inflammable Classe 3

Groupe d'emballage III

-

Code de classification F1 Code danger 30

Propriétés physiques

Masse volumique (15°C) 775-840 kg/m³ Point d'éclair : $\geq 38^{\circ}\text{C}$

Intervalle de distillation : 130 – 300 °C (p. atm) Température d'auto inflammation : $>229^{\circ}\text{C}$

Pression de vapeur à 20°C : $< 0.8\text{ kPa}$ Densité de vapeur relative (air = 1) : > 1

Viscosité : $< 7\text{ cSt}$ Limites d'explosivité en volume dans l'air :
Inf 0,7 % - Sup 5 %

Données de sécurité

Symboles Réglementaires

Xn – nocif

N Dangereux pour l'environnement



Phrases de risques

R-10 Inflammable.

R-65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 38 : irritant pour la peau

R-66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

IR1

RISQUES LIES AUX PRODUITS

BISULFITE DE SODIUM (NALCO 7408)

Lutte contre l'incendie

Ininflammable et incombustible

Risque d'émission d'oxydes de soufre (SOx) en cas d'incendie

Règlement transport des matières dangereuses

Bisulfite de sodium	No. ONU 2693
---------------------	--------------

Liquide	Classe 8
---------	----------

Groupe d'emballage III	-
------------------------	---

Code de classification C1	Code danger 80
---------------------------	----------------

Propriétés physiques

Liquide jaune, odeur piquante	Point d'éclair : sans objet
-------------------------------	-----------------------------

Point d'ébullition : 104 °C	Densité du liquide : 1,37
-----------------------------	---------------------------

Pression de vapeur à 20°C : 4,26 kPa	Densité de vapeur relative (air = 1) : 2,2
--------------------------------------	--

Viscosité : 2,8 cSt	Point de congélation : 1,1 °C
---------------------	-------------------------------

Données de sécurité

Symboles Réglementaires

Xn – nocif



Phrases de risques

R-22 Nocif en cas d'ingestion

R-31 Dégagement de gaz toxique au contact d'acides

IR1	RISQUES LIES AUX PRODUITS
------------	----------------------------------

SAUMURE

Propriétés physiques	
Masse volumique (15°C) : 1100 – 1202 kg/m ³ Moy = 1200 kg/m ³	Viscosité : 1,0 – 3,0 cSt (Moy = 2,0 cSt)

Les saumures mises en œuvre sont des solutions liquides comprenant essentiellement du chlorure de sodium de concentration variable selon utilisation :

- Plus faible lors du lessivage des cavités pour créer les volumes de stockage (saumure non saturée).
- Plus élevée pour les saumures d'exploitation relatives aux mouvements d'entrée et de sortie des hydrocarbures des cavités souterraines (saumure saturée).

La concentration maximale est de 316 g de sel par litre à 15°C environ.

Le chlorure de sodium (sel de cuisine) n'est pas un produit toxique. A forte concentration, il a des effets néfastes et irréversibles sur la flore (action désherbante) et sur les sols.

A faible concentration, sa présence étant détectable au goût, il n'a pas d'action sournoise sur l'homme.

En cas de fuite et d'infiltration dans le sol, il y a risque de stérilisation des couches de terre arables avec pollution des eaux de surface et souterraine (destruction des poissons d'eau douce).

IR1	RISQUES LIES AUX PRODUITS
------------	----------------------------------

AZOTE

Propriétés physiques	
Densité relative, gaz (air=1): 0.97	Azote gazeux No. ONU 1066
Point d'ébullition: -196°C	Azote liquide No. ONU 1977

Azote gazeux comprimé, azote liquide réfrigéré 

Gaz non-inflammable, non toxique.

Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en dessous du sol.

Risque d'asphyxie à haute concentration.

Le contact avec l'azote liquide peut causer des brûlures par le froid ou des gelures.

AUTRES PRODUITS EN FAIBLE QUANTITE

Lubrifiant : Huile de moteur
 Huile hydraulique
 Fluide pour transmission

Graisse lubrifiante R52/53

Solvant de dégraissage : R10, R36/38, R65, R66, R67

Antigel, liquide de refroidissement : R22

Additif déneigeant : R36

IR2	RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT
------------	---------------------------------------

L'inventaire des risques environnementaux cote ces derniers selon une échelle de 4 niveaux :

- **Risque négligeable** : le niveau de risque est suffisamment bas pour ne pas être retenu.
- **Risque faible** : le niveau de risque ne met pas en péril la station.
- **Risque limité** : le risque existe sur une partie des installations de la station.
- **Risque protégé** : le risque existe, mais il est couvert par des mesures de prévention et/ou de protection

L'environnement de la station de pompage peut être à l'origine de deux catégories d'agressions vis-à-vis des installations :

- **Les phénomènes d'origine naturelle** liés à la climatologie (foudre, vent, neige, etc.), l'hydrologie (inondations), la géologie (séismes).
- **Les phénomènes d'origine anthropique** parmi lesquels seront examinés la malveillance, les chutes d'avions, les travaux d'entreprises extérieures, les risques induits par les infrastructures et installations industrielles voisines.

NATURE DU RISQUE	SITUATION DE LA STATION	COMMENTAIRES
Risque d'origine naturelle		
Risque foudre	Risque protégé	La conformité des installations est contrôlée périodiquement
Electricité statique	Risque protégé	Toutes les tuyauteries ainsi que les bacs et réservoirs sont mis à la terre. Les installations se trouvent en conséquence au potentiel du sol.
Inondation	Risque négligeable	Aucune inondation n'est à redouter sur le site de Passaire. L'axe principal local du réseau d'écoulement en surface est le Largue, orienté sensiblement Ouest-Est, à environ 3 km du site. Plus proche du site, un réseau secondaire, l'Agasson, draine les terrains proches du site de Passaire. Ces réseaux hydrauliques sont des points bas naturels. En conséquence, l'écoulement des eaux est naturellement dirigé vers ces réseaux.
Vent	Risque limité	La rose des vents montre que la majorité des vents proviennent du Sud-Ouest et du Nord-Est. Ces vents peuvent atteindre des vitesses supérieures à 8 m/s. La seule structure haute implantée sur le site sur laquelle le vent pourrait exercer un effet est le bac de slops (R 1503). Cet équipement a été implanté sur le site de Passaire en 1973. Le vent n'a jamais provoqué d'incident sur ce bac. Les têtes de puits ne présentent pas de prise au vent (hauteur moyenne des têtes de puits : 3 mètres au-dessus du sol). Les bâtiments, les bacs et stockage aériens sont construits conformément aux règles Neige et Vent.
Gel	Risque faible	Les protections spéciales des équipements et la qualité des métaux sont prévues pour résister aux conditions locales les plus froides. Le réseau incendie est enterré et les armoires incendie sont chauffées.

IR2

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

NATURE DU RISQUE	SITUATION DE LA STATION	COMMENTAIRES
Risque d'origine naturelle		
Séisme	Risque protégé	Une évaluation de la tenue aux séismes des équipements de la station Passaire (canalisations, pompes, bacs, bâtiments, têtes de puits et liaisons) réalisée entre 2009 et 2010 par GEOSTOCK et la société Géodynamique et Structure (GdS 30-7-1 et 30-7-4) permet de conclure que les réalisations depuis les années 90 permettent de garantir une tenue satisfaisante des équipements au risque sismique. Des mesures d'amélioration sont en cours de réalisation, notamment concernant l'ancrage de certains équipements et la conception des appuis des canalisations.
Chutes de blocs	Risque faible	Le réseau d'écoute sismique permet de détecter et d'enregistrer les chutes de blocs d'insolubles dans les cavités. Plusieurs chutes de blocs ont été recensées de façon périodique sur le site de GEOSEL. Les conséquences de ces chutes sont la détérioration des tubes d'exploitation 11"3/4, 10"3/4 et 2"3/8. Cependant, ces chutes de blocs observées sont sans incidence sur l'intégrité et la stabilité des cavités du site.
Feu de Forêt	Risque protégé	Les abords des installations sont débroussaillés tout au long de l'année. Des armoires incendie installées à proximité des installations permettent la mise en œuvre de moyens de protections incendie.

NATURE DU RISQUE	SITUATION DE LA STATION	COMMENTAIRES
Risque d'origine anthropique		
Risques liés au trafic routier externe	Risque faible	Les voies de communication les plus proches des cavités concernent des chemins internes au site GEOSEL. Ces routes sont utilisées uniquement par des véhicules internes au site GEOSEL ou des véhicules de sociétés extérieures de maintenance. La vitesse y est limitée à 45 km/h et le Code de la Route s'applique totalement. Ces voies peu passantes ne présentent pas de risque notable pour les cavités. Le trafic des Départementales 5 et 505 est plus important, mais ces routes ne présentent pas un risque notable du fait de leur éloignement.
Risques liés au trafic ferroviaire externe	Risque négligeable	Il n'existe pas de voie ferrée à proximité du Centre de stockage.
Risques liés à la chute d'avion	Risque négligeable	Aucun aéroport n'est situé à moins de 2 km du Centre de Passaire. De plus, il n'y a pas de ligne régulière qui amène les avions à survoler le site. L'événement de chute d'avion n'est pas retenu conformément à la circulaire du 10/05/2010.

IR2

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

NATURE DU RISQUE	SITUATION DE LA STATION	COMMENTAIRES
Risque d'origine anthropique		
Proximité industrielles dangereuses	Risque faible	Les activités industrielles situées dans l'emprise du site sont liées au stockage d'hydrocarbures de GEOSEL. Elles consistent en des activités de maintenance de pipelines et de matériels de la société GEOSEL, effectuées par des entreprises sous-traitantes installées sur la zone aménagée à 400 m environ de l'entrée du Centre et à environ 50 m du puits le plus proche (puits W). Il faut y ajouter le stockage de gaz naturel dans les cavités salines de GEOMETHANE situées à plus de 1000 mètres des cavités GEOSEL (pas de risque d'effets dominos sur les installations GEOSEL MANOSQUE).
Intrusion Malveillance	Risque protégé	Des mesures sont prises pour limiter le risque d'intrusion et de malveillance. L'ensemble de la station de pompage de Passaire ainsi que les têtes de puits de l'ensemble des cavités sont protégés par une clôture grillagée. Cette clôture est inspectée régulièrement lors des rondes journalières de façon à vérifier son intégrité. Les visiteurs sont enregistrés au poste de garde lors de leur accès sur le site. L'accès à chaque cavité GEOSEL se fait par un portail fermé à clé dont la détention a fait l'objet d'une procédure. Le site dispose d'un dispositif anti-intrusion autour de la zone station de pompage muni d'une alarme. En cas de déclenchement, un opérateur se rend immédiatement sur place et vérifie l'origine du déclenchement. En heure non ouvrée, un agent de surveillance assure des rondes dans le site. De plus, des patrouilles de la Gendarmerie sont régulièrement effectuées sur le site.

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/2

IR3

RISQUES LIES AUX INSTALLATIONS ET A L'ACTIVITE HUMAINE

Inventaire des incidents envisagés :

- Le scénario de fuite d'hydrocarbures sur un joint de bride.
- La fuite d'hydrocarbures suite à la rupture d'un piquage.
- La fuite d'hydrocarbures suite à la formation d'une brèche de diamètre équivalent à 12 mm en pleine paroi d'une canalisation.
- La fuite d'hydrocarbures suite à la formation d'une brèche de diamètre équivalent à 50 mm ou à la taille du plus gros piquage en pleine paroi d'une canalisation.
- La fuite d'hydrocarbures suite à la rupture franche de canalisation.
- La fuite d'hydrocarbures suite à la rupture d'une tête de puits (événement extrêmement peu probable).
- La fuite d'hydrocarbures suite à la formation d'une brèche d'un diamètre équivalent à 70 mm sur un collecteur inter cavités enterré.
- Le débordement d'hydrocarbures d'un bac ou d'une citerne enterrée.
- La fuite d'hydrocarbures suite à un défaut d'étanchéité d'une garniture de pompe.
- L'épandage d'hydrocarbures dans le bassin de rétention général du site R1008.

L'inflammation de ces fuites (événement improbable, très improbable pour une rupture franche, débordement de bac ou rétention R1008) peut générer des phénomènes d'incendie (feu de nappe, jet enflammé) (cinétique rapide), voire d'explosion de gaz en milieu non confiné (UVCE) (cinétique rapide).

Cet incident est un risque intermédiaire 2 : mesure de maîtrise des risques correspondant (MMR2) : installation d'une détection gaz et thermique à proximité des installations en cours.

- Le boil-over du bac de récupération des slops (événement extrêmement peu probable, cinétique lente).
- Le phénomène de pressurisation du bac de récupération des slops (événement improbable).

Ces incidents sont un risque intermédiaire 2 : mesure de maîtrise des risques correspondant (MMR1) : l'installation d'une détection incendie à proximité des installations a été réalisée en 2011.

FIABILITE HUMAINE

L'erreur humaine est une des principales causes d'accident industriel.

Afin de limiter ces erreurs, toutes les manipulations à effectuer sur quelque appareil que ce soit sont consignées par écrit. L'opérateur se réfère strictement à ces consignes.

De plus, des formations sont régulièrement dispensées au personnel de l'entreprise. Ces formations permettent de sensibiliser le personnel aux risques inhérents aux installations et d'effectuer une mise à jour de leurs connaissances. Des exercices pratiques, tels que les manipulations d'extincteurs, exercices POI, formations au GESIP (RCD1, SD2) leur permettent de se confronter aux dangers réels.

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 2/2

IR3

RISQUES LIES AUX INSTALLATIONS ET A L'ACTIVITE HUMAINE

TRAVAUX ENTREPRISES EXTERIEURES

Le risque engendré par les travaux d'entreprises extérieures est l'apparition d'une étincelle émise par soudure, meulage, polissage ou l'utilisation d'une flamme nue pouvant mener en zone explosive à un incendie ou à une explosion.

Un plan de prévention est élaboré préalablement à l'ouverture d'un chantier, conformément au Décret n° 92.158 du 20.02.92.

Un permis de feu est délivré avant toute intervention. Il comporte des consignes précises :

- Retrait des matières combustibles.
- Vidange des équipements.
- Emploi d'outils anti-étincelles.
- Isolement des équipements et pose de bâches.
- Contrôle de l'absence de vapeurs ou gaz inflammables par mesures ponctuelles et/ou continues.

Risques liés à la circulation interne

Les moteurs des voitures ainsi que les pots d'échappement représentent des sources d'ignition. Pour pallier ce risque, l'exploitant a fixé des règles de circulation applicables au site de Passaire. Les règles sont portées à la connaissance des intéressés par une signalisation adaptée et une information appropriée.

Les voies de circulation sont aménagées et limitées autour des têtes de puits. La circulation et l'accès dans la zone tête de puits sont interdits. Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet de procédures approuvées par l'exploitant.

SECTION OS

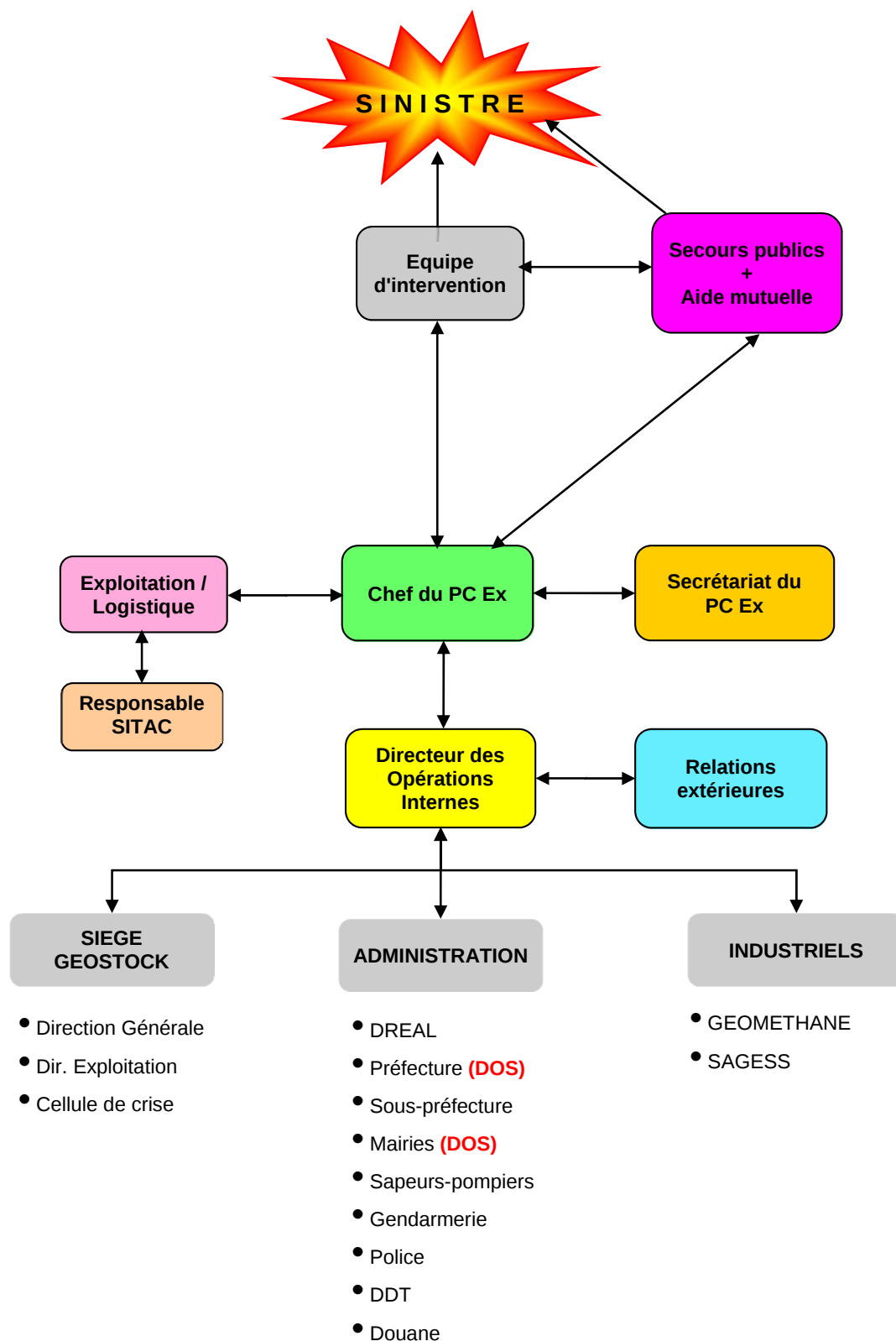
ORGANISATION DES SECOURS ET FICHES DE FONCTIONS

OS1

ORGANISATION DES SECOURS

SCHEMA DE L'ORGANISATION DES SECOURS

L'organisation des secours est définie de la manière suivante :



OS1	ORGANISATION DES SECOURS
------------	---------------------------------

ATTRIBUTION DES FONCTIONS

N° DE FICHE	MISSIONS	Ordre d'attribution des missions			FONCTIONS PRINCIPALES
		1	2	3	
OS2	Directeur des Opérations Internes	Directeur de Site	Coordonnateur Projets	Chef du service Pipelines	– Valider la stratégie et les modes d'actions associés – Assurer les relations avec les pouvoirs publics (réfèrent technique) – Assurer les relations extérieures
OS3	Chef du PC Ex	Coordonnateur Projets	Chef du service Technique	Chef du service Opérations	– Organiser le poste de commandement – Proposer au DOI la stratégie d'intervention et les modes d'actions associés – Coordonner l'intervention et les actions de la cellule de crise – Rendre compte et informer le DOI
OS4	Chef équipe intervention	Chargé HSE	Contremaître d'exploitation logistique et travaux	Adjoint au chef du service Technique	– Reconnaître le sinistre – Organiser l'intervention des ESI – Coordonner les différentes équipes d'intervention – Informer le chef du PC ex – Coordonner l'intervention des équipes de GEOSSEL avec les Sapeurs-Pompiers (COS)
OS5	Exploitation - Logistique	Chef du service Opérations	Adjoint au chef du service Opérations	Technicien pipelines	– Mettre en sécurité les installations – Procéder aux manœuvres d'exploitation – Recenser les moyens – Assurer la logistique de l'intervention et l'intendance
OS6	Responsable SITAC	Chef du service Fond	Adjoint au chef du service Fond	Contremaître d'exploitation logistique et travaux	– Localiser et visualiser le sinistre – Comptabiliser, localiser et visualiser les moyens – Localiser et visualiser les points sensibles à proximité du sinistre
OS7	Secrétariat du PC Ex	Technicienne administrative comptable ou Assistante administrative	Secrétaire ou Technicienne administrative Gestion du Personnel	Contremaître d'exploitation logistique	– Consigner les phases d'évolution – Préserver les pièces et documents
OS8	Relations Extérieures	Chef du service Administratif	Adjoint au chef du service Technique	Assistante administrative	– Assurer les relations extérieures (en complément du DOI) – Préparer déclarations, interviews – Accueillir familles et médias

OS1	ORGANISATION DES SECOURS
------------	---------------------------------

OS9	Responsable SIG	Chef du service Pipelines	Adjoint au chef du service Pipelines	Technicien Travaux Neufs	En relation avec SITAC : – Localiser et visualiser le sinistre, les points sensibles à proximité – Extraire les caractéristiques de la canalisation (si besoin) – Évaluer et localiser le périmètre de sécurité (si besoin)
OS10	Opérateur extérieur	Personnel de quart (en 3x8)			– Renseigner le chef de quart – Procéder aux mises en sécurité des personnes – Procéder aux manœuvres de mise en sécurité – Procéder aux manœuvres d'exploitation – Réceptionner et guider les secours – Mettre à disposition des S.P. les armoires incendie
OS11	Equipier de seconde intervention (ESI)	Personnel habilité ESI			– Reconnaître le sinistre – Assurer les sauvetages ou mise en sécurité des personnes – Procéder aux établissements des moyens de lutte – Attaquer le sinistre – Protéger les installations

Heure non ouvrable :

En cas de sinistre, le chef de quart (en 3x8) remplit la de fonction de DOI jusqu'à son remplacement.

A ce titre il procède :

- à la mise en sécurité des installations,
- à la mise en œuvre à distance des moyens de lutte,
- aux manœuvres d'exploitation,
- à l'alerte interne,
- à l'appel du CODIS 04.

Exemple de répartition des missions pour un PC Ex à effectif réduit : DOI (relations extérieures et secrétariat), Chef Equipe intervention, Chef du PC Ex (Exploitation/Logistique, Responsable SITAC).

OS1

ORGANISATION DES SECOURS

PRINCIPE D'INTERVENTION

L'intervention est basée sur les principes suivants :

PHASE D'INTERVENTION	OBJECTIFS	FONCTIONS PRINCIPALES
RECONNAISSANCE	<i>Existence de victimes Appréciation du danger Détermination de l'évolution de la fuite</i>	- Faire un bilan humain (de son personnel) - Localiser la fuite - Evaluer l'ampleur de la fuite
PROTECTION	<i>Donner aux secours publics les informations pour :</i> - la protection des personnes et des biens - la protection contre les risques incendie et explosion	Donner aux secours publics les informations utiles pour qu'ils puissent : - Porter secours aux éventuelles victimes - Mettre en place des périmètres de sécurité - Surveiller l'évolution des zones dangereuses - Faire arrêter les activités riveraines
CONTRÔLE FUITE	<i>Maîtrise de la fuite</i>	- Evaluer la nécessité d'un arrêt d'exploitation - Organiser les opérations d'exploitation adaptées
MISE EN SECURITE DE L'INSTALLATION	<i>Stopper ou limiter le développement du sinistre</i>	- Isoler les sources d'énergie - Isoler les fluides
RECONNAISSANCE	<i>Rechercher des victimes Evaluer le sinistre Evaluer le risque ATEX Anticiper l'évolution du sinistre</i>	- Faire un bilan humain - Evaluer l'origine du sinistre - Mesurer l'explosivité - Evaluer l'environnement du sinistre - Evaluer les facteurs météorologiques
SAUVETAGE et / ou MISE EN SECURITE	<i>Secourir des victimes Mettre en sécurité les personnes</i>	- Sortir les victimes de la zone sinistrée - Procéder aux gestes de 1^{er} secours - Eloigner les personnes du sinistre
ETABLISSEMENT	<i>Etablir les moyens d'intervention mobiles</i>	- Déterminer le type de moyens d'intervention à mettre en œuvre - Déterminer les points d'eau
ATTAQUE DU SINISTRE	<i>Eteindre un incendie ou Maîtriser une fuite</i>	- Mettre en œuvre à distance les moyens de lutte incendie - Mettre en œuvre les moyens d'intervention mobiles de lutte incendie - Confiner le produit, maîtriser l'ATEX, récupérer le produit
PROTECTION DES PERSONNES ET DES INSTALLATIONS	<i>Protéger les personnes Protéger les installations</i>	- Etablir un périmètre de sécurité - Evacuer les personnes - Mettre en œuvre à distance les moyens de protection - Mettre en œuvre des moyens mobiles de protection

OS1

ORGANISATION DES SECOURS

LOCALISATION DU PC

Le PC Ex est localisé dans la salle de réunion du bâtiment administratif de GEOSSEL-MANOSQUE, qui fait ainsi office de centre de traitement de l'incident.

La liste ci-dessous précise l'équipement et la documentation **minimum** qui doivent être disponibles et opérationnels au PC :

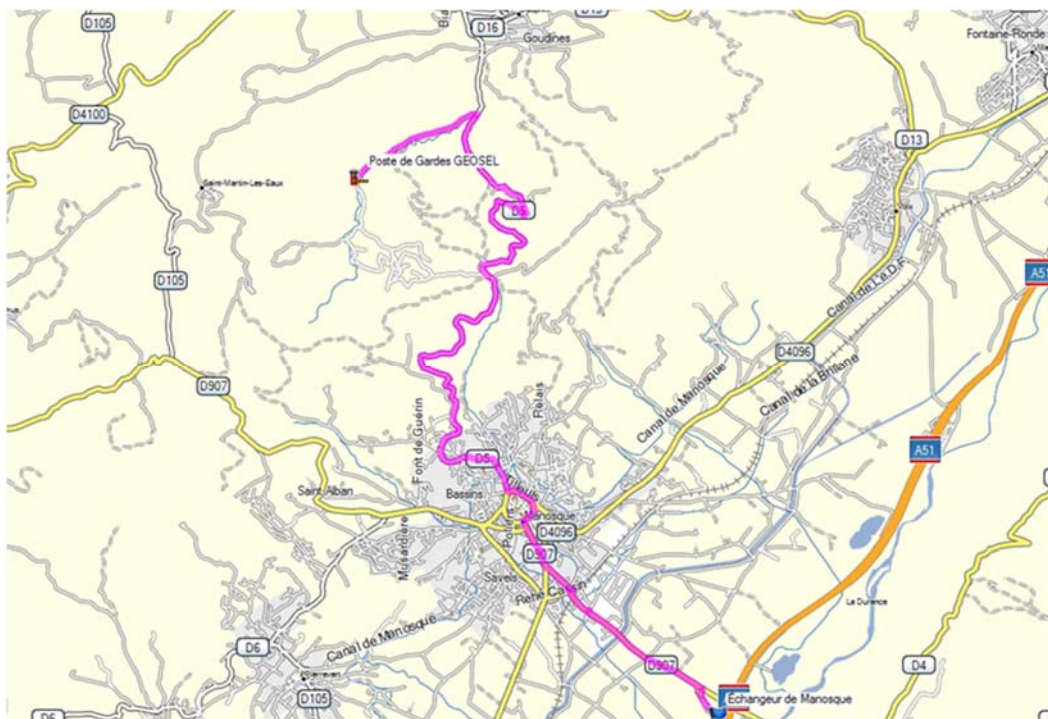
► **Equipements de communication**

- ☐ Téléphones, radios, etc. permettant de rester en contact permanent avec le personnel de terrain.
- ☐ Ligne directe avec le siège (Rueil).
- ☐ 1 fax (en salle de contrôle).
- ☐ 1 horloge.
- ☐ 1 ordinateur connecté au réseau permettant d'envoyer/recevoir des emails.

► **Documentation**

- ☐ Plan d'Opération Interne pour chaque fonction du PC.
- ☐ Fiches de Données de Sécurité des produits transportés et stockés.
- ☐ Documentation technique pertinente : plans, etc.
- ☐ Informations clairement affichées dans la salle de crise : fréquence radio à utiliser, numéros d'urgence, etc.
- ☐ Papeterie.

► **Plan d'accès**



DEMOBILISATION DU PC

Lorsque la crise est terminée, le PC Ex est démobilisé par le Chef du PC Ex. Un débriefing est alors rapidement organisé pour faire un point avec les différents acteurs de la crise et mettre en évidence les besoins d'amélioration détectés dans la gestion de l'évènement. Le cas échéant, un plan d'actions correctives précis et daté est mis en place pour assurer l'amélioration de l'organisation d'urgence.

OS2	DIRECTEUR DES OPERATIONS INTERNES
------------	--

MISSION
• Réfléchir aux propositions d'action du PC Ex et envisager l'évolution probabiliste du sinistre • Elaborer et décider les actions et stratégies à faire exécuter • Assister le DOS (Directeur des Opérations de Secours) dès l'intervention des secours publics • Assurer les relations avec la cellule de crise, les administrations et les exploitants tiers • Assurer les relations extérieures • Assurer les relations avec les médias • <i>Identification des risques IR, Fiches d'Interventions FI, Fiches Ressources RE1 et RE2 : Annuaire téléphonique</i> • <i>Fiche Guide AL4 : Message d'alerte aux autorités, Fiche Reflexe d'Information d'un événement HSE</i> • <i>Fiche Guide FG5 : Présentation de l'ouvrage aux médias, Fiche Guide FG6 : Communiqué de presse</i>

NATURE DU SINISTRE	
	• Où est survenu le sinistre :
	• Fuite ou feu :
	• Nature du produit mis en jeu :
	• Sens d'écoulement du produit :
	• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
	• Direction du vent :
	• Volume de produit déjà écoulé :
	• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

OS2

DIRECTEUR DES OPERATIONS INTERNES

PERSONNEL

- Recensement du personnel :
- Victime aux abords du sinistre :
- Nombre de blessés :
- Nombre de morts :
- Evacuation des victimes :
- Identification des victimes :
- Mode et lieu d'évacuation des victimes :

EXPLOITATION

- Arrêt des opérations sur les installations :
- Mise en œuvre manœuvres de mise en sécurité :
- Volume de produit potentiellement mis en jeu :
- Mise en pression du réseau incendie :
- Configurer bassin R 1008 selon nature sinistre :

MOYENS DE LUTTE / INTERVENTION

- Présence sur site équipe d'intervention GEOSSEL :
- Mise en œuvre des moyens de lutte incendie fixes du site (canons et centrale émulseur) :
- Mise en œuvre des véhicules incendie du site :
- Intervention aide mutuelle GEOMETHANE :
- Intervention aide mutuelle ARKEMA :
- Intervention des sapeurs-pompiers (SDIS) :
- Intervention de la gendarmerie / Police (via SDIS):
- Intervention de la DDT :
- Barrage des routes :
- Approvisionnement complémentaire en émulseur :

OS2

DIRECTEUR DES OPERATIONS INTERNES

MAITRISE DES ACCES AU VOISINAGE DU SINISTRE

- Définition périmètre de sécurité :
- Contrôle des accès du lieu du sinistre :
- Appel aux moyens de la police et / ou de la gendarmerie (via SDIS):

EVOLUTION DU SINISTRE / STRATEGIE

- Extension, stagnation, régression du sinistre :
- Locaux à protéger, à évacuer à proximité :
- Déclenchement du PPI :
- Evolution de la météo :
- Rappel de personnel :
- Moyens supplémentaires requis :

ASSISTANCE AU DOS (Directeur des Opérations de Secours)

- Fournir les informations requises par le DOS :
- Etre le référent technique du DOS :
- Suggérer des propositions d'actions ou d'usage de moyens privés :

INFORMATION DES INDUSTRIELS

- GEOMETHANE :
- SAGESS :

INFORMATION DU SIEGE DE GEOSTOCK

- Appel Direction Exploitation France :
- Envoi de la fiche réflexe :
- Appel Astreinte cellule de crise :
- Activation de la cellule de crise :
- Assistance juridique :
- Information assurances :
- Demande assistance technique, communication, ... :

OS2	DIRECTEUR DES OPERATIONS INTERNES
------------	--

INFORMATION DES FAMILLES DES VICTIMES	
	• Appel téléphonique :
	• Accueil sur le site :
	• Prévoir moyens d'accueil :

INFORMATION DES ADMINISTRATIONS	
	• DREAL :
	• Préfecture de Dignes les bains, Sous-préfecture de Forcalquier :
	• Mairies Manosque, Saint-Martin-les-Eaux et Dauphin :
	• SDIS :
	• Police nationale, Gendarmerie :
	• DDT Digne-les-Bains:
	• Douane :

INFORMATION DES MEDIAS	
	• Présence média aux alentours de la zone du sinistre :
	• Demande d'interview :
	• Préparation d'un communiqué de presse :
	• Coordination avec la cellule de crise GEOSTOCK :

OS3	CHEF DU PC EX
------------	----------------------

MISSION
• Organiser le poste de commandement • Coordonner l'intervention à partir du PC Ex • Informer le Directeur des Opérations Internes • <i>Fiches d'Intervention</i> • <i>Fiches Ressources RE1 et RE2 : Annuaire téléphonique</i> • <i>Fiche guide FG7 : Evaluation de la situation</i>

NATURE DU SINISTRE
• Où est survenu le sinistre :
• Fuite ou feu :
• Nature du produit mis en jeu :
• Sens d'écoulement du produit :
• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
• Direction du vent :
• Volume de produit déjà écoulé :
• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

PERSONNEL
• Recensement du personnel :
• Victime aux abords du sinistre :
• Nombre de blessés :
• Nombre de morts :
• Evacuation des victimes :
• Identification des victimes :
• Mode et lieu d'évacuation des victimes :

OS3	CHEF DU PC EX
------------	----------------------

EXPLOITATION	
	• Arrêt des opérations sur les installations :
	• Mise en œuvre manœuvres de mise en sécurité :
	• Volume de produit potentiellement mis en jeu :
	• Mise en pression du réseau incendie :
	• Configurer bassin R 1008 selon nature sinistre :
	• Vérification fiche de sécurité du produit concerné :

MOYENS DE LUTTE / INTERVENTION	
	• Présence sur site équipe d'intervention GEOSSEL :
	• Mise en œuvre des moyens de lutte incendie fixes du site (canons et centrale émulseur) :
	• Mise en œuvre des véhicules incendie du site :
	• Intervention aide mutuelle GEOMETHANE :
	• Intervention aide mutuelle ARKEMA :
	• Intervention des sapeurs-pompiers (SDIS) :
	• Intervention de la gendarmerie / Police (via SDIS):
	• Intervention de la DDT :
	• Barrage des routes :
	• Approvisionnement complémentaire en émulseur :
	• Evaluation de la présence de zones à atmosphère explosible (par appareils mobiles de détection de gaz) :
	• Mise en place absorbant :
	• Moyens de pompage fixes ou mobiles :
	• Mise en place moyens d'extinction supplémentaires :
	• Mise en œuvre moyens de réduction effet thermique :

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 3/3

OS3	CHEF DU PC EX
------------	----------------------

EVOLUTION DU SINISTRE / STRATEGIE	
	• Extension, stagnation, régression du sinistre :
	• Locaux à protéger, à évacuer à proximité :
	• Extension du sinistre à la forêt :
	• Extension du sinistre vers cavités GEOMETHANE :
	• Evolution de la météo :
	• Relève et ravitaillement des équipes d'intervention :
	• Rappel de personnel :
	• Moyens supplémentaires requis :
	• Evolution du périmètre de sécurité :

INFORMATION DIRECTEUR DES SECOURS	
	• Point sur le sinistre :
	• Point sur les moyens techniques et humains engagés :
	• Proposer tactique et stratégie pour lutter contre le sinistre :
	• Estimation impact exploitation après fin du sinistre :

OS4	CHEF D'EQUIPE INTERVENTION
------------	-----------------------------------

MISSION
• Organiser l'intervention des ESI (M.G.O.) • Informer régulièrement le PC ex • Coordonner l'intervention des équipes de GEOSSEL avec les Sapeurs-Pompiers (COS)

A l'arrivée sur les lieux d'un incident supposé, suspecté ou avéré :

- Se mettre soi-même en sécurité.
- Eliminer le maximum de risque d'allumage, d'incendie, d'asphyxie.
- Prévenir ou informer (imposer les premières mesures de sécurité aux autres).

Puis :

- Rassembler le maximum de renseignements sans s'exposer, transférer l'information et poursuivre la mise en place des secours et intervenir en accord avec le DOI sans s'exposer.

NATURE DU SINISTRE
• Où est survenu le sinistre :
• Fuite ou feu :
• Nature du produit mis en jeu :
• Sens d'écoulement du produit :
• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
• Direction du vent :
• Volume de produit déjà écoulé :
• Point d'ignition à proximité de la zone du sinistre :
• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention, ...)

PERSONNEL
• Recensement du personnel :
• Victime aux abords du sinistre :
• Nombre de blessés :
• Nombre de morts :
• Evacuation des victimes :
• Identification des victimes :
• Mode et lieu d'évacuation des victimes :

OS4

CHEF D'EQUIPE INTERVENTION

INFORMATION CHEF DU PC

- Point sur le sinistre :
- Point sur les moyens techniques et humains utilisés :
- Demande renfort de moyens techniques et humains :
- Proposer tactique et stratégie pour lutter contre le sinistre :
- Présence autorités à proximité du sinistre :
- Présence média aux alentours de la zone du sinistre :
- Demande d'interview :

EXPLOITATION

- Arrêt des opérations sur les installations :
- Vérification de la mise en œuvre manœuvres de mise en sécurité :
- Volume de produit potentiellement mis en jeu :
- Canalisations, capacités, matériels électriques à proximité :

MOYENS DE LUTTE / INTERVENTION

- Organiser l'intervention des ESI :
(Marche Générale des Opérations ou MGO)
 - Reconnaissance du sinistre
 - Mise en sécurité et/ou sauvetage de personnes
 - Mise en œuvre des moyens fixes de lutte (lances, canons et déversoirs à mousse)
 - Etablissement des moyens mobiles de lutte (
 - Attaque du sinistre ou maîtrise de la fuite
 - Protection des installations (couronne, canon, lance queue de paon)
- Intervention aide mutuelle GEOMETHANE :
- Intervention des sapeurs-pompiers (SDIS) :
- Intervention de la gendarmerie / Police (via SDIS):
- Approvisionnement complémentaire en émulseur :
- Evaluation de la présence de zones à atmosphère explosible (par appareils mobiles de détection de gaz) :
- Mise en place de barrage, d'absorbant :
- Moyens de pompage fixes ou mobiles :

OS5	EXPLOITATION - LOGISTIQUE
----------------------------------	--

MISSION
• S'assurer de l'arrêt et de la mise en sécurité des installations (FI2) • Coordonner les manœuvres exploitation sur le site • Faire appel aux moyens techniques et humains manquants • Comptabiliser, localiser et visualiser les moyens • <i>Fiches d'Intervention, Données et Plans</i> • <i>Fiche Guide FG3 : Fiche de suivi des moyens d'intervention</i> • <i>Fiche Ressource RE3 : Recensement des moyens d'intervention</i> • <i>Fiches Ressources RE1 et RE2 : Annuaire téléphonique</i>

NATURE DU SINISTRE
• Où est survenu le sinistre :
• Fuite ou feu :
• Nature du produit mis en jeu :
• Sens d'écoulement du produit :
• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
• Direction du vent :
• Volume de produit déjà écoulé :
• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

EXPLOITATION
• Arrêt des opérations sur les installations :
• Mise en œuvre manœuvres de mise en sécurité :
• Volume de produit potentiellement mis en jeu :
• Mise en pression du réseau incendie :
• Suivre débit / pression du réseau incendie :
• Configurer bassin R 1008 selon nature sinistre :
• Vérification fiche de sécurité du produit concerné :
• Canalisations, capacités, matériels électriques à proximité :
• Déterminer les processus d'exploitation endommagés :

OS5	EXPLOITATION - LOGISTIQUE
------------	----------------------------------

LOGISTIQUE	
	• Disponibilité matériels d'intervention de première urgence :
	• Faire appel à l'aide de mutuelle GEOMETHANE :
	• Faire appel à l'aide de mutuelle ARKEMA :
	• Faire appel aux sapeurs-pompiers et secours publics :
	• Comptabiliser les moyens en hommes (engagés, en réserve, demandés) :
	• Comptabiliser les moyens en matériel (engagés, en réserve, demandés) :
	• Assurer l'intendance sur terrain et PC ex :
	• Rechercher matériels d'intervention complémentaires :
	• Rechercher équipements individuels de protection complémentaires :
	• Rechercher entreprises extérieures (levage, tonne à vide, tuyauterie, électricité...)
	• Tenir informé SIIRF pour gestion réseau incendie :

INFORMATION CHEF DU PC	
	• Point sur la mise en sécurité des installations :
	• Point sur les manœuvres exploitation engagées :
	• Point sur les moyens techniques et humains utilisés et demandés :
	• Point sur l'intendance :

OS6	RESPONSABLE SITAC
------------	--------------------------

MISSION
• Localiser et visualiser le sinistre • Comptabiliser, localiser et visualiser les moyens • Localiser et visualiser les points sensibles à proximité du sinistre • <i>Identification des Risques, Données et Plans</i>

NATURE DU SINISTRE
• Où est survenu le sinistre :
• Fuite ou feu :
• Nature du produit mis en jeu :
• Sens d'écoulement du produit :
• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
• Direction du vent :
• Volume de produit déjà écoulé :
• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

GESTION SITAC
• Faire figurer en temps réel l'évolution du sinistre :
• Faire figurer en temps réel les moyens engagés et à venir en hommes et matériels :
• Renseigner l'ensemble des membres du PC Ex :
• Renseigner les représentants des secours publics (DREAL, police, sapeurs pompiers...) :

OS7

SECRETARIAT DU PC EX

MISSION

- Consigner la chronologie du sinistre sur le tableau du PC Ex
- Préserver tous les documents et enregistrements (photo – vidéo – documents...)

NATURE DU SINISTRE

	• Où est survenu le sinistre :
	• Fuite ou feu :
	• Nature du produit mis en jeu :
	• Sens d'écoulement du produit :
	• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
	• Direction du vent :
	• Volume de produit déjà écoulé :
	• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

ENREGISTREMENT DE LA CHRONOLOGIE DU SINISTRE

	• Noter dates et heures et origine de l'information pour chaque événement important :
	• Début du sinistre :
	• Manœuvres effectuées en opération :
	• Heure d'appel des secours extérieurs :
	• Arrivées des secours extérieurs :
	• Moyens de lutte pollution / incendie mis en œuvre :
	• Date, heures, destinataire et / ou origine des messages envoyés et reçus :
	• Mettre en évidence les points clefs de l'évènement :
	• Assurer la visibilité et la lisibilité des informations enregistrées :

ENREGISTREMENTS ET TRACES

	• Mettre à disposition moyens enregistrements photo / vidéo :
	• Collecter les relevés, diagrammes, enregistrements au fil de l'eau :
	• Collecter les enregistrements de communication (AL2, AL4, FG1, FG2...) :
	• Collecter les enregistrements de témoignages écrits, datés et signés :
	• Classer les documents recueillis

OS8

RELATIONS EXTERIEURES

MISSION

- Informer le Directeur des Opérations Internes (DOI) des demandes d'information et de rencontre
- Préparer avec le DOI les déclarations et communiqués
- Assister le DOI pour l'accueil des familles et des médias
- *Fiche Guide AL2 : Réception de l'alerte*
- *Fiche Guide FG1 : Fiche de Transmission de message*
- *Fiche Guide FG2 : Contacts extérieurs*
- *Fiche Guide FG4 : Fiche de suivi des victimes*
- *Fiche Guide FG5 : Présentation de l'ouvrage aux médias*
- *Fiche Guide FG6 : Communiqué de presse*

NATURE DU SINISTRE

	• Où est survenu le sinistre :
	• Fuite ou feu :
	• Nature du produit mis en jeu :
	• Sens d'écoulement du produit :
	• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
	• Direction du vent :
	• Volume de produit déjà écoulé :
	• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

ACCUEIL DES MEDIAS

	• Identifier l'arrivée des médias (avec l'aide du chef d'équipe intervention) :
	• Recenser les demandes d'information des médias :
	• Informer le Directeur des Opérations Internes des demandes d'information :
	• Préparer une salle d'accueil pour recevoir les médias :
	• Préparer les plaquettes d'information et une présentation Power Point :
	• Interdire l'accès au PC ex :
	• Maîtriser les éventuelles relations entre familles et médias :
	• Rappeler au personnel les consignes concernant la communication externe :

OS8

RELATIONS EXTERIEURES

COMMUNICATION AVEC LES MEDIAS

- Rassembler les éléments d'information sur le sinistre auprès du secrétariat :
- Informations générales sur la société, le centre, le lieu du sinistre, le produit en cause :
- Usage des produits auprès du grand public :
- Origine du sinistre :
- Nature du risque :
- Ampleur du sinistre, blessés, dégâts, ... :
- Maîtrise du sinistre :
- Préparer les communiqués de presse :
- Valider avec le DOI les messages d'information :
- Valider avec la cellule de crise GEOSTOCK les messages d'information :
- Diffuser les documents écrits après validation :
- Assister le DOI dans la communication avec les médias :
- Garder traces des demandes reçues et des informations émises :

ACCUEIL DES FAMILLES

- Prendre connaissance de l'adresse des familles :
- Assurer un lieu d'attente confortable pour les familles :
- Assurer l'intendance (boissons, nourritures, ...) :
- Interdire aux familles l'accès au PC ex :
- Calibrer le message en coordination avec la cellule de crise :
- Laisser aux familles les coordonnées à joindre par la suite :

COMMUNICATION INTERNE

- Assurer une information régulière des salariés sur site :

OS9	RESPONSABLE SIG
------------	------------------------

MISSION
En collaboration étroite avec le RESPONSABLE SITAC : • Localiser le sinistre • Localiser les points sensibles à proximité du sinistre • Localiser et évaluer les risques humains et environnementaux

NATURE DU SINISTRE	
	Où est survenu le sinistre :
	Fuite ou feu :
	Nature du produit mis en jeu :
	Sens d'écoulement du produit :
	Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
	Direction du vent :
	Volume de produit déjà écoulé :
	Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

GESTION SIG	
	• Mettre en service le SIG :
	• Identifier la localisation exacte du sinistre :
	• Imprimer à la demande les cartes et photos aériennes :
	• Extraire les caractéristiques de la canalisation :
	• Extraire les bandes de dangers :
	• Évaluer et localiser cartographiquement le périmètre de sécurité :
	• Partager les informations en permanence avec le responsable SITAC :
	• Renseigner l'ensemble des membres du PC Ex:

OS10	OPERATEUR EXTERIEUR
-------------	----------------------------

MISSION
• Renseigner le chef de quart • Procéder aux mises en sécurité des personnes • Procéder aux manœuvres de mise en sécurité des installations • Procéder aux manœuvres d'exploitation • Réceptionner et guider les secours • Assurer la mise à disposition des armoires incendie auprès des S.P.

En tant que premier intervenant, à l'arrivée sur les lieux d'un incident supposé, suspecté ou avéré :

- Se mettre soi-même en sécurité.
- Eliminer le maximum de risque d'allumage, d'incendie, d'asphyxie.
- Renseigner le chef de quart sur la nature du sinistre et ses conséquences immédiates.

NATURE DU SINISTRE
• Où est survenu le sinistre :
• Fuite ou feu :
• Nature du produit mis en jeu :
• Sens d'écoulement du produit :
• Délimitation du périmètre de sécurité du sinistre :
• Direction du vent :
• Volume de produit déjà écoulé :
• Point d'ignition à proximité de la zone du sinistre :
• Identification point particulier à proximité : (local électrique, route, magasin, cours d'eau, ligne électrique, rétention ...)

PERSONNEL
• Victime aux abords du sinistre :
• Nombre de blessés :
• Nombre de morts :
• Evacuation des victimes :
• Identification des victimes :
• Mode et lieu d'évacuation des victimes :

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 2/2

OS10	OPERATEUR EXTERIEUR
-------------	----------------------------

EXPLOITATION	
	• Procéder selon les directives du chef de quart aux manœuvres de mise en sécurité des installations
	• Procéder selon les directives du chef de quart aux manœuvres d'exploitation

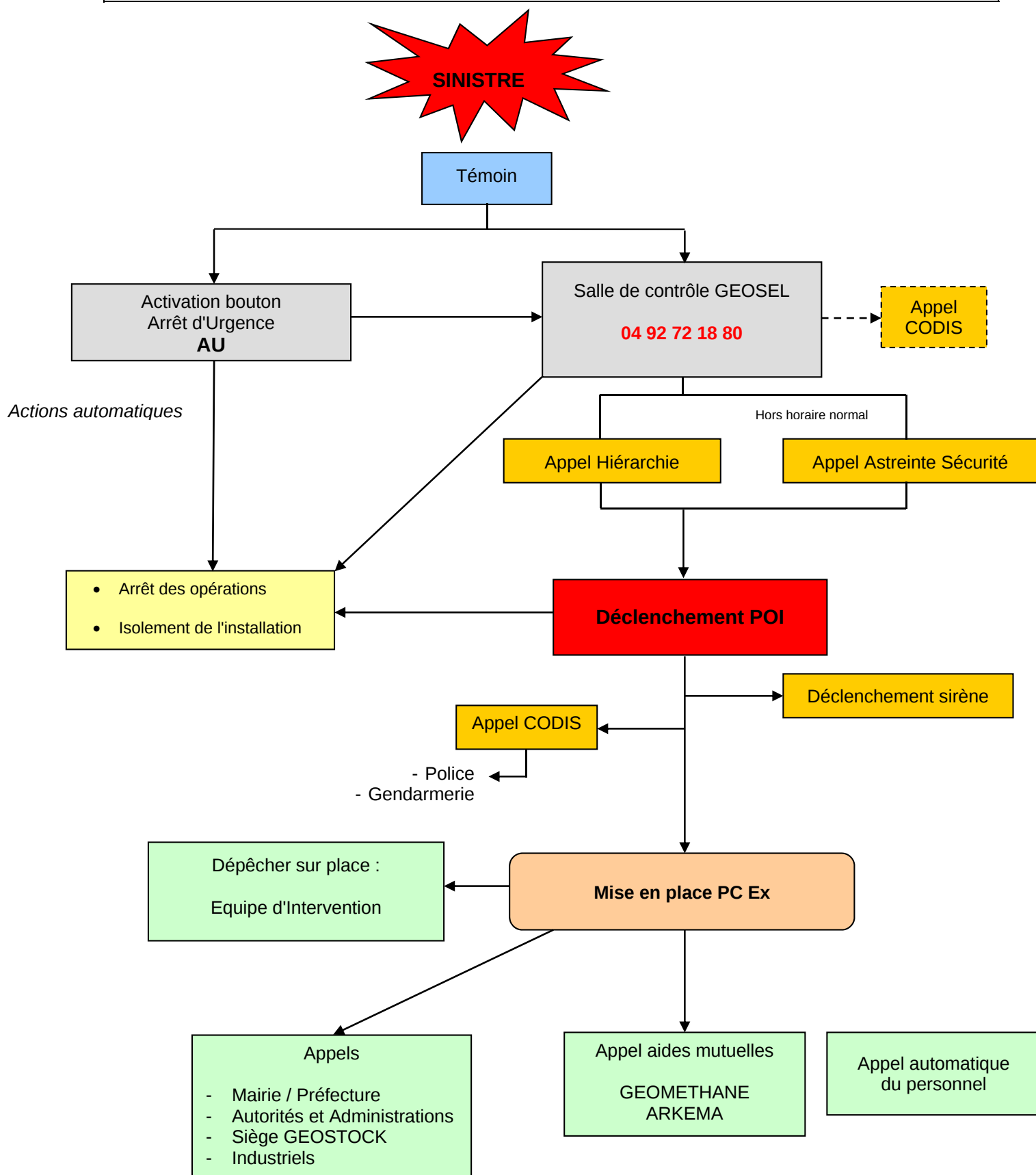
MOYENS DE LUTTE / INTERVENTION	
	• En relation avec le chef de quart ou la cellule de crise, réceptionner les secours extérieurs au Centre de rassemblement des Moyens (CRM) à l'entrée du site
	• En relation avec le chef de quart ou la cellule de crise, guider les secours extérieurs au sein de l'établissement
	• En relation avec le chef de quart ou la cellule de crise ou le chef d'intervention, mettre à disposition des secours extérieurs les armoires incendie

SECTION AL

ALERTE

AL1

SCHEMA D'ALERTE



AL2	RECEPTION DE L'ALERTE
------------	------------------------------

**Questionnaire relatif à la réception d'une information concernant un sinistre
sur le site de GEOSSEL MANOSQUE à Passaire**

De quoi s'agit-il ?	Epandage	
	Feu	
	Explosion	
	Blessés	
	Morts	
	Dégâts	
	Lieu du sinistre	

Qui êtes-vous ?	Nom	
	Prénom	
	Téléphone	
	Adresse	

Qui avez-vous appelé ?	Sapeurs pompiers	
	Police	
	Gendarmerie	
	Mairie	
	Autre	

D'où appelez-vous ?	
Autres informations ?	

Consignes à Rappeler
➤ Se mettre soi-même en sécurité ➤ Etablir un périmètre de sécurité (odeur, explosimètre...) ➤ Faire évacuer toute personne dans ce périmètre ➤ Interdire toute circulation à l'intérieur du périmètre ➤ Interdire tout risque d'étincelle et de feu

Date et heure de passage de la communication : .../.../..... à ... h ...

Faire répéter le message par votre correspondant NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/1

AL3	TRANSMISSION DE L'ALERTE
------------	---------------------------------

La diffusion de l'alerte s'effectue conformément au schéma d'alerte. Les autorités concernées à prévenir sont identifiées dans le chapitre ANNEXES - AN1 : Annuaire des communes par département.

AL4	MESSAGE D'ALERTE AUX AUTORITES
------------	---------------------------------------

Une fiche par autorité contactée

Destinataires :

Gendarmerie / Police

Pompiers (CTA)

Mairie / Préfecture / Sous-préfecture

DREAL

Douanes

DDT

☞ Voir annuaire : fiche AN2

HEURES D'APPEL

Message à communiquer :

Ici PC de secours de GEOSEL MANOSQUE

Lieu-dit PASSAIRE à MANOSQUE

Numéro de rappel téléphonique 04 92 70 59 38 (PC Ex)

Appel pour :

- Signaler le déclenchement du POI
- Lieu du sinistre : Notre site de stockage de Passaire sur la commune de Manosque
- Nature du sinistre :
 - ☐ Explosion.....
 - ☐ Fuite enflammée de.....
 - ☐ Epandage accidentel de.....
 - ☐ Feu de.....
 - ☐ Autres
- Evolution possible du sinistre
- Nombre de blessés et nature des blessures :.....
- Nombre de morts :.....

Mesures prises ou en cours.....

Informations :

- Produit en cause

	Brut	Essence	Naphta	GO / FOD		Saumure
Code ONU	ONU 1267	ONU 1203	ONU 1203	ONU 1202		
Code Danger	33	33	33	30		

- Direction du vent au moment de l'alerte :.....
- Accès par :
- Lieu de rassemblement :.....

Date et heure de passage de la communication :/...../..... à ... h ...

Faire répéter le message par votre correspondant

NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER

AL5
FICHE DE SUIVI DES APPELS TELEPHONIQUES
P.O.I. / P.P.I. : FICHE DE SUIVI D'ALERTE AUX AUTORITÉS

PRIORITE D'APPEL	DESTINATAIRE	N° TEL	HH : MM	HH : MM	HH : MM
	CODIS 04	04.92.30.89.28			
	FAX	04.92.30.89.34			
	PREFECTURE DIGNE (SIDPC) (en priorité)	04.92.36.72.12			
	PREFECTURE DIGNE (STD)	04.92.36.72.00			
	FAX	04.92.31.51.02			
	DREAL MANOSQUE	04.92.71.74.00			
	FAX	04.92.87.47.00			
	MAIRIE DAUPHIN	04.92.79.58.18			
	FAX	04.92.79.57.93			
	MAIRIE MANOSQUE	04.92.70.34.21			
	Cabinet du Maire				
	FAX	04.92.70.34.99			
	MAIRIE SAINT-MAIME	04.92.79.58.15			
	FAX	04.92.79.53.69			
	MAIRIE ST MARTIN LES EAUX	04.92.72.24.57			
	FAX	04.92.87.71.38			
	CELLULE SUPPORT AIX	N° portable et fixe : mise à jour hebdomadaire sur intranet par secrétariat			
	CELLULE DE CRISE GK	N° portable et fixe : mise à jour hebdomadaire sur intranet par secrétariat			
	(autre :)				
	(autre :)				

L'ANNUAIRE TELEPHONIQUE complet est disponible dans la **section ANNEXES**

SECTION FI

FICHES D'INTERVENTION

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/2

FI1	MISE EN SECURITE AUTOMATIQUE DE LA STATION
------------	---

Principe général de mise en sécurité automatique de la station

L'automate SSU (Système Sécurité Ultime) gère l'arrêt d'urgence des installations de la station de Passaire à Manosque. Le principe général consiste à limiter au maximum les quantités mises en jeu en cas de fuite. Pour cela on stoppe les machines tournantes, on procède à une fermeture progressive des vannes régulatrices contrôlant les débits des produits véhiculés dans les pipelines et enfin la station est isolée au moyen des vannes motorisées desservant les collecteurs vers les cavités.

Une sécurité sur le SSU provoque le déclenchement de la station même si celle-ci n'est pas en opération.

Eléments déclencheurs de la mise en sécurité de la station

Les éléments déclenchant la mise en sécurité automatique de la station via le SSU sont :

- Les boutons d'arrêt d'urgence.
- Le niveau très haut de la citerne des purges SAGESS R18010.
- Le niveau très haut de la citerne des purges station R1001.
- Le niveau très haut du bac de slops R1503.
- Les pressions hautes au départ des pipelines GSM1 et GSM2.
- Des défauts sur l'alimentation électrique de la station.
- Un défaut des automates procédé SAP de la pomperie ou cavités.
- Les détecteurs de gaz et flamme.

Actions lors de la mise en sécurité automatique de la station de Passaire

- Arrêt des pompes :
 - o pompes produit P1001, P1002, P1003 et P1004, P1015,
 - o pompes saumure P1101, P1102 et P1103,
 - o pompes lessivage P1005, P1006, P1105, P1106, P1107, P1111,
 - o pompes boosting P1013 et P1113.
- Fermeture progressive de vannes régulatrices en automatique :

PV1001, PV1002, PV1500, PV18010, PV18011, PV18012.

FI1	MISE EN SECURITE AUTOMATIQUE DE LA STATION
------------	---

- Sur confirmation de la fermeture des vannes régulatrices ou au bout d'une temporisation, fermeture des MOV :

MOV	Fonction
MOV 1514	MOV vers 1 ^{ère} tranche produit
MOV 1330	MOV vers sous tranche produit 2A
MOV 1331	MOV vers sous tranche produit 2B
MOV 1553	MOV vers 3 ^{ème} tranche produit
MOV 1605	MOV vers 5 ^{ème} tranche produit
MOV 1606	MOV vers 5 ^{ème} tranche produit
MOV18015	MOV entrée gare GR 18010 - pipeline PSM
MOV18016	MOV by-pass gare GR 18010 - pipeline PSM

Eléments déclencheurs de la mise en sécurité saumure

Les éléments déclenchant la mise en sécurité automatique de la station via le SAP sont :

- L'ouverture des soupapes PSM Nord (PSV 18001_ZSL, PSV 18002_ZSL, PSV 18003_ZSL).

Eléments déclencheurs de la mise en sécurité des puits

Les éléments déclenchant la mise en sécurité automatique de la station via le SAP sont :

- Les boutons d'arrêt d'urgence.
- Les pressions hautes de chaque cavité (2 PSH hydrocarbures, 2 PSH saumures).
- Les pressions basses de tranche (PSL).

Arrêt d'urgence des cavités

Chaque cavité est munie d'un arrêt d'urgence par « coup de poing » localisé à l'extérieur de l'enceinte grillagée des têtes de puits. Il a pour actions la mise en sécurité du puits par :

- arrêt des pompes de la station,
- fermeture de la vanne motorisée située sur le collecteur hydrocarbure alimentant la cavité (16 ou 14 pouces),
- fermeture des vannes motorisées 6" en tête de puits hydrocarbure.

L'arrêt d'urgence arrête la séquence de transfert en cours.

FI2	INCIDENT STATION OU SAGESS
------------	-----------------------------------

Caractéristiques du relâchement

Type d'incident et Zone	Zone LIE Avec / sans Isolement	Débit de fuite	Durée de fuite en cas d'isolement	Quantité de produit rejeté en cas d'isolement	Quantité maximale de vapeurs inflammables Avec / sans Isolement
	m	kg/s		kg	kg
Zone milieu pomperie					
Rupture joint de bride (9,77 mm)	21 24	6,4	70 min	37 550	58 78
Rupture d'un piquage 2" ou brèche 50 mm	257 257	167	10 min	111 000	9 190 9 200
Brèche corrosion 12mm	54 54	9,6	70 sec	51 150	35 35
Fuite garniture de pompe (34,1 mm)	5 89	77,6	5 sec	24 450	15 3280
Rupture piquage 1 pouce (25 mm)	125 125	41,7	10 min	35 800	810 810
Zone SAGESS					
Rupture joint de bride (9,77 mm)	10 10	4,3	250 min	67 900	15 15
Rupture d'un piquage 2" ou brèche 50 mm	171 185	111	10 sec	70 900	3880 6140
Brèche corrosion 12mm	45 45	6,4	250 min	100 000	33 33
Rupture piquage 1 pouce (25 mm)	95 96	27,8	10 sec	20 800	585 627

Ces scénarios conduisent à la formation d'une part d'un nuage explosif et d'autre part d'une nappe de liquide inflammable.

Rayons d'atteintes maximaux (fuite non isolée, produit le plus contraignant)

Effet sur les structures	Effet sur les personnes	Seuil des effets de surpression	Seuil des effets thermiques
Dégâts légers sur les structures	Seuils des Effets Irréversibles (IRE / SEI) 3 kW/m ² : Périmètre de sécurité	50 mbar	3 kW/m ²
Dégâts graves sur les structures	Seuils des Premiers Effets Létaux à 1 % (PEL / SEL) 5 kW/m ² périmètre d'approche des pompiers	140 mbar	5 kW/m ²
Effets domino	Seuils des Effets Létaux Significatifs à 5 % (ELS / SELS)	200 mbar	8 kW/m ²

FI2

INCIDENT STATION OU SAGESS

Synthèse scénario incident station ou équipement SAGESS		Effets létaux significatifs Effets domino	Effets létaux	Effets irréversibles
		(m)	(m)	(m)
Fuite de joint de bride Zone Station	Effets de surpression UVCE	39	88	165
	Effets thermiques UVCE	24	24	26
	Effet thermique feu de nappe	24	29	36
Fuite de joint de bride Zone SAGESS	Effets de surpression UVCE	12	17	46
	Effets thermiques UVCE	10	10	11
	Effet thermique feu de nappe	17	22	28
Fuite de garniture mécanique P1001, P1002, P1003 ou P1004	Effets de surpression UVCE	43	64	196
	Effets thermiques UVCE	89	89	98
	Effet thermique feu de nappe	47	64	81
Rupture piquage 1" Zone station	Effets de surpression UVCE	43	64	180
	Effets thermiques UVCE	125	125	138
	Effet thermique feu de nappe	95	107	119
	Effet thermique jet enflammé	103	118	143
Rupture piquage 1" Zone SAGESS	Effets de surpression UVCE	18	27	136
	Effets thermiques UVCE	96	96	106
	Effet thermique feu de nappe	78	87	78
	Effet thermique jet enflammé	89	103	124
Brèche 50 mm Zone station	Effets de surpression UVCE	43	64	180
	Effets thermiques UVCE	125	125	138
	Effet thermique feu de nappe	95	107	119
	Effet thermique jet enflammé	103	118	143
Brèche 50 mm Zone SAGESS	Effets de surpression UVCE	18	27	136
	Effets thermiques UVCE	96	96	106
	Effet thermique feu de nappe	78	87	78
	Effet thermique jet enflammé	89	103	124

Seuil d'inflammation probable d'arbres résineux avec tapis d'aiguilles le plus pénalisant : 161 m (13,5 kW/m²).
Seuil d'inflammation probable d'arbres feuillus le plus pénalisant : 136 m (30 kW/m²).

FI2	INCIDENT STATION OU SAGESS
------------	-----------------------------------

Propositions d'actions pour la lutte contre le sinistre

Thème	Action	Qui	Check-list
Caractérisation du sinistre	Confirmation sinistre par salle de contrôle	Exp. / Log.	
	Localisation de la fuite dans la station	Exp. / Log.	
	Caractérisation fuite (nappe, jet, nuage, enflammée, etc.)	Exp. / Log.	
	Détermination volume potentiel hydrocarbure rejeté	Exp. / Log.	
	Direction du vent et sens d'écoulement du produit	Exp. / Log.	
Interventions d'exploitation	Arrêt d'urgence de la station par SSU (voir FI1)	Exp. / Log.	
	Arrêt complet de l'exploitation	Exp. / Log.	
	Mise en service réseau incendie	Exp. / Log.	
	Mettre en place surveillance R 1008	Exp. / Log.	
Interlocuteurs à contacter	Appel SDIS pour assistance (canons, mousse, etc.)	Exp. / Log.	
	Appel GEOMETHANE pour mise en œuvre convention assistance	Exp. / Log.	
	Appel mairie de Manosque	Dir. secours	
	Appel mairie de Saint Martin Les Eaux	Dir. secours	
	Appel mairie de Dauphin	Dir. secours	
	Appel police de Manosque (barrage route devant station) (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel gendarmerie de Manosque (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel administrations (DREAL et préfecture)	Dir. secours	
	Appel siège GEOSTOCK	Dir. secours	
	Appel société pour pompage produit	Exp. / Log.	
Prévention et atténuation des effets	Arrêt de tout travail / équipement générateur de points chauds à proximité de l'épandage	Exp. / Log.	
	Mise en place interdiction d'accès	Intervention	
	Evaluation de la présence et de l'extension des zones à atmosphère explosive	Intervention	
	Limitation accès à la zone aux personnes indispensables	Intervention	
	Réduire les volumes mis en jeu en fermant des vannes process complémentaires	Exp. / Log.	
Lutte	Limitier les effets thermiques sur les équipements et l'environnement voisins (bâtiment)	Chef du PC	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour temporisation	Exp. / Log.	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour extinction	Exp. / Log.	
	Usage de produits absorbants	Intervention	

FI2	INCIDENT STATION OU SAGESS
------------	-----------------------------------

Thème	Action	Qui	Check-list
	Evaluer le besoin de pomper les hydrocarbures, de répandre un absorbant adapté	Intervention	
Sécurité des personnes présentes sur les lieux du sinistre	Etat des personnes présentes (comptage, victimes, etc.)	Intervention	
	Détermination d'un périmètre de sécurité	Intervention	
	Interdiction d'accès à l'intérieur du périmètre de sécurité aux personnes non indispensables	Intervention	
Suivi de l'intervention	Activation de la cellule de crise	Dir. secours	
	Evaluation de la situation et identification de moyens complémentaires	Exp. / Log.	
	Evaluation des risques d'aggravation potentiels	Dir. secours	
	Elaboration communiqué de presse en liaison avec la cellule de crise	Relations ext.	
	Suivi du traitement de la zone sinistrée	Intervention	

FI3	INCIDENT SUR Puits ET INTERCAVITES
------------	---

Caractéristiques du relâchement

Type d'incident	Zone	Masse volumique moyenne considérée	Inventaire statique (entre 2 vannes)	Diamètre équivalent de fuite	Zone LIE Avec / sans Isolement	Débit de fuite	Durée de fuite	Quantité de produit rejeté (*)	Quantité maximale de vapeurs inflammables Avec / sans Isolement
Cas les plus contraignants		en kg/m ³	m ³	Mm	m	kg/s	mn	m ³	kg
Rupture joint de bride Puits de brut en stockage	A, B, E, EO, ET, F, G, J, L, M, W	797	20	9,77	12 22	5,1	5	21	11 60
Rupture piquage 2" Puits de brut en stockage	A, B, E, EO, ET, F, G, J, L, M, W	797	20	50	211 223	132	10	119	5080 7650
Rupture joint de bride Puits de slop en stockage	C, D, Q	797	19	9,77	15 21	5,2	5	20,5	22 59
Rupture piquage 2" Puits de slop en stockage	C, D, Q	797	19	50	207 220	137	10	122	5110 7540
Rupture joint de bride Puits de naphta en stockage	ER, V	693	4	9,77	3 19	4,3	5	5,9	2 45
Rupture piquage 2" Puits de naphta en stockage	ER, V	693	4	50	189 206	114	10	103	3060 5900
Rupture joint de bride Puits de supercarburant en stockage	ES	748	4	9,77	7 19	4,3	5	5,7	10 48
Rupture piquage 2" Puits de supercarburant en stockage	ES	748	4	50	202 208	113	10	95	5120 6390
Rupture joint de bride Puits de FOD en stockage	EU, N, PS1, R,	830	15	9,77	NA	6,0	5	16,6	NA
Rupture piquage 2" Puits de FOD en stockage	EU, N, PS1, R,	830	15	50	NA	156	10	128	NA
Rupture joint de bride Puits de Gazole en stockage	EV, EW, EX, H, K, P, PS3, TA, TB,	830	10	9,77	NA	5,2	5	11,7	NA
Rupture piquage 2" Puits de Gazole en stockage	EV, EW, EX, H, K, P, PS3, TA, TB,	830	10	50	NA	135	10	108	NA
Rupture piquage 1" Puits en stockage	Tous puits	830	20	25	111 111	39	10	49	720 722
Rupture piquage 3" Puits en stockage	Tous puits	830	20	75	239 259	231	10	193	9590 19000

Le capotage des brides conduit à un jet vertical vers le bas contenu dans la rétention et dirigé vers le bournier. Les bourniers sont décrits dans **PI Présentation de l'Installation** (p. 5).

(*) Quantité de produit rejeté (dynamique = statique + débit de fuite pendant la durée de fuite)

FI3	INCIDENT SUR Puits ET INTERCAVITES
------------	---

Type d'incident et Zone	Inventaire	Diamètre équivalent de fuite	Zone LIE Avec / sans Isolement	Débit de fuite	Durée de fuite	Quantité de produit rejeté (*)	Quantité maximale de vapeurs inflammables Avec / sans Isolement
Cas les plus contraignants	m ³	mm	m	kg/s		m ³	kg
Brèche 12 mm Tranche 1	140	12	24	6,5	36 h	1 198	80
Brèche 70 mm Tranche 1	140	70	119 166	221	10 min	311	3230 14000
Brèche 12 mm Tranche 2	234	12	25	7,1	36 h	1 388	91
Brèche 70 mm Tranche 2	234	70	115 131	231	10 min	416	3090 15200
Brèche 12 mm Tranche 3	238	12	27	8,2	36 h	1 575	109
Brèche 70 mm Tranche 3	238	70	131 173	231	10 min	420	4040 15200
Brèche 12 mm Tranche 4	169	12	23	7,9	36 h	1 450	88
Brèche 70 mm Tranche 4	169	70	131 173	231	10 min	349	4040 13200
Brèche 12 mm Tranche SAGESS 16"	96	12	23	6,2	36 h	1 071	71
Brèche 70 mm Tranche SAGESS 16"	96	70	111 156	204	10 min	253	2670 11000

(*) Masse volumique moyenne considérée pour déterminer les quantités rejetées : 800 kg/m³.

Rayons d'atteintes maximaux (sans isolement, produit le plus contraignant)

Effet sur les structures	Effet sur les personnes	Seuil des effets de surpression	Seuil des effets thermiques
Dégâts légers sur les structures	Seuils des Effets Irréversibles (IRE / SEI) 3 kW/m ² : Périmètre de sécurité	50 mbar	3 kW/m ²
Dégâts graves sur les structures	Seuils des Premiers Effets Létaux à 1 % (PEL / SEL) 5 kW/m ² : Périmètre d'approche des pompiers	140 mbar	5 kW/m ²
Effets domino	Seuils des Effets Létaux Significatifs à 5 % (ELS / SELS)	200 mbar	8 kW/m ²

FI3	INCIDENT SUR PUITS ET INTERCAVITES
------------	---

Synthèse scénario incident sur puits		Effets létaux significatifs Effets domino	Effets létaux	Effets irréversibles
		(m)	(m)	(m)
Fuite de joint de bride Zone puits	Effets de surpression UVCE	NA	NA	50
	Effets thermiques UVCE	22	22	24
	Effet thermique feu de nappe	18	23	30
Rupture piquage 1 pouce Zone puits	Effets de surpression UVCE	NA	NA	147
	Effets thermiques UVCE	111	111	122
	Effet thermique feu de nappe	93	104	116
	Effet thermique jet enflammé	95	109	132
Brèche 50 mm Zone puits	Effets de surpression UVCE	NA	NA	398
	Effets thermiques UVCE	259	259	285
	Effet thermique feu de nappe	132	158	184
	Effet thermique jet enflammé	202	234	284
Brèche 70 mm Tranche 1 à 4 et SAGESS	Effets de surpression UVCE	43	64	338
	Effet thermique feu de nappe	107	133	158
	Effet thermique jet enflammé	115	147	195

Seuil d'inflammation probable d'arbres résineux avec tapis d'aiguilles le plus pénalisant : 175 m (13,5 kW/m²).
 Seuil d'inflammation probable d'arbres feuillus le plus pénalisant : 146 m (30 kW/m²).

FI3	INCIDENT SUR Puits ET INTERCAVITES
------------	---

Propositions d'actions pour la lutte contre le sinistre

Thème	Action	Qui	Check-list
Caractérisation du sinistre	Confirmation sinistre par salle de contrôle	Exp. / Log.	
	Localisation de la fuite au niveau du puits	Exp. / Log.	
	Caractérisation fuite (nappe, jet, nuage, enflammée, etc)	Exp. / Log.	
	Détermination volume potentiel hydrocarbure rejeté	Exp. / Log.	
	Direction du vent et sens d'écoulement du produit	Exp. / Log.	
Interventions d'exploitation	Arrêt d'urgence de la station par SSU (voir FI1)	Exp. / Log.	
	Arrêt complet de l'exploitation	Exp. / Log.	
	Fermeture vannes de sécurité puits et vanne collecteur	Exp. / Log.	
	Mettre en place surveillance R 1008	Exp. / Log.	
	Mise en service réseau incendie	Exp. / Log.	
Interlocuteurs à contacter	Appel SDIS pour assistance (canons, mousse, etc.)	Exp. / Log.	
	Appel GEOMETHANE pour mise en œuvre convention assistance	Exp. / Log.	
	Appel mairie de Manosque	Dir. secours	
	Appel mairie de Saint Martin Les Eaux	Dir. secours	
	Appel mairie de Dauphin	Dir. secours	
	Appel police de Manosque (barrage route devant station) (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel gendarmerie de Manosque (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel administrations (DREAL et préfecture)	Dir. secours	
	Appel siège GEOSTOCK	Dir. secours	
	Appel société pour pompage produit	Exp. / Log.	
Prévention et atténuation des effets	Arrêt de tout travail / équipement générateur de points chauds à proximité de l'épandage	Exp. / Log.	
	Barre les routes conduisant au puits	Intervention	
	Mise en place interdiction d'accès	Intervention	
	Evaluation de la présence et de l'extension des zones à atmosphère explosive	Intervention	
	Limitation accès à la zone aux personnes indispensables	Intervention	
	Réduire les volumes mis en jeu en fermant des vannes process complémentaires	Exp. / Log.	

FI3	INCIDENT SUR PUITS ET INTERCAVITES
------------	---

Thème	Action	Qui	Check-list
Lutte	Limiter les effets thermiques sur les équipements et l'environnement voisins (forêt)	Chef du PC	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour temporisation	Exp. / Log.	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour extinction	Exp. / Log.	
	Usage de produits absorbants	Intervention	
	Evaluer le besoin de pomper les hydrocarbures, de répandre un absorbant adapté	Intervention	
Sécurité des personnes présentes sur les lieux du sinistre	Etat des personnes présentes (comptage, victimes, etc.)	Intervention	
	Détermination d'un périmètre de sécurité	Intervention	
	Interdiction d'accès à l'intérieur du périmètre de sécurité aux personnes non indispensables	Intervention	
Suivi de l'intervention	Activation de la cellule de crise	Dir. secours	
	Evaluation de la situation et identification de moyens complémentaires	Exp. / Log.	
	Evaluation des risques d'aggravation potentiels	Dir. secours	
	Elaboration communiqué de presse en liaison avec la cellule de crise	Relations ext.	
	Suivi du traitement de la zone sinistrée	Intervention	

FI3	INCIDENT SUR PUITS ET INTERCAVITES
------------	---

Rétention - Besoins en émulseur pour la temporisation et l'extinction

Caractéristiques de la rétention :

- Surface de la rétention (plateforme de puits) : 950 m² (puits E)
- Bourbier : 50 m² (puits TB)

Emulseur :

- Mousse : elle est constituée de 97 % d'eau et de 3 % d'émulseur (donnée fabricant).

Taux d'application en litre / m ² / mn		Temps requis en mn
Temporisation	1,85	60
Extinction	3,7	20*

* : Exigence de l'Administration, 20 minutes minimum.

Tableau de synthèse des besoins :

				Mousse	Emulseur		Eau incendie	
Taux d'application				Débit requis	Débit requis	Quantité	Débit requis	Quantité
L/m²/min min				L/min	L/min	L	m³/h	m³
Plateforme	Temporisation	1.85	60	1757.5	52.7	3164	102.3	102.3
	Extinction	3.7	20	3515.0	105.5	2109	204.6	68.2
Bourbier	Temporisation	1.85	60	92.0	2.8	166	5.4	5.4
	Extinction	3.7	20	184.0	5.5	110	10.7	3.6

La surface d'un bourbier à éteindre est très réduite : 50 m² au maximum. Il est possible de procéder directement à l'extinction sans passer par une phase de temporisation qui a pour objet de rassembler des moyens en émulseur.

Une synthèse des surfaces des plateformes et des bourbiers est présentée dans **PI Présentation de l'Installation** (p. 5).

FI4	INCIDENT BAC R1503
------------	---------------------------

Caractéristiques du relâchement

Type d'incident et Zone	Zone LIE Avec / sans Isolement	Débit de fuite	Durée de fuite en cas d'isolement	Quantité de produit rejeté en cas d'isolement	Quantité maximale de vapeurs inflammables Avec / sans Isolement
	m	kg/s	mn	m³	kg
Rupture joint de bride (9,77 mm) Pied de bac	7	0,6	250	71	2
	7				2
Débordement bac	14	161			220

Masse volumique moyenne considérée : 800 kg/m³

Rayons d'atteintes maximaux

Effet sur les structures	Effets sur les personnes	Seuil des effets de surpression	Seuil des effets thermiques	Seuil des effets thermiques
Dégâts légers sur les structures	Seuils des Effets Irréversibles (IRE / SEI) 3 kW/m² : Périmètre de sécurité	50 mbar	3 kW/m²	600 [(kW/m²) ^{4/3}].s
Dégâts graves sur les structures	Seuils des Premiers Effets Létaux à 1 % (PEL / SEL) 5 kW/m² : périmètre d'approche des pompiers	140 mbar	5 kW/m²	1000 [(kW/m²) ^{4/3}].s
Effets domino	Seuils des Effets Létaux Significatifs à 5 % (ELS / SELS)	200 mbar	8 kW/m²	1800 [(kW/m²) ^{4/3}].s

FI4	INCIDENT BAC R1503
------------	---------------------------

Synthèse scénario incident sur bac R1503			Effets létaux significatifs	Effets létaux	Effets irréversibles
			(m)	(m)	(m)
Bac R1503	Débordement	Effets de surpression UVCE	18	27	75
		Effets thermiques UVCE	14	14	16
		Effet thermique feu de nappe	29	45	63
	Fuite joint de bride	Effets de surpression UVCE	NA	NA	NA
		Effets thermiques UVCE	7	7	8
		Effet thermique feu de nappe	9	11	14
	Pressurisation		107	157	198
	Boil-over		72	126	166

Seuil d'inflammation probable d'arbres résineux avec tapis d'aiguilles le plus pénalisant : 25 m (13,5 kW/m²).

Seuil d'inflammation probable d'arbres feuillus le plus pénalisant : 7 m (30 kW/m²).

Le phénomène de boil-over peut se produire lorsqu'il y a présence d'un film d'eau dans un réservoir d'hydrocarbure et que celui-ci est chauffé par un incendie. Le phénomène qui en résulte est une vaporisation brutale de l'eau qui peut provoquer une boule de feu de par la projection du carburant enflammé.

Pour qu'un boil-over se produise, les 4 conditions suivantes doivent être réunies :

- Le feu prolongé de réservoir.
- La présence d'eau liquide qui va se transformer en vapeur dans le réservoir.
- La création d'une onde de chaleur qui entre en contact avec le fond d'eau situé sous la masse d'hydrocarbures.
- Un hydrocarbure suffisamment visqueux s'opposant à la migration de la vapeur d'eau depuis le fond du réservoir.

FI4	INCIDENT BAC R1503
------------	---------------------------

Propositions d'actions pour la lutte contre le sinistre

Thème	Action	Qui	Check-list
Caractérisation du sinistre	Confirmation sinistre par salle de contrôle	Exp. / Log.	
	Confirmation sinistre par salle de contrôle risque boil-over	Exp. / Log.	
	Localisation de la fuite dans la station	Exp. / Log.	
	Caractérisation fuite (nappe, jet, nuage, enflammée...)	Exp. / Log.	
	Détermination volume potentiel hydrocarbure rejeté	Exp. / Log.	
	Direction du vent et sens d'écoulement du produit	Exp. / Log.	
Interventions d'exploitation	Arrêt d'urgence de la station par SSU (voir FI1)	Exp. / Log.	
	Arrêt complet de l'exploitation	Exp. / Log.	
	Mise en service réseau incendie	Exp. / Log.	
	Mettre en place surveillance R 1008	Exp. / Log.	
Interlocuteurs à contacter	Appel SDIS pour assistance (canons, mousse...)	Exp. / Log.	
	Appel GEOMETHANE pour mise en œuvre convention assistance	Exp. / Log.	
	Appel mairie de Manosque	Dir. secours	
	Appel mairie de Saint Martin Les Eaux	Dir. secours	
	Appel mairie de Dauphin	Dir. secours	
	Appel police de Manosque (barrage route devant station) (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel gendarmerie de Manosque (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel administrations (DREAL et préfecture)	Dir. secours	
	Appel siège GEOSTOCK	Dir. secours	
	Appel société pour pompage produit	Exp. / Log.	
Prévention et atténuation des effets	Arrêt de tout travail / équipement générateur de points chauds à proximité de l'épandage	Exp. / Log.	
	Mise en place interdiction d'accès	Intervention	
	Evaluation de la présence et de l'extension des zones à atmosphère explosive	Intervention	
	Limitation accès à la zone aux personnes indispensables	Intervention	
	Réduire les volumes mis en jeu en fermant des vannes process complémentaires	Exp. / Log.	
	Protéger forêt résineux proche	Chef du PC	

FI4	INCIDENT BAC R1503
------------	---------------------------

Thème	Action	Qui	Check-list
Lutte	Mise en œuvre des moyens fixes incendie (centrale à mousse) DP3	Chef du PC	
	Arroser la robe du bac (film d'eau avec la couronne fixe depuis la centrale à mousse)	Chef du PC	
	Limiter les effets thermiques sur les équipements et l'environnement voisins (forêt, têtes de puits)	Chef du PC	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour temporisation	Exp. / Log.	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour extinction	Exp. / Log.	
	Usage de produits absorbants	Intervention	
	Evaluer le besoin de pomper les hydrocarbures, de répandre un absorbant adapté	Intervention	
Sécurité des personnes présentes sur les lieux du sinistre	Etat des personnes présentes (comptage, victimes ...)	Intervention	
	Détermination d'un périmètre de sécurité (200 m)	Intervention	
	Interdiction d'accès à l'intérieur du périmètre de sécurité aux personnes non indispensables	Intervention	
Suivi de l'intervention	Activation de la cellule de crise	Dir. secours	
	Evaluation de la situation et identification de moyens complémentaires	Exp. / Log.	
	Evaluation des risques d'aggravation potentiels	Dir. secours	
	Elaboration communiqué de presse en liaison avec la cellule de crise	Relations ext.	
	Suivi du traitement de la zone sinistrée	Intervention	

FI4	INCIDENT BAC R1503
-----	---------------------------

Bac R 1503 - Besoins en émulseur pour la temporisation et l'extinction

Caractéristiques du bac et de la rétention

Nota : la cuvette de rétention inclue une sous cuvette de rétention (sans communication) dédiée à un stockage de GO alimentant une pompe à carburant.

➤ Volume utile du bac : (Volume total 750 m ³)	675 m ³
➤ Surface du bac : (Diamètre 10 m, hauteur 9,5 m)	78,5 m ²
➤ Surface de la sous-cuvette (G.O) :	22 m ²
➤ Surface totale de la rétention :	684 m ²
➤ Surface de la rétention (déduction surface du bac et surface sous cuvette)	583 m ² (=684-79-22)
➤ Volume utile de la rétention :	816 m ³ (=583 * 1.4)

Surfaces impliquées (scénario d'incendie)

✓ Feu de bac :	79 m ²
✓ Feu de cuvette :	583 m ²

Taux d'application (T.A.) réglementaire (selon arrêté type 1432 annexe 5)

Extinction :

$TA_{\text{régl}} = (T_{\text{exp}} \times K) + 0.5$ avec $K = 1 + F1 + F2$
 $TA_{\text{exp}} = 2 \text{ l/m}^2 \cdot \text{min}$ (émulseur POLYPETROFILM 3/6)
 $K = 1.2$ avec $F1 = 0.2$ (rétention encombrée) et $F2 = 0$
 $TA_{\text{régl}} = 2.4 + 0.5 = 2.9 \text{ l/m}^2 \cdot \text{min}$

Temporisation :

Taux de temporisation = $TA/2 = 1.5 \text{ l/min/m}^2$

Refroidissement :

Débit : 15 l/min par mètre linéaire (couronne)

Caractéristiques des moyens de lutte incendie :

- ✓ 1 station mousse disposant d'une réserve d'émulseur de 4500 litres réglée à 5 % (% émulseur dans la solution moussante).
 - ✓ 4 déversoirs à mousse BF (débit unitaire : 200 l/min) en périphérie de la cuvette.
 - ✓ 1 déversoir à mousse intérieur Bac BF (débit : 400 l/min).
 - ✓ 1 couronne à eau en haut de la jupe du bac (débit : 470 l/min).
- Nota : la couronne peut fonctionner selon la séquence utilisée en eau ou en solution moussante.

Moyens mobiles additionnels :

2 véhicules d'intervention Mascott (9000 l émulseur) + 2 remorques émulseur (450 litres) :
 ⇒ 2 canons mobiles 2000 l/min (3 % émulseur) avec autonomie de 22 minutes.

FI4	INCIDENT BAC R1503
------------	---------------------------

Modes d'actions possibles :

Trois modes d'utilisation des moyens de lutte fixes sont possibles en fonction de la nature du sinistre. Selon le mode d'action, la consommation en eau, en émulseur et l'autonomie vont être différents. (Voir tableau ci-après)

Séquence « JUPE » :

Alimentation en eau de la couronne incendie.

Séquence « RETENTION » :

Alimentation en solution moussante :

- de la couronne incendie
- des 4 déversoirs de la rétention

Séquence « INTERIEUR R1503 » :

Alimentation en solution moussante :

- de la couronne incendie
- du déversoir de toit
- de la couronne incendie

TAUX D'APPLICATION EFFECTIF selon la séquence mise en œuvre :

MODE	Taux application réglementaire		Taux d'application réel		Débit	Délai de remplissage cuvette (*)
REFROIDISSEMENT	l/min par m linéaire	Durée (min)	l/min par m linéaire	Durée (min)	l/min	
Seq. JUPE	15	indéterminée	15	illimitée	470	8h54
EXTINCTION	TA (l /m ² .min)	Durée (min)	TA (l /m ² .min)	Durée (min)	l/min	
Seq. RETENTION (couronne + 4 déversoirs cuvette)	2.9	20	2.2	70	1270	3h17
+ canon mobile			3.4	22	2000	S.O
⇒ Cumul			5.6	22	3270	1h16
Seq. INTERIEUR BAC 1503 (déversoir de toit + couronne + 4 déversoirs de cuvette)	2.9	20	4.4 (INT Bac)	53	400	3h07
			2.2 (cuvette)	53	1270	2h30
+ canon mobile			3.4	22	2000	S.O
⇒ Cumul			5.6	22	3270	1h08

(*) : vidange totale du bac dans la cuvette, le volume libre restant égal à 251 m³

FI5	INCIDENT CUVE R1001 / R18010
------------	-------------------------------------

Caractéristiques du relâchement

Type d'incident et Zone	Zone LIE Avec / sans Isolement	Débit de fuite	Durée de fuite en cas d'isolement	Quantité de produit rejeté en cas d'isolement	Quantité maximale de vapeurs inflammables Avec / sans Isolement
	m	kg/sec	sec	kg	kg
Débordement R1001 (50 mm)	14 68	50	180	9 000	29 1720
Débordement R18010 (50 mm)	19 63	40	180	7200	33 1260

Rayons d'atteintes maximaux

Effet sur les structures	Effet sur les personnes	Seuil des effets de surpression	Seuil des effets thermiques	Seuil des effets thermiques
Dégâts légers sur les structures	Seuils des Effets Irréversibles (IRE / SEI) 3 kW/m ² : périmètre de sécurité	50 mbar	3 kW/m ²	600 [(kW/m ²) ^{4/3}].s
Dégâts graves sur les structures	Seuils des Premiers Effets Létaux à 1 % (PEL / SEL) 5 kW/m ² : périmètre d'approche des pompiers	140 mbar	5 kW/m ²	1000 [(kW/m ²) ^{4/3}].s
Effets domino	Seuils des Effets Létaux Significatifs à 5 % (ELS / SELS)	200 mbar	8 kW/m ²	1800 [(kW/m ²) ^{4/3}].s

FI5	INCIDENT CUVE R1001 / R18010
------------	-------------------------------------

Synthèse scénario incident sur cuve			Effets létaux significatifs	Effets létaux	Effets irréversibles
			(m)	(m)	(m)
Cuve R1001	Débordement	Effets de surpression UVCE	43	64	180
		Effets thermiques UVCE	68	68	75
		Effet thermique feu de nappe	42	55	69
Cuve R18010	Débordement	Effets de surpression UVCE	18	27	141
		Effets thermiques UVCE	63	63	69
		Effet thermique feu de nappe	39	51	65

Seuil d'inflammation probable d'arbres résineux avec tapis d'aiguilles le plus pénalisant : 24 m (13,5 kW/m²).

Seuil d'inflammation probable d'arbres feuillus le plus pénalisant : 11 m (30 kW/m²).

FI5	INCIDENT CUVE R1001 / R18010
------------	-------------------------------------

Propositions d'actions pour la lutte contre le sinistre

Thème	Action	Qui	Check-list
Caractérisation du sinistre	Confirmation sinistre par salle de contrôle	Exp. / Log.	
	Localisation de la fuite dans la station	Exp. / Log.	
	Caractérisation fuite (nappe, jet, nuage, enflammée, etc.)	Exp. / Log.	
	Détermination volume potentiel hydrocarbure rejeté	Exp. / Log.	
	Direction du vent et sens d'écoulement du produit	Exp. / Log.	
Interventions d'exploitation	Arrêt d'urgence de la station par SSU (voir FI1)	Exp. / Log.	
	Arrêt complet de l'exploitation	Exp. / Log.	
	Mise en service réseau incendie	Exp. / Log.	
	Mettre en place surveillance R 1008	Exp. / Log.	
Interlocuteurs à contacter	Appel SDIS pour assistance (canons, mousse, etc.)	Exp. / Log.	
	Appel GEOMETHANE pour mise en œuvre convention assistance	Exp. / Log.	
	Appel mairie de Manosque	Dir. secours	
	Appel mairie de Saint Martin Les Eaux	Dir. secours	
	Appel mairie de Dauphin	Dir. secours	
	Appel gendarmerie de Manosque (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel administrations (DREAL et préfecture)	Dir. secours	
	Appel siège GEOSTOCK	Dir. secours	
	Appel société pour pompage produit	Exp. / Log.	
Prévention et atténuation des effets	Arrêt de tout travail / équipement générateur de points chauds à proximité de l'épandage	Exp. / Log.	
	Mise en place interdiction d'accès	Intervention	
	Evaluation de la présence et de l'extension des zones à atmosphère explosive	Intervention	
	Limitation accès à la zone aux personnes indispensables	Intervention	
	Réduire les volumes mis en jeu en fermant des vannes process complémentaires	Exp. / Log.	
	Protéger forêt résineux proche	Chef du PC	
Lutte	Mise en œuvre des moyens fixes incendie DP3	Chef du PC	
	Limiter les effets thermiques sur les équipements et l'environnement voisins (forêt, têtes de puits)	Chef du PC	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour temporisation	Exp. / Log.	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour extinction	Exp. / Log.	
	Usage de produits absorbants	Intervention	

FI5	INCIDENT CUVE R1001 / R18010
------------	-------------------------------------

Thème	Action	Qui	Check-list
	Evaluer le besoin de pomper les hydrocarbures, de répandre un absorbant adapté	Intervention	
Sécurité des personnes présentes sur les lieux du sinistre	Etat des personnes présentes (comptage, victimes, etc.)	Intervention	
	Détermination d'un périmètre de sécurité (200 m mini)	Intervention	
	Interdiction d'accès à l'intérieur du périmètre de sécurité aux personnes non indispensables	Intervention	
Suivi de l'intervention	Activation de la cellule de crise	Dir. secours	
	Evaluation de la situation et identification de moyens complémentaires	Exp. / Log.	
	Evaluation des risques d'aggravation potentiels	Dir. secours	
	Elaboration communiqué de presse en liaison avec la cellule de crise	Relations ext.	
	Suivi du traitement de la zone sinistrée	Intervention	

Rappel consommation eau incendie et émulseur :

Borne incendie	250	m³/h
Queue de paon	400	L/ min
Canon à mousse	2000	L/min
Consommation émulseur 3 % par canon à mousse	60	L/min

FI6	INCIDENT RUPTURE FRANCHE
------------	---------------------------------

Caractéristiques du relâchement

Type d'incident et Zone	Inventaire	Zone LIE Avec / sans Isolement	Débit de fuite Avec / sans isolement	Durée de fuite en cas d'isolement	Quantité de produit rejeté en cas d'isolement	Quantité maximale de vapeurs inflammables Avec / sans Isolement
	m ³	m	kg/s	sec	kg	kg
Rupture guillotine 16 pouces (400 mm) Puits	20	150 370	1789	62	115000	7880 112000
Rupture guillotine 16 pouces (400 mm) Zone milieu pomperie	13	258 429	2395 1351	305	729 000	535000 185000
Rupture guillotine 20 pouces (500 mm) Zone SAGESS	5	349 607	3518 2492	300	1059000	106000 403000
Rupture guillotine 20" (500 mm) Tranche 1	140	130 298	1828 1828	68	221000	4330 102000
Rupture guillotine 20" (500 mm) Tranche 2	234	93 317	2032 2032	60	308000	3050 101000
Rupture guillotine 20" (500 mm) Tranche 3	238	145 299	1877	60	310000	9710 106000
Rupture guillotine 14" (350 mm) Tranche 4	169	197 325	1895 1895	60	254000	24300 88000
Rupture guillotine 16" (400 mm) Tranche SAGESS	96	629 712	3409 3409	300	1100000	304000

Ces scénarios (les plus pénalisants) conduisent à la formation d'une part d'un nuage explosif et d'autre part d'une nappe de liquide inflammable.

Rayons d'atteintes maximaux (fuite maximale non isolée, produit le plus pénalisant)

Effet sur les structures	Effet sur les personnes	Seuil des effets de surpression	Seuil des effets thermiques
Dégâts légers sur les structures	Seuils des Effets Irréversibles (IRE / SEI) 3 kW/m ² : Périmètre de sécurité	50 mbar	3 kW/m ²
Dégâts graves sur les structures	Seuils des Premiers Effets Létaux à 1 % (PEL / SEL) 5 kW/m ² : Périmètre d'approche des pompiers	140 mbar	5 kW/m ²
Effets domino	Seuils des Effets Létaux Significatifs à 5 % (ELS / SELS)	200 mbar	8 kW/m ²

FI6	INCIDENT RUPTURE FRANCHE
------------	---------------------------------

Synthèse scénario incident rupture franche		Effets létaux significatifs Effets domino	Effets létaux	Effets irréversibles
		(m)	(m)	(m)
Rupture guillotine ligne 16 pouces Zone station	Effets de surpression UVCE	43	64	787
	Effets thermiques UVCE	429	429	472
	Effet thermique feu de nappe	195	258	323
	Effet thermique jet enflammé	195	246	322
Rupture guillotine ligne 20 pouces Zone SAGESS	Effets de surpression UVCE	18	27	1052
	Effets thermiques UVCE	607	607	668
	Effet thermique feu de nappe	234	308	386
	Effet thermique jet enflammé	241	306	401
Rupture tête de puits	Effets de surpression UVCE	43	64	1167
	Effets thermiques UVCE	788	788	867
	Effet thermique feu de nappe	261	339	421
	Effet thermique jet enflammé	373	476	629
Rupture collecteur aérien relié au puits en exploitation	Effets de surpression UVCE	43	64	676
	Effets thermiques UVCE	370	370	407
	Effet thermique feu de nappe	170	233	292
	Effet thermique jet enflammé	142	178	231

Seuil d'inflammation probable d'arbres résineux avec tapis d'aiguilles le plus pénalisant : 296 m (13,5 kW/m²).

Seuil d'inflammation probable d'arbres feuillus le plus pénalisant : 203 m (30 kW/m²).

FI6	INCIDENT RUPTURE FRANCHE
------------	---------------------------------

Propositions d'actions pour la lutte contre le sinistre

Thème	Action	Qui	Check-list
Caractérisation du sinistre	Confirmation sinistre par salle de contrôle	Exp. / Log.	
	Localisation de la fuite dans la station	Exp. / Log.	
	Caractérisation fuite (nappe, jet, nuage, enflammée, etc.)	Exp. / Log.	
	Détermination volume potentiel hydrocarbure rejeté	Exp. / Log.	
	Direction du vent et sens d'écoulement du produit	Exp. / Log.	
Interventions d'exploitation	Arrêt d'urgence de la station par SSU (voir FI1)	Exp. / Log.	
	Arrêt complet de l'exploitation	Exp. / Log.	
	Mise en service réseau incendie	Exp. / Log.	
	Mettre en place surveillance R 1008	Exp. / Log.	
Interlocuteurs à contacter	Appel SDIS pour assistance (canons, mousse, etc.)	Exp. / Log.	
	Appel GEOMETHANE pour mise en œuvre convention assistance	Exp. / Log.	
	Appel mairie de Manosque	Dir. secours	
	Appel mairie de Saint Martin Les Eaux	Dir. secours	
	Appel mairie de Dauphin	Dir. secours	
	Appel gendarmerie de Manosque (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel administrations (DREAL et préfecture)	Dir. secours	
	Appel siège GEOSTOCK	Dir. secours	
	Appel société pour pompage produit	Exp. / Log.	
Prévention et atténuation des effets	Arrêt de tout travail / équipement générateur de points chauds à proximité de l'épandage	Exp. / Log.	
	Mise en place interdiction d'accès	Intervention	
	Evaluation de la présence et de l'extension des zones à atmosphère explosive	Intervention	
	Limitation accès à la zone aux personnes indispensables	Intervention	
	Réduire les volumes mis en jeu en fermant des vannes process complémentaires	Exp. / Log.	
Lutte	Limiter les effets thermiques sur les équipements et l'environnement voisins (bâtiment)	Chef du PC	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour temporisation	Exp. / Log.	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour extinction	Exp. / Log.	
	Usage de produits absorbants	Intervention	
	Evaluer le besoin de pomper les hydrocarbures, de répandre un absorbant adapté	Intervention	

FI6	INCIDENT RUPTURE FRANCHE
------------	---------------------------------

Thème	Action	Qui	Check-list
Sécurité des personnes présentes sur les lieux du sinistre	Etat des personnes présentes (comptage, victimes, etc.)	Intervention	
	Détermination d'un périmètre de sécurité	Intervention	
	Interdiction d'accès à l'intérieur du périmètre de sécurité aux personnes non indispensables	Intervention	
Suivi de l'intervention	Activation de la cellule de crise	Dir. secours	
	Evaluation de la situation et identification de moyens complémentaires	Exp. / Log.	
	Evaluation des risques d'aggravation potentiels	Dir. secours	
	Elaboration communiqué de presse en liaison avec la cellule de crise	Relations ext.	
	Suivi du traitement de la zone sinistrée	Intervention	

FI7	INCIDENT EPANDAGE R1008
------------	--------------------------------

Caractéristiques du relâchement

Type d'incident et Zone	Zone LIE	Débit d'évaporation	Quantité maximale de vapeurs inflammables
	m	kg/s	kg
Epandage hydrocarbure sur bassin amont R1008	21	12,4 kg/s	243
Epandage hydrocarbure sur bassin amont et aval R1008	52	28 kg/s	791

Ces scénarios conduisent à la formation d'une part d'un nuage explosif et d'autre part d'une nappe de liquide inflammable.

Rayons d'atteintes maximaux (produit le plus pénalisant)

Effet sur les structures	Effet sur les personnes	Seuil des effets de surpression	Seuil des effets thermiques
Dégâts légers sur les structures	Seuils des Effets Irréversibles (IRE / SEI) 3 kW/m ² : Périmètre de sécurité	50 mbar	3 kW/m ²
Dégâts graves sur les structures	Seuils des Premiers Effets Létaux à 1 % (PEL / SEL) 5 kW/m ² périmètre d'approche des pompiers	140 mbar	5 kW/m ²
Effets domino	Seuils des Effets Létaux Significatifs à 5 % (ELS / SELS)	200 mbar	8 kW/m ²

Synthèse scénario épandage sur R1008		Effets létaux significatifs Effets domino	Effets létaux	Effets irréversibles
		(m)	(m)	(m)
Epandage d'hydrocarbure dans alvéole amont	Effets de surpression UVCE	NA	NA	67
	Effets thermiques UVCE	21	21	23
	Effet thermique feu de nappe	26	44	60
Epandage d'hydrocarbure dans alvéole amont et aval	Effets de surpression UVCE	NA	NA	99
	Effets thermiques UVCE	32	32	35
	Effet thermique feu de nappe	26	54	77

Seuil d'inflammation probable d'arbres résineux avec tapis d'aiguilles le plus pénalisant : 9 m (13,5 kW/m²)
Seuil d'inflammation probable d'arbres feuillus le plus pénalisant : NA (30 kW/m²)

FI7	INCIDENT EPANDAGE R1008
------------	--------------------------------

Propositions d'actions pour la lutte contre le sinistre

Thème	Action	Qui	Check-list
Caractérisation du sinistre	Confirmation sinistre par salle de contrôle	Exp. / Log.	
	Localisation de la fuite dans la station	Exp. / Log.	
	Caractérisation fuite (nappe, jet, nuage, enflammée, etc.)	Exp. / Log.	
	Détermination volume potentiel hydrocarbure rejeté	Exp. / Log.	
	Direction du vent et sens d'écoulement du produit	Exp. / Log.	
Interventions d'exploitation	Arrêt d'urgence de la station par SSU (voir FI1)	Exp. / Log.	
	Arrêt complet de l'exploitation	Exp. / Log.	
	Mise en service réseau incendie	Exp. / Log.	
	Mettre en place surveillance R 1008	Exp. / Log.	
Interlocuteurs à contacter	Appel SDIS pour assistance (canons, mousse...)	Exp. / Log.	
	Appel GEOMETHANE pour mise en œuvre convention assistance	Exp. / Log.	
	Appel mairie de Manosque	Dir. secours	
	Appel mairie de Saint Martin Les Eaux	Dir. secours	
	Appel mairie de Dauphin	Dir. secours	
	Appel police de Manosque (barrage route devant station) - (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel gendarmerie de Manosque (via SDIS)	Exp. / Log.	
	Appel administrations (DREAL et préfecture)	Dir. secours	
	Appel siège GEOSTOCK	Dir. secours	
	Appel société pour pompage produit	Exp. / Log.	
Prévention et atténuation des effets	Arrêt de tout travail / équipement générateur de points chauds à proximité de l'épandage	Exp. / Log.	
	Mise en place interdiction d'accès	Intervention	
	Evaluation de la présence et de l'extension des zones à atmosphère explosive	Intervention	
	Limitation accès à la zone aux personnes indispensables	Intervention	
	Réduire les volumes mis en jeu en fermant des vannes process complémentaires	Exp. / Log.	
Lutte	Mise en œuvre des moyens fixes incendie	Chef du PC	
	Limiter les effets thermiques sur les équipements et l'environnement voisins (bâtiment)	Chef du PC	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour temporisation	Exp. / Log.	
	Rassembler les quantités d'émulseur pour extinction	Exp. / Log.	
	Usage de produits absorbants	Intervention	

FI7	INCIDENT EPANDAGE R1008
------------	--------------------------------

Thème	Action	Qui	Check-list
	Evaluer le besoin de pomper les hydrocarbures, de répandre un absorbant adapté	Intervention	
Sécurité des personnes présentes sur les lieux du sinistre	Etat des personnes présentes (comptage, victimes ...)	Intervention	
	Détermination d'un périmètre de sécurité	Intervention	
	Interdiction d'accès à l'intérieur du périmètre de sécurité aux personnes non indispensables	Intervention	
Suivi de l'intervention	Activation de la cellule de crise	Dir. secours	
	Evaluation de la situation et identification de moyens complémentaires	Exp. / Log.	
	Evaluation des risques d'aggravation potentiels	Dir. secours	
	Elaboration communiqué de presse en liaison avec la cellule de crise	Relations ext.	
	Suivi du traitement de la zone sinistrée	Intervention	

Taux d'application (T.A.) réglementaire (selon arrêté type 1432 annexe5) :

$$TA_{\text{régl}} = (T_{\text{exp}} \times K) + 0.5 \text{ avec } K = 1 + F1 + F2$$

$$TA_{\text{exp}} = 2 \text{ l/m}^2 \cdot \text{min}$$

$$K=1 \text{ avec } F1=0 \text{ ET } F2=0$$

$$TA_{\text{régl}} = 2 + 0.5 = 2.5 \text{ l/m}^2 \cdot \text{min}$$

Débit unitaire canon mousse : 1200 l/min

Débit cumulé des canons (2) mousse : 2400 l/min

Surface de référence : 540 m²

Consommation en émulseur (3%) : 72 l/min

Réserve d'émulseur : 2000 litres

$$TA_{\text{réel}} = 4.4 \text{ l/m}^2 \cdot \text{min}$$

Bassin amont	Taux application réglementaire		Taux d'application réel		Débit
Extinction	TA (l /m ² .min)	Durée (min)	TA (l /m ² .min)	Durée (min)	l/min
	2.5	20	4.4	27	2400

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/4

FI8	MONTEE DES NIVEAUX DES RETENTIONS R1004/R1005
------------	--

En cas de très forte pluviométrie affectant le site de Manosque, l'apport en eau de ruissèlement des flancs versants qui encadrent les rétentions R1004 et R1005 pourraient amener à une forte élévation des niveaux des deux rétentions.

Deux scénarios sont alors envisageables :

- La montée des niveaux est maitrisée par évacuation de saumures vers les étangs d'Engrenier / Lavalduc (descente saumure).
- La montée des eaux n'est pas maitrisée malgré l'évacuation de saumures vers les étangs d'Engrenier/ Lavalduc et cette montée des eaux dans les rétentions risquent d'entraîner une surverse d'eau saumurée à l'extérieur des rétentions.

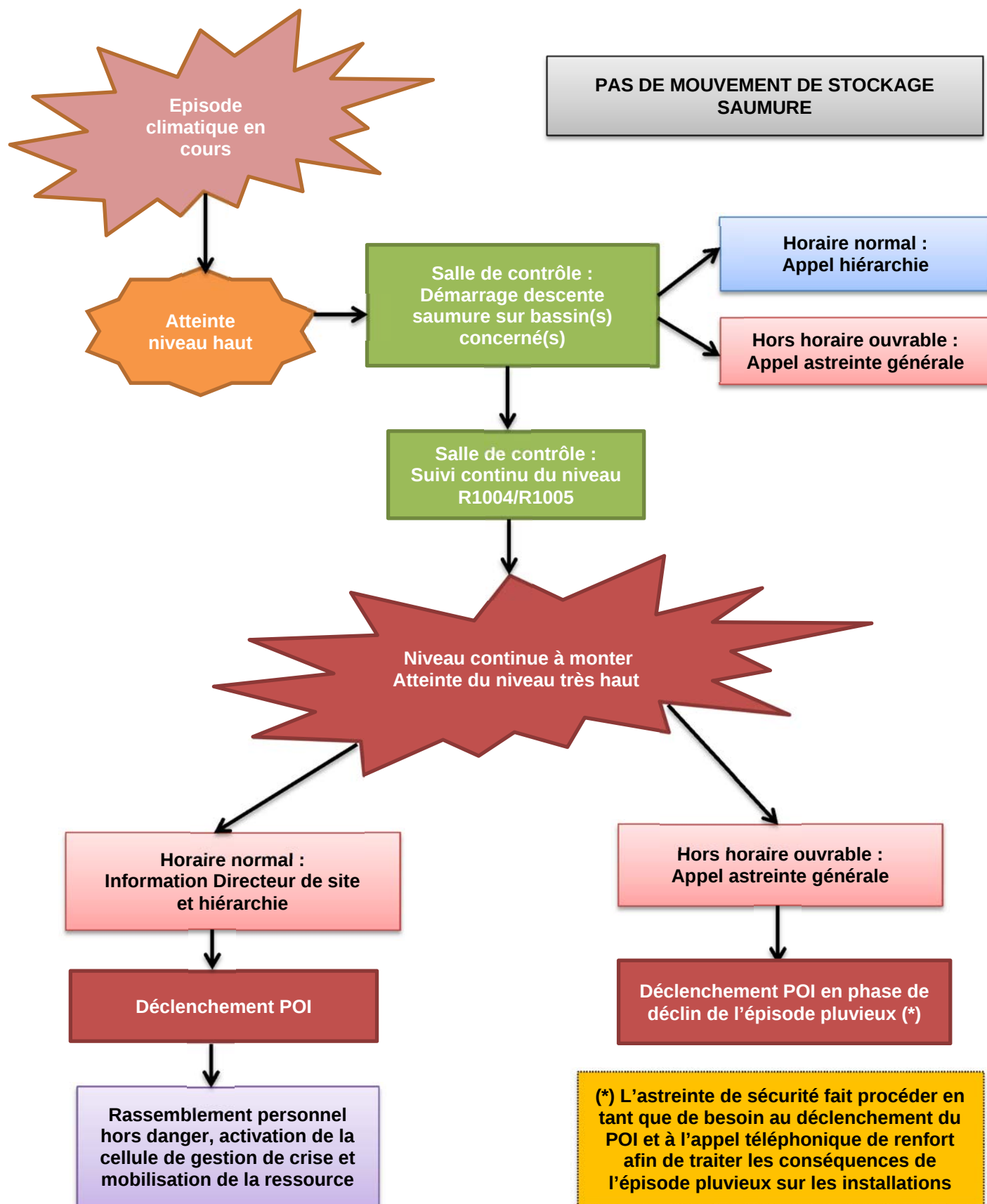
Schémas d'alerte et d'action :

Scénario de maîtrise de la montée des eaux :

La surveillance des niveaux des rétentions est assurée par la salle de contrôle qui engage le processus de descente saumure en fonction des opérations en cours tel que définis dans les deux schémas d'alerte et d'action ci- après :

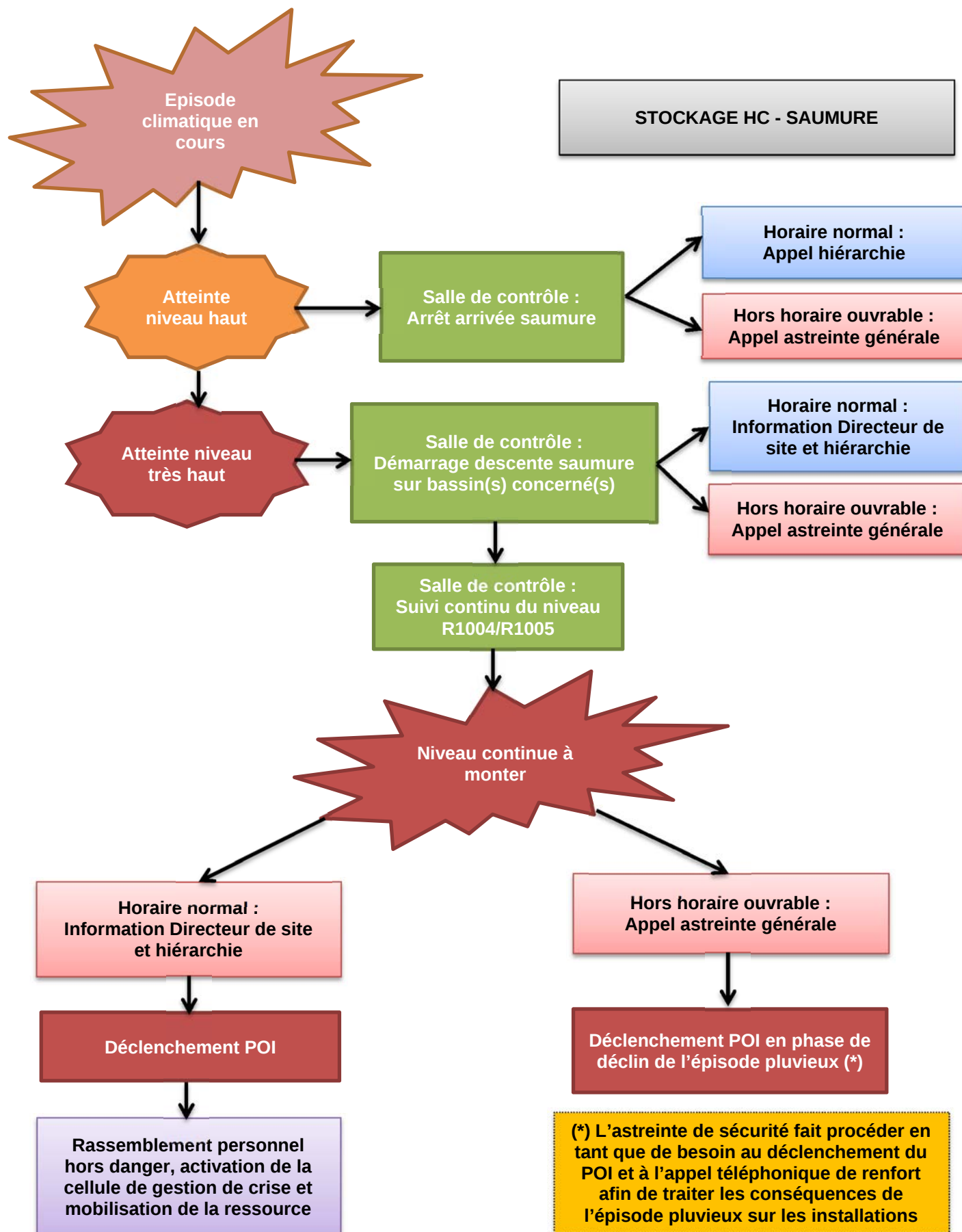
FI8

MONTEE DES NIVEAUX DES RETENTIONS R1004/R1005



F18

MONTEE DES NIVEAUX DES RETENTIONS R1004/R1005



	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 4/4

FI8

MONTEE DES NIVEAUX DES RETENTIONS R1004/R1005

Scénario de surverse d'eau saumurée :

En cas de surverse d'eau saumurée à l'extérieur des rétentions, celle-ci va retrouver les cours d'eau existants du site avec une convergence vers le ruisseau l'AUSSELET.

Lors de la phase de surveillance, si la salle de contrôle évalue un risque de surverse d'eau saumurée des rétentions R1004 et R1005, elle procède alors en accord avec sa hiérarchie au verrouillage en position ouverte des deux martelières présentes sur le barrage du R1008.

Nota : le dispositif de détection de passage de saumure en place au niveau du R1007 entraînerait automatiquement la fermeture intempestive des 2 martelières du barrage du R1008 et une augmentation du niveau d'eau dans sa partie amont.

En cas de déversement d'eau saumurée dans le ruisseau l'Aussetlet, qui rejoint ensuite le ruisseau Le Lague, l'astreinte de sécurité en informe la Préfecture.

Montée des eaux au niveau du R1008 :

Si le débit d'eau mesuré au niveau du R1007 devait dépasser le débit maximum d'évacuation des eaux par les martelières, la salle de contrôle procéderait alors par anticipation à l'ouverture du by-pass du barrage afin d'éviter que ce dernier ne soit submergé ou que des efforts de poussée trop importants ne lui soient appliqués.

Déclenchement du Plan d'Opération Interne :

Le déclenchement du Plan d'Opération Interne permet, dans sa phase de démarrage, d'assurer la mise en sécurité des personnes et l'activation de la cellule de crise et la mobilisation des ressources.

Mise en sécurité des personnes :

En heure ouvrable :

La mise en sécurité des personnes consiste lors d'un tel évènement à :

- Rassembler le personnel GEOSSEL dans le bâtiment administratif.
- Rassembler le personnel des EE permanentes dans leurs locaux respectifs.
Nota : les points de rassemblement en extérieurs (bâtiment administratif, puits E et L) sont désactivés pour la circonstance, la cellule de crise organisant le rapatriement des personnels E.E.
- Faire évacuer à l'extérieur du site le personnel des EE ponctuelle.

Hors heure ouvrable :

Les déplacements intérieurs sont limités aux manœuvres de mise en sécurité des installations.

Activation de la cellule de crise et mobilisation de la ressource :

L'activation de la cellule et la mobilisation de la ressource vont permettre :

- d'évaluer les conséquences de l'évènement sur les installations,
- de répondre aux éventuels dommages constatés.

Hors heure ouvrable, l'appel de renfort n'est effectué que lorsque les conditions de circulation permettent des déplacements en sécurité.

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4

SECTION FG

FORMULAIRES ET GUIDES

FG1	FICHE DE TRANSMISSION DE MESSAGES
------------	--

Fiche gérée par le responsable « Relations extérieures ».

DE (NOM, SOCIETE, COORDONNEES DU CORRESPONDANT)
OBJET
DATE / HEURE : / / - h mn
A
SECRETAIRE :
MESSAGE
SUITES A DONNER (QUI ? QUAND ?)

CONTACTS EXTERNES

[illegible]

FICHE DE SUIVI DES MOYENS D'INTERVENTION

Fiche gérée par le responsable « Exploitation - Logistique »

[illegible]

FICHE DE SUIVI DES VICTIMES

Fiche gérée par le responsable « Relations extérieures »

[illegible]

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/1

FG5	PRESENTATION DE L'OUVRAGE AUX MEDIAS
------------	---

PRESENTATION SOCIETE, ACTIVITES PRINCIPALES EXERCEES

Le complexe du stockage souterrain de GEOSEL MANOSQUE a été mis en service en 1969. Sa capacité utile d'environ 9 millions de m³ représente 6 à 7 semaines de la consommation française de carburants.

30 cavités, d'une capacité unitaire variant entre 100 000 m³ et 600 000 m³ ont été développées dans un massif de sel situé sur la commune de Manosque et sont destinées au stockage d'hydrocarbures liquides, principalement à des fins stratégiques.

Chaque cavité a été développée par dissolution du sel du massif avec de l'eau douce. Leur étanchéité est rigoureusement contrôlée en fin de lessivage. Leur forme et les conditions d'exploitation garantissent leur stabilité. Situées à une profondeur dans le sol variant de 350 à 1 000 m de profondeur, certaines cavités atteignent une hauteur de 300 m et un diamètre de 60 à 80 m.

Les produits stockés et/ou véhiculés sont :

- Pétrole brut.
- Essence.
- Naphta.
- Gazole moteur.
- Fuel Oil Domestique.
- Saumure.

Un réseau constitué de quatre pipelines GSM 1, GSM 2, GSM 3 et PSM relie la zone de Fos – Berre – Lavéra au stockage souterrain de Manosque. Il permet :

- Les mouvements d'hydrocarbures avec les raffineries de TOTAL, PETROINEOS, le site pétrochimique de LYONDELLBASELL à Berre, le port pétrolier de Lavéra, les réseaux de pipelines de SPSE et SPMR et le terminal pétrolier de SPSE.
- Les mouvements de saumure avec les étangs de l'Engrenier et Lavalduc.

GEOSEL MANOSQUE a confié la gestion et l'exploitation de ses installations à la société GEOSTOCK. Cette dernière est spécialisée dans la conception, la réalisation et l'exploitation de tous types de stockages souterrains d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux, ainsi que de produits chimiques et de déchets industriels.

CONTACT-PRESSE (auquel on a remis le document)

Nom, fonction : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Site Internet : _____

FG6	COMMUNIQUE DE PRESSE
------------	-----------------------------

Ce paragraphe liste les principales informations devant être mentionnées dans un communiqué de presse. Celui-ci sera établi par la fonction « Relations extérieures ». Il sera ensuite validé par le Directeur des Opérations Internes et la cellule de crise de GEOSTOCK.

1. Un accident (*) s'est produit sur notre site de stockage souterrain de Manosque à heure (s) mn.

(*) Citer les principales caractéristiques de l'événement en corrélation avec la façon dont il aura été ressenti à l'extérieur :

- épandage
- pollution
- explosion
- incendie
- incendie suivi d'une ou plusieurs explosions
- explosion ayant entraîné un incendie
- émanation de fumées épaisses
- ...

**2. Le produit déversé est du, il est principalement utilisé par la population pour.....
Le produit déversé est du, il est principalement utilisé par l'industrie pour.....**

3. Nos moyens de secours sont intervenus immédiatement.

4. Les services de secours appelés en renfort sont sur place et sont à pied d'œuvre.

5. Aux premières estimations :

- L'accident n'a fait aucune victime
- Il semble que l'accident, sous réserve de confirmation, n'ait pas fait de victime
- L'accident a fait :blessés, morts ou disparus

6. Les moyens de secours ont établi un périmètre de sécurité et luttent pour contenir (la pollution, l'incendie) sur les lieux du sinistre.

7. Pour faciliter les mouvements des secours, il est demandé particulièrement aux riverains :

- de ne pas encombrer les voies de circulation,
- de ne pas se rendre à proximité du sinistre.

8. Des informations sur l'évolution de la situation vous seront transmises régulièrement par le même canal.

FG7	EVALUATION DE LA SITUATION
------------	-----------------------------------

Fiche tenue et mise à jour par le CHEF DU PC Ex

Heure déclenchement PSI : h mn

Heure de la fiche : h mn

N° de la fiche :

Secteur touché : **Produit concerné :**

Type de sinistre	Epandage	(Alimenté ?) Oui/Non	
	Feu	(Alimenté ?) Oui/Non	
	Fuite inflammable	(Alimenté ?) Oui/Non	
	Feu toxique	(Alimenté ?) Oui/Non	
	Explosion		
Etat des victimes	Blessés	Nombre :	
	Morts	Nombre :	
	Manquants	Nombre :	
Etat du sinistre	Dimension		
	Evolution		
Situation des sites			
Conditions météorologiques	Vitesse du vent :	Direction du vent :	
	Stabilité atmosphérique :		
Risques pour l'environnement	Emission gazeuse :	Fumées :	
	Rayonnement :	Epandage :	
	Concerne :		
	Voies publiques :	Coupure des voies :	Oui/Non
	SNCF :	Coupure des voies :	Oui/Non
	Lignes électriques :	Basse tension :	Oui/Non
	(Relever n° pylône HT)	Haute Tension :	Oui/Non
	Egouts :	Eaux de surface :	
Nappe phréatique :	Autres :		

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 2/2

FG7	EVALUATION DE LA SITUATION
-----	-----------------------------------

FICHE REFLEXE D'INFORMATION D'UN EVENEMENT HSE

MESSAGE D'INFORMATION SUR ACCIDENT/OU INCIDENT (Fiche fournie par la DREAL)

FICHE RÉFLEXE D'INFORMATION D'UN ÉVÈNEMENT HSE

NOM DE LA SOCIÉTÉ			
FICHE N°			
POUR RAPPEL	TÉL. ASTREINTE : 01 47 32 07 89 TÉL. CELLULE DE CRISE ACTIVÉE : 01 47 08 46 62		
DESTINATAIRES DE LA FICHE RÉFLEXE	SIÈGE GEOSTOCK FAX : 01 47 08 27 52 E-MAIL : JMN / PBL / JLC / TVO / GKE / AHE / FOS / GLR / FEB / DLE / BCO / JAR / CJA / LLO / PDL / EBR		DREAL FAX : TÉL :
SITE / LIEU			
DATE / HEURE			
DESCRIPTIF DE L'ÉVÈNEMENT HSE	LIBELLÉ DE L'ÉVÈNEMENT		
	NATURE DE L'ÉVÈNEMENT <i>(accident, fuite de gaz, incendie, etc.)</i>		
	DE QUI TIENT ON L'INFORMATION ?		
PRODUIT EN CAUSE <i>(nature, quantité)</i>			
ÉQUIPEMENT EN CAUSE			
CAUSES PROBABLES			

FICHE RÉFLEXE D'INFORMATION D'UN ÉVÈNEMENT HSE

ECHELLE DE CLASSEMENT G/P DE L'ACCIDENT OU INCIDENT ET INDICES D'ÉVOLUTION

Niveau de Gravité G

- ☐ **G 0** Opération/Évènement d'exploitation
- ☐ **G 1** Incident mineur d'exploitation
- ☐ Sans conséquence sur le personnel
 - ☐ Peu de potentialité de risque
 - ☐ Pas/peu de conséquence sur l'environnement
 - ☐ Peu de dégâts matériels
- ☐ **G 2** Incident notable d'exploitation
- ☐ Importante potentialité de risque
 - ☐ et/ou avec conséquence sur le personnel
 - ☐ et/ou avec conséquence sur l'environnement
 - ☐ et/ou avec conséquence sur le matériel
- ☐ **G 3** Accident grave d'exploitation
- ☐ et/ou avec conséquence sur le personnel
 - ☐ et/ou avec conséquence sur l'environnement
 - ☐ et/ou avec conséquence sur le matériel
- ☐ **G 4** Accident majeur
- ☐ avec conséquences
 - ☐ ou potentialité de conséquence graves à l'extérieur

Niveau de Perception P

- ☐ **P 0** Pas de perception à l'extérieur
- ☐ **P 1** Peu de perception à l'extérieur du site
- ☐ **P 2** Forte perception à l'extérieur

Indice d'évolution

- ☐ **A** Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible
- ☐ **B** Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation
- ☐ **C** Situation évolutive, intervention en cours ou en préparation

CLASSEMENT DE L'ACCIDENT/INCIDENT

G

P

INDICE D'ÉVOLUTION

☐ A

☐ B

☐ C

CONSTATATIONS FAITES SUR LE TERRAIN

	SANS	PEU	IMPORTANT	GRAVE
Conséquences sur les personnes	☐	☐	☐	☐
Nombre :	Internes :	Externes :		
Conséquences sur l'environnement	☐	☐	☐	☐
Dégâts matériels	☐	☐	☐	☐
Perception à l'extérieur du site	☐	☐	☐	☐

PREMIÈRES MESURES PRISES

Déclenchement des plans d'urgence

- ☐ POI ☐ PPI
- ☐ PSI ☐ PIS (GIE fer)

Intervention des secours (SDIS, gendarmerie, police, etc.)

ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION

INTERVENTION DES MÉDIAS (Presse, radio, TV)

INFORMATION RÉDACTEUR

Nom du rédacteur :

Visa :

Date et heure du message :

Message d'information sur accident/ou incident

Date et heure du message :

Révision de la fiche : n°

<u>Destinataires :</u> DREAL (SPR) ...04 91 83 64 40..... Préfet (Cabinet) SIRACEDPC Mairie CHSCT	<u>Autres Destinataires :</u> GEOSTOCK Rueil (Cellule Crise) : 01 47 08 27 52
--	--

Usine : Unité : Commune :	Jour de l'incident : Heure :
--	---

Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution

<u>Niveau de Gravité G :</u>	<u>Niveau de Perception P :</u>
☐ G 0 : Opération ou événement d'exploitation ☐ G 1 : incident mineur d'exploitation Sans conséquence sur le personnel Peu de potentialité de risque – Pas ou peu de conséquence sur l'environnement Peu de dégâts matériels. ☐ G 2 : Incident notable d'exploitation Importante potentialité de risque et/ou avec conséquence sur le personnel et/ou avec conséquence sur l'environnement – et/ou avec conséquence sur le matériel. ☐ G 3 : accident grave d'exploitation Avec conséquence sur le personnel et/ou l'environnement – et/ou le matériel ☐ G 4 : Accident majeur Avec conséquences ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur	☐ P 0 : Pas de perception à l'extérieur ☐ P 1 : Peu de perception à l'extérieur du site ☐ P 2 : Forte perception à l'extérieur. <u>Indice d'évolution</u> ☐ A : Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible ☐ B : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation ☐ C : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation
<u>Classement de l'accident /incident : G</u> / <u>P</u>	
<u>Indice d'évolution : A B C</u>	

<u>Constatations faites sur le terrain :</u>	sans	peu	important	grave
	Conséquences sur les personnes	☐	☐	☐
Potentialité de risques	☐	☐	☐	☐
Conséquences sur l'environnement	☐	☐	☐	☐
Dégâts matériels	☐	☐	☐	☐
Perception à l'extérieur du site	☐	☐	☐	

<u>Produits Sévés</u> <u>impliqués :</u>	Nature :
	Quantité Q :

<u>Description de l'incident :</u>	
---	--

Premières mesures prises :

<u>Etat actuel de la situation :</u>

<u>Nom :</u>	<u>Signature :</u>	<u>N° de téléphone :</u>
---------------------	---------------------------	---------------------------------

SECTION RE RESSOURCES

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/1

RE1

RESEAU INCENDIE

Le site de GEOSEL à Manosque est alimenté en eau incendie :

- Par la station de Villeneuve.
- Par le barrage de la Laye.

Station de Villeneuve

L'eau est pompée dans le canal usinier d'EDF au moyen de trois pompes verticales : P 6130, P 6127 et P 6128. En cas d'utilisation de ces deux dernières, l'eau est reprise par une pompe horizontale (P 6125 ou P 6126) située également dans la station.

L'eau est ensuite acheminée vers la station de Passaire au travers des pipelines d'eau GSM EAU 1 ou GSM EAU 2 de diamètre 20".

Barrage de la Laye

Le barrage de la Laye est situé sur la commune de Forcalquier et est exploité par la Société du Canal de Provence. L'eau entreposée dans cet ouvrage peut être approvisionnée par GEOSEL à partir de la station de Villeneuve via le pipeline N° 1. Un contrat lie GEOSEL au Syndicat Intercommunal d'Irrigation de la Région de Forcalquier (SIIRF). Il définit notamment l'alimentation de GEOSEL en eau pour raison de sécurité.

Le débit maximal est de 1 000 m³/h. Un volume 25 000 m³ est maintenu en permanence disponible pour GEOSEL pour des besoins de sécurité en absence de réserve constituée par celle-ci (une rétention intermédiaire de 15 000 m³ est réalimentée par des pompes depuis le barrage).

L'eau restituée par le barrage dessert la pomperie incendie située dans la station de Passaire au travers du pipeline GSM EAU 1.

Pomperie incendie

Les installations de pompage et leurs principales caractéristiques pour le réseau incendie situé dans la pomperie de Passaire sont présentées dans le document *DP 3 - Implantation des moyens incendie*.

Cette pomperie incendie est protégée en cas de sinistre sur la station par des queues de paon.

En cas de coupure d'alimentation électrique, deux groupes incendie diesel (P 1007-1 et P 1007-2) permettent de garantir la fourniture d'eau en tout point du site. Les pompes de lessivage (P 1005, P 1006, P 1105, P 1107 et P 1111) peuvent également pallier une défaillance des pompes incendie principales P 1008 et P 1009.

Réseau incendie

L'eau incendie est distribuée vers les cavités par un réseau maillé. Une borne incendie est positionnée à proximité de chaque cavité de stockage. Elle est alimentée par deux piquages sur des collecteurs 6" et 3" sur chaque tranche.

Voir le document *DP 3 - Implantation des moyens incendie* pour connaître l'implantation de chacune de bornes incendie ainsi que les canons fixes d'émulseur destinées à protéger la cavité M et la station.

Protection du bac 1503

Le bac R1503 dispose d'une protection fixe par une centrale à mousse. Celle-ci est présentée dans le document *DP 3 - Implantation des moyens incendie*.

Protection de la rétention R1008

La rétention R1008 dispose d'une protection fixe par une centrale à mousse. Celle-ci est présentée dans le document *DP 3 - Implantation des moyens incendie*.

RE2	RECENSEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION
------------	--

SITE DE PASSAIRE		
DESCRIPTIF	QUANTITE	LOCALISATION
Véhicules d'intervention MASCOTT dotés : - d'un canon à mousse 2000 l/min à 7 bars - d'une réserve d'émulseur de 900 l - d'un canon à eau 2000 l/min à 7 bars - d'un canon à eau 1400 l/min à 7 bars - de 80 m (4 x 20 m) de tuyaux en Ø 110 - de 160 m (8 x 20) de tuyaux en Ø 70 2 ARI + 2 bouteilles (6.9 l / 300 b) 3 ½ masques filtrants + 3 cartouches filtrantes - Petit matériel divers incendie et mousse (lance, queue de paon, tuyau Ø 45, division, ...) - d'un ventilateur hydraulique - d'un régulateur de pression à 7 bars pour armoire incendie	2	Local incendie
Hydrocureur de pompage ATEX - Capacité 13 m ³	1	Aire de stationnement du chalet
Remorque émulseur de 450 litres	2	Local incendie
Remorque « Environnement » dotée de : - Boudins flottants de rétention (3 m) - Rouleaux d'absorbant (0.96 x 44 m)	1 6 2	Local incendie
Boudins flottants de rétention (lot de 4 x 3 m)	2 (stock mini)	Magasin G
Rouleaux d'absorbant (0.96 x 44 m)	2 (stock mini)	Magasin G
MATÉRIELS DE DÉTECTION		
Balise d'explosimétrie	5	Poste de garde (2) Service Fond (3)
Explosimètre portatif	5	Poste de garde
ÉQUIPEMENT D'INTERVENTION		
Tenue d'intervention sapeur-pompier textile		Local incendie
Casque F1		Local incendie

MAGASIN DE SAINT MAIME		
DESCRIPTIF	QUANTITE	LOCALISATION
MATÉRIEL DE DÉPOLLUTION		
Barrage flottant antipollution aquatique KLEBER BALEAR 60 m de long	1	Magasin Saint Maime

RE2	RECENSEMENT DES MOYENS D'INTERVENTION
------------	--

STATION DE ROGNAC		
DESCRIPTIF	QUANTITE	LOCALISATION
MATERIELS DE DETECTION		
Balise d'explosimétrie	1	Bâtiment station
Explosimètre portatif	1	Bâtiment station

STATION DE LAVERA		
DESCRIPTIF	QUANTITE	LOCALISATION
MATERIELS DE DETECTION		
Balise d'explosimétrie	1	Bâtiment station
Explosimètre portatif	1	Bâtiment station

RE3

RESSOURCES EN EMULSEUR

GEOSEL MANOSQUE			
RESSOURCE	LOCALISATION	DISPONIBILITE	QUANTITE (litres)
Véhicule MASCOTT 1	Local incendie	Immédiate	900
Véhicule MASCOTT 2	Local incendie	Immédiate	900
Remorque Emulleur n°1	Local incendie	Immédiate	450
Remorque Emulleur n°2	Local Incendie	Immédiate	450
Fûts (10 de 200 litres) Dotation de remplément pour 2 véhicules MASCOTT	Local incendie	1 heure Délai de chargement sur un camion plateau	2 000
Bac 1 m ³ pomperie Passaire	Prox LM	S.O	//
Fûts puits M	Prox LM	1 heure Délai de chargement sur un camion plateau	1 000
Centrale à mousse	Bac R1503	S.O	//
Centrale à mousse	Rétention R1008	S.O	//
QUANTITE TOTALE D'EMULSEUR	5 700		

GEOMETHANE			
RESSOURCE	LOCALISATION	DISPONIBILITE	QUANTITE (litres)
Camion incendie 4 X 4	Gaude	30 minutes	300
QUANTITE TOTALE D'EMULSEUR			300

ARKEMA			
RESSOURCE	LOCALISATION	DISPONIBILITE	QUANTITE (litres)
Véhicule émulseur	Château-Arnoux	60 minutes	9 000
QUANTITE TOTALE D'EMULSEUR			9 000

SDIS (CSP Manosque)			
RESSOURCE	LOCALISATION	DISPONIBILITE	QUANTITE (litres)
Berce émulseur	CS Manosque	60 minutes	7 000
QUANTITE TOTALE D'EMULSEUR			7 000

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/1

RE4

CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC GEOMETHANE

GEOSEL MANOSQUE est lié à GEOMETHANE par une convention d'assistance mutuelle. Dans le cadre de celle-ci, GEOMETHANE met à disposition et transporte sur le site de Passaire du produit d'extinction et du matériel de lutte incendie. **En aucun cas, le personnel de GEOMETHANE portant assistance n'est impliqué directement dans la lutte contre le sinistre.**

Téléphone salle de contrôle GEOMETHANE (24h/24) pour déclenchement aide mutuelle: 04 92 70 57 15

Télécopie salle de contrôle GIE GEOMETHANE : 04 92 72 13 61

Moyens de GEOMETHANE pouvant être mis à disposition en cas de sinistre à GEOSEL MANOSQUE :

- 2 canons mobiles (eau) 2*50 m³/h sur remorque (tractables avec un véhicule léger).
- 1 motopompe mobile.
- 1 générateur de mousse (feu hydrocarbures) tractable (par un véhicule léger).
- 2 appareils respiratoires isolants (ARI) et 2 bouteilles de rechange.
- 1 camion incendie 4X4 avec 500 litres d'eau, 300 litres d'émulseur (feu hydrocarbures), 500 kg de poudre et 1 canon à poste fixe 250 kg/min (ne peut être conduit et utilisé que par du personnel GEOMETHANE).

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/1

RE5

CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC ARKEMA

GEOSEL MANOSQUE est lié à ARKEMA, usine de Saint Auban par une convention d'assistance mutuelle. Dans le cadre de celle-ci, ARKEMA met à disposition et transporte sur le site de Passaire du produit d'extinction et du matériel de lutte incendie. **En aucun cas, le personnel d'ARKEMA portant assistance n'est impliqué directement dans la lutte contre le sinistre.**

Téléphone salle de contrôle ARKEMA (24h/24) pour déclenchement aide mutuelle: 04 92 33 79 67

Télécopie Salle de contrôle : 04 92 33 76 84

Moyens d'ARKEMA pouvant être mis à disposition en cas de sinistre à GEOSEL-MANOSQUE :

- 1 ensemble véhicule émulseur 9 000 litres avec pompe 12 m³/h.
- 1 canon tracté 3 000 l/mn de pré-mélange.

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4

SECTION MA

MANAGEMENT DU POI

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/4

MA1	COMPTE RENDU D'EXERCICE
-----	-------------------------

Thème de l'exercice :

Abréviations :

- **RIO** : Responsable Intervention sur Ouvrage
- **DOI** : Directeur des Opérations Internes
- **PSI** : Plan de Surveillance et d'Intervention
- **POI** : Plan d'Opération Interne
- **PC** : Poste de Commandement
- **AU** : Arrêt d'urgence des installations

PARTICIPANTS :

OBSERVATEURS :

DONNEES GENERALES :

Date de l'exercice :

Heure de début :

Heure de fin :

Lieu :

Conditions climatique :

FONCTIONS ASSUREES PAR :

Directeur des Opérations Internes :

Chef du P.C. :

Chef de l'équipe d'intervention :

Exploitations /Logistique :

Responsable SITAC :

Secrétaire de PC :

Relations extérieures :

COMPTE RENDU D'EXERCICE

[illegible]

MA1

COMPTE RENDU D'EXERCICE

RETOUR D'EXPERIENCE :

NATURE	REMARQUES	OBSERVATION (AXE D'AMELIORATION) / RECOMMANDATION (ACTIONS REQUISES)	PILOTE + DELAI	COMMENTAIRES
<u>Constitution du PC :</u>				
<u>Départ équipe d'intervention :</u>				
<u>Déclenchement du POI/PSI :</u> - Schéma d'alerte - Mise en œuvre du POI				
<u>Missions de l'organigramme :</u> -Rôle de chacun.				
<u>Evacuation du personnel :</u> - Temps d'évacuation, recensement des personnes				
<u>Comportement Entreprises Extérieures :</u> - Connaissance de l'attitude à adopter lors POI				
<u>Séquence automatiques et premières manœuvres opératoires :</u>				
<u>Secours extérieurs :</u> - Appel pompiers, police, aide mutuelle...				

MA1

COMPTE RENDU D'EXERCICE

<u>Automates appels d'urgences :</u> - Appel des renforts en Heure Non Ouvrable.				
<u>Documents, listes téléphoniques :</u> - Validité des listes téléphoniques, disponibilité des classeurs POI /PSI, valise POI / PSI...				
<u>Fiches scénarios POI / PSI :</u> - Consultation fiches scénarios				
<u>Test de connaissances POI / PSI :</u> - Test de la mission de chacun au sein du POI/PSI				
<u>Poste de garde :</u> - Missions du gardien				
<u>Matériel incendie :</u>				
<u>Communication de crise :</u>				
<u>Cellule de crise GK :</u>				
<u>SIG / Caméras :</u>				
<u>Divers :</u>				

MA2

GLOSSAIRE

Acronymes / termes	Définitions
ADF	Antidéflagrant
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AEP	Alimentation en Eau Potable (le terme d'Adduction d'Eau Potable peut aussi être rencontré, le sens restant identique)
ATEX	Atmosphère Explosive
CL x %	Concentration létale supposée provoquer la mort de x % de la population exposée pendant un temps d'exposition donné.
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
CPC	Chef du PC
CTA	Centre de Traitement de l'Alerte
Danger (définition du GESIP)	Représente la matérialisation de ce qui menace ou compromet l'existence ou l'intégrité d'une personne, d'un bien ou de l'environnement. C'est donc un état.
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDT	Direction Départementale des Territoires (inclus ex DDE et DDEA)
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI	Défense des Forêts Contre l'Incendie
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DIREN	Direction de l'Environnement
DN	Diamètre Nominal
DOI	Directeur des Opérations Internes
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DR	Demande de Renseignement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDF	Electricité de France
EL	Exploitation Logistique
ERP	Etablissement Recevant du Public
FDS	Fiche de Données Sécurité
Flash Fire	Feu de nuage de gaz inflammable sans effet de surpression (nuage non confiné)
GESIP	Groupe d'Etude de Sécurité des Industries Pétrolières
GPMM	Grand Port Maritime de Marseille
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
LIE	Limite Inférieure d'Explosivité
LSE	Limite Supérieure d'Explosivité
PACA	Région Provence, Alpes, Côte d'Azur

MA2	GLOSSAIRE
------------	------------------

Acronymes / termes	Définitions
PC Ex	Poste de Commandement Exploitant
PER	Plan d'Exposition aux Risques
PNRL	Parc Naturel Régional du Lubéron
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Risque (définition du GESIP)	Grandeur à deux dimensions associée à une phase précise de l'activité de l'ouvrage de transport étudié et caractérisant un événement non souhaité par sa probabilité d'occurrence (plus ou moins mesurable) et ses conséquences. C'est donc l'évaluation d'un état de danger
Risque particulier (définition du GESIP)	C'est un risque caractérisant un événement non souhaité susceptible d'engendrer des conséquences graves, parce qu'il s'applique à une zone où des enjeux significatifs humains, socio-économiques ou environnementaux sont en présence.
SAGESS	Société Anonyme de Gestion des Stocks de Sécurité
Scénario d'accident (définition du GESIP)	Enchaînement d'événements choisis parmi différents phénomènes physiques susceptibles de se produire compte tenu de la nature de la brèche dans la canalisation, du fluide et de ses conditions de transport et de l'environnement avoisinant.
Scénario de référence (définition du GESIP)	Scénario d'accident établi à partir du choix d'une brèche de référence et d'un enchaînement de conséquences possibles.
SEI ou ERI	Seuil des effets irréversibles, zone des dangers significatifs à la vie humaine.
SEL ou PEL	Seuil des premiers effets létaux, correspond à une CL 1% pour la zone des dangers graves pour la vie humaine.
SELS ou ELS	Seuil des effets létaux significatifs, correspond à une CL 5% pour la zone des dangers très graves pour la vie humaine.
SIDPC	Service Interministériel de la Défense et Protection Civile
SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile
SITAC	Situation Tactique
SPSE	Société du Pipeline Sud-Européen
Scénario plausible (définition du GESIP)	Scénario de référence d'un accident dont l'occurrence est suffisamment significative en un point donné de la canalisation pour justifier une étude spécifique
UVCE	Unconfined Vapour Cloud Explosion : déflagration due à l'explosion d'un nuage de gaz inflammable non confiné

SECTION DP

DONNEES ET PLANS

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/4

DP1	PLANS D'ACCES AU SITE
-----	------------------------------

ITINERAIRE VEHICULES LEGERES

ACCES A GEOSEL MANOSQUE - Quartier Passaire – 04100 Manosque COORDONNEES GPS POSTE DE GARDE : Longitude : 05°45'30" E - Latitude : 43°52'34" N

① ACCES PLUS RAPIDE, ROUTE ETROITE PAR LA D 5 (MANOSQUE ⇒ GEOSEL ≈ 20 mn)

En provenance du SUD par la nationale ex N96 (renommée D96n pour le dép. 13, D996 pour le dép. 84 et D4096 pour le dép. 04) ou l'autoroute MARSEILLE / AIX-EN-PROVENCE (sortie **MANOSQUE**) :

- Prendre la direction MANOSQUE centre-ville.
- Contourner la ville par le périphérique à sens unique jusqu'à la porte Soubeyran (en haut du périphérique), suivre les panneaux indiquant l'hôtel Le Pré Saint Michel.
- Prendre la route de droite (direction DAUPHIN).
- Passer devant le lycée "Félix Esclançon" (à votre droite) puis tout droit jusqu'au cimetière.
- Prendre à gauche au cimetière (suivre direction "DAUPHIN").
- Passer les terrains de tennis (à votre droite).
- Continuer et passer l'hôtel "Le Pré Saint-Michel" (à votre gauche).
- Suivre toujours cette route (D5) à partir du panneau de sortie MANOSQUE jusqu'au sommet du Col de la Mort d'Imbert (pancarte GEOSEL au sommet du Col).
- Continuer sur la D5 (qui descend à droite), passer la plateforme avec tuyauteries en bas dans la vallée (à votre droite), continuer jusqu'à la pancarte GEOSEL et prendre la route à gauche.
- Suivre cette route (**45 km/h**) jusqu'à l'entrée du site. S'arrêtez au poste de garde et suivre les indications fournies par l'agent de gardiennage.

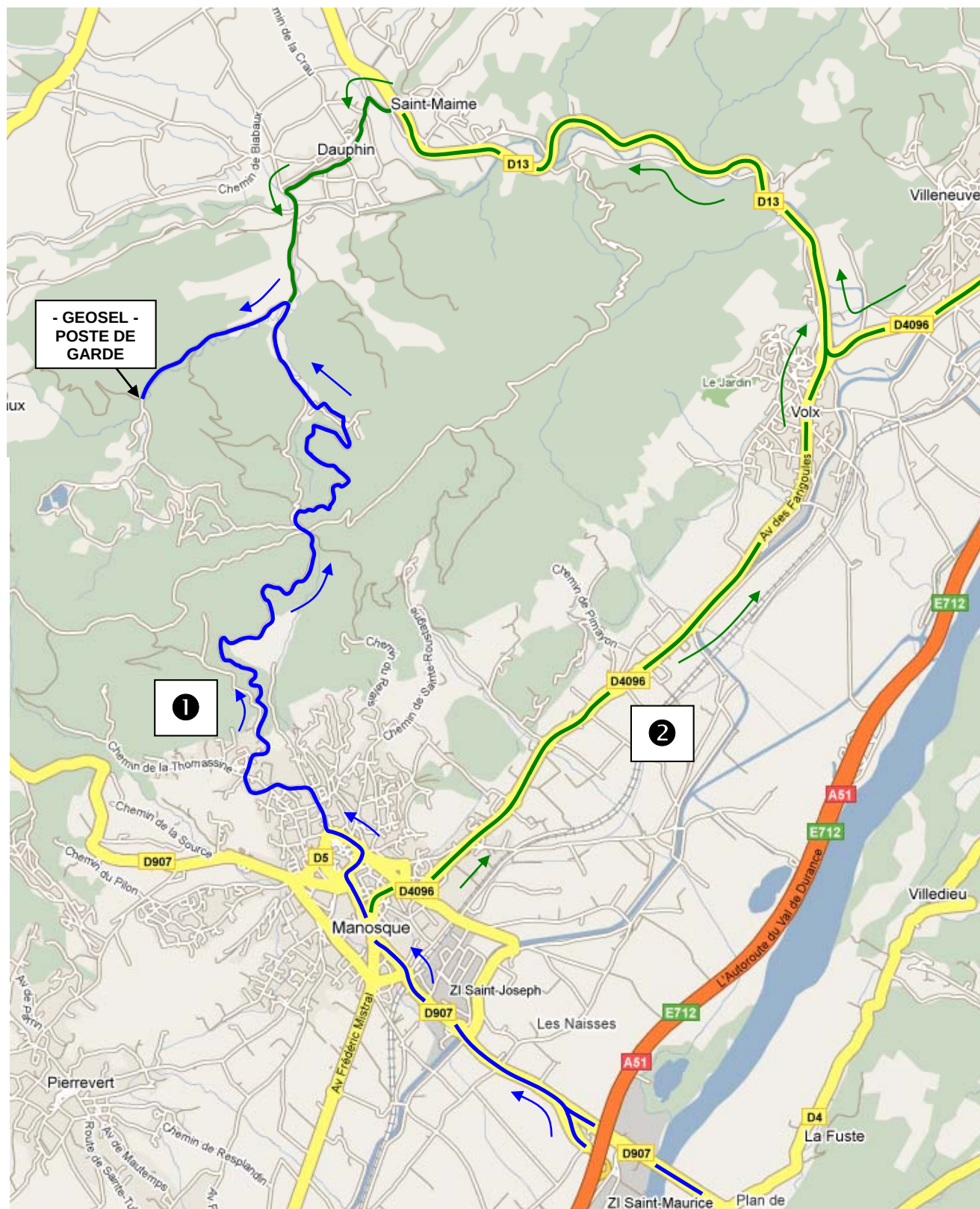
② ACCES PLUS LONG, ROUTE MEILLEURE PAR VOLX (MANOSQUE ⇒ GEOSEL ≈ 35 mn)

En provenance du SUD par la nationale ex N96 (renommée D96n pour le dép. 13, D996 pour le dép. 84 et D4096 pour le dép. 04) ou l'autoroute MARSEILLE / AIX-EN-PROVENCE (sortie **MANOSQUE**) :

- Prendre la direction de SISTERON et continuer sur la nationale ex N96 (renommée D96n pour le dép. 13, D996 pour le dép. 84 et D4096 pour le dép. 04) jusqu'à VOLX.
- Avant la sortie de VOLX, au bas de la descente, prendre à gauche la D13 en direction de FORCALQUIER (à gauche si vous arrivez du SUD ou à droite si vous arrivez du NORD).
- Sur la D13, arrivé sous le village de SAINT-MAIME, prendre à gauche au croisement et passer devant le café-restaurant "Relais des 4 reines" (à votre droite).
- Continuer votre route et prendre le pont étroit en pierre à gauche (direction village de DAUPHIN).
- A la sortie du pont, prendre à gauche (vous passez en dessous de la Poste de DAUPHIN qui se trouve donc à votre droite).
- Continuer cette route étroite qui monte puis en bas de la descente prendre à gauche.
- Continuer votre route (vous êtes sur la D5 qui relie DAUPHIN à MANOSQUE), suivre la direction indiquée sur le panneau "Col de la Mort d'Imbert".
- Aller tout droit et emprunter le pont.
- Pour accès à GEOSEL : continuer tout droit sur la D5 jusqu'à la pancarte indiquant GEOSEL et prendre à droite la route (**45 km/h**) jusqu'à l'entrée du site. S'arrêtez au poste de garde et suivre les indications fournies par l'agent de gardiennage
- Pour accès à GEOMETHANE : continuer tout droit sur la D5 jusqu'au site de GEOMETHANE.

DP1

PLANS D'ACCES AU SITE



DP1	PLANS D'ACCES AU SITE
------------	------------------------------

ITINERAIRE POIDS LOURDS

ACCES A GEOSEL MANOSQUE (Quartier Passaire)
ou GEOMETHANE (Quartier Gontard)
(traversée du village de Dauphin interdite)

1 EN PROVENANCE DU SUD

En provenance du SUD par la nationale ex N96 (renommée D96n pour le dép. 13, D996 pour le dép. 84 et D4096 pour le dép. 04) ou l'autoroute MARSEILLE / AIX-EN-PROVENCE (sortie **MANOSQUE**) :

- Prendre la direction de SISTERON et continuer sur la nationale ex N96 (renommée D96n pour le dép. 13, D996 pour le dép. 84 et D4096 pour le dép. 04) jusqu'à VOLX.
- Avant la sortie de VOLX, au bas de la descente, prendre à gauche la D13 en direction de FORCALQUIER.
- Passer le village de SAINT-MAIME et continuer jusqu'au village de MANE.
- Au stop, tourner à gauche en direction d'APT (D4100 ex N100).
- Après quelques kilomètres, passer devant l'entrée menant au "Château de SAUVAN" (allée du château à votre gauche) et à moins de 2 km plus loin, prendre à gauche un croisement avec indication de la direction de DAUPHIN (D5) (panneau indiquant GEOSEL). Si vous avez manqué le croisement, vous verrez alors un panneau indiquant la direction à droite de BANON / SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE. Faire demi-tour et reprendre plus loin à droite le croisement DAUPHIN (D5). Le village de DAUPHIN se situe sur votre gauche en hauteur, continuer en dessous pour arriver à un carrefour avec la D16. Suivre le panneau « Col de la Mort d'Imbert ».
- Aller tout droit et emprunter le pont.
- Pour accès à GEOSEL : continuer tout droit sur la D5 jusqu'à la pancarte indiquant GEOSEL à votre droite. Prendre cette route (**45 km/h**) jusqu'à l'entrée du site. S'arrêtez au poste de garde et suivre les indications fournies par l'agent de gardiennage.
- Pour accès à GEOMETHANE : continuer tout droit sur la D5 jusqu'au site de GEOMETHANE.

2 EN PROVENANCE DU NORD

En provenance du NORD, par la nationale (D4096 ex N96) ou l'autoroute (sortie **FORCALQUIER**) :

- Prendre la direction de VOLX / MANOSQUE.
- Après le pont du Lague, au bas de la montée avant d'entrer dans le village de VOLX, prendre à droite la D13 en direction de FORCALQUIER.
- Passer le village de SAINT-MAIME et continuer jusqu'au village de MANE.
- Au stop, tourner à gauche en direction d'APT (D4100 ex N100).
- Après quelques kilomètres, passer devant l'entrée menant au "Château de SAUVAN" (allée du château à votre gauche) et à moins de 2 km plus loin, prendre à gauche un croisement avec indication de la direction de DAUPHIN (D5) (panneau indiquant GEOSEL). Si vous avez manqué le croisement, vous verrez alors un panneau indiquant la direction à droite de BANON / SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE. Faire demi-tour et reprendre plus loin à droite le croisement DAUPHIN (D5). Le village de DAUPHIN se situe sur votre gauche en hauteur, continuer en dessous pour arriver à un carrefour avec la D16. Suivre le panneau « Col de la Mort d'Imbert ».
- Aller tout droit et emprunter le pont.
- Pour accès à GEOSEL : continuer tout droit sur la D5 jusqu'à la pancarte indiquant GEOSEL à votre droite. Prendre cette route (**45 km/h**) jusqu'à l'entrée du site. S'arrêtez au poste de garde et suivre les indications fournies par l'agent de gardiennage.
- Pour accès à GEOMETHANE : continuer tout droit sur la D5 jusqu'au site de GEOMETHANE.

Traversée du village de Dauphin interdite



DP2

ROSE DES VENTS

Rose des vents dans la zone de Dauphin
(Période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2014)



METEO FRANCE

ROSE DES VENTS

Vent horaire à 10 mètres, moyenné sur 10 mn

Du 01 JANVIER 2004 au 31 DÉCEMBRE 2014

DAUPHIN (04)

Indicatif : 04068001, alt : 427 m., lat : 43°54'30"N, lon : 05°46'00"E

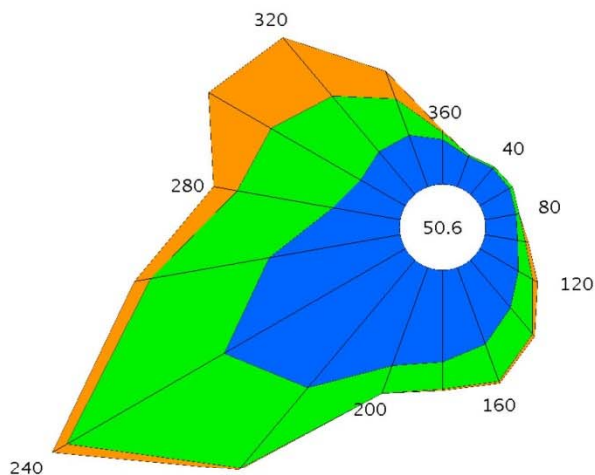
Fréquence des vents en fonction de leur provenance en %

Valeurs trihoraires entre 0h00 et 21h00, heure UTC

Tableau de répartition

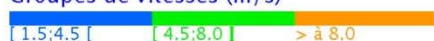
Nombre de cas étudiés : 31853

Manquants : 291

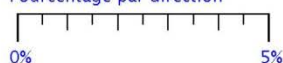


Dir.	[1.5;4.5 [	[4.5;8.0 [	> 8.0 m/s	Total
20	0.6	+	+	0.7
40	0.7	+	+	0.7
60	0.7	+	+	0.8
80	0.6	+	0.0	0.7
100	0.7	0.2	+	0.9
120	0.9	0.3	0.1	1.3
140	1.2	0.7	+	2.0
160	1.6	0.8	+	2.4
180	1.8	0.5	+	2.4
200	2.1	0.6	+	2.7
220	3.3	2.1	+	5.5
240	4.2	3.6	0.3	8.1
260	2.6	2.4	0.3	5.4
280	1.4	1.9	0.5	3.8
300	1.0	2.1	1.4	4.5
320	1.1	1.4	1.5	4.1
340	1.1	0.8	0.6	2.5
360	0.9	0.1	+	1.1
Total	26.6	17.7	5.1	49.4
[0;1.5 [				50.6

Groupes de vitesses (m/s)



Pourcentage par direction

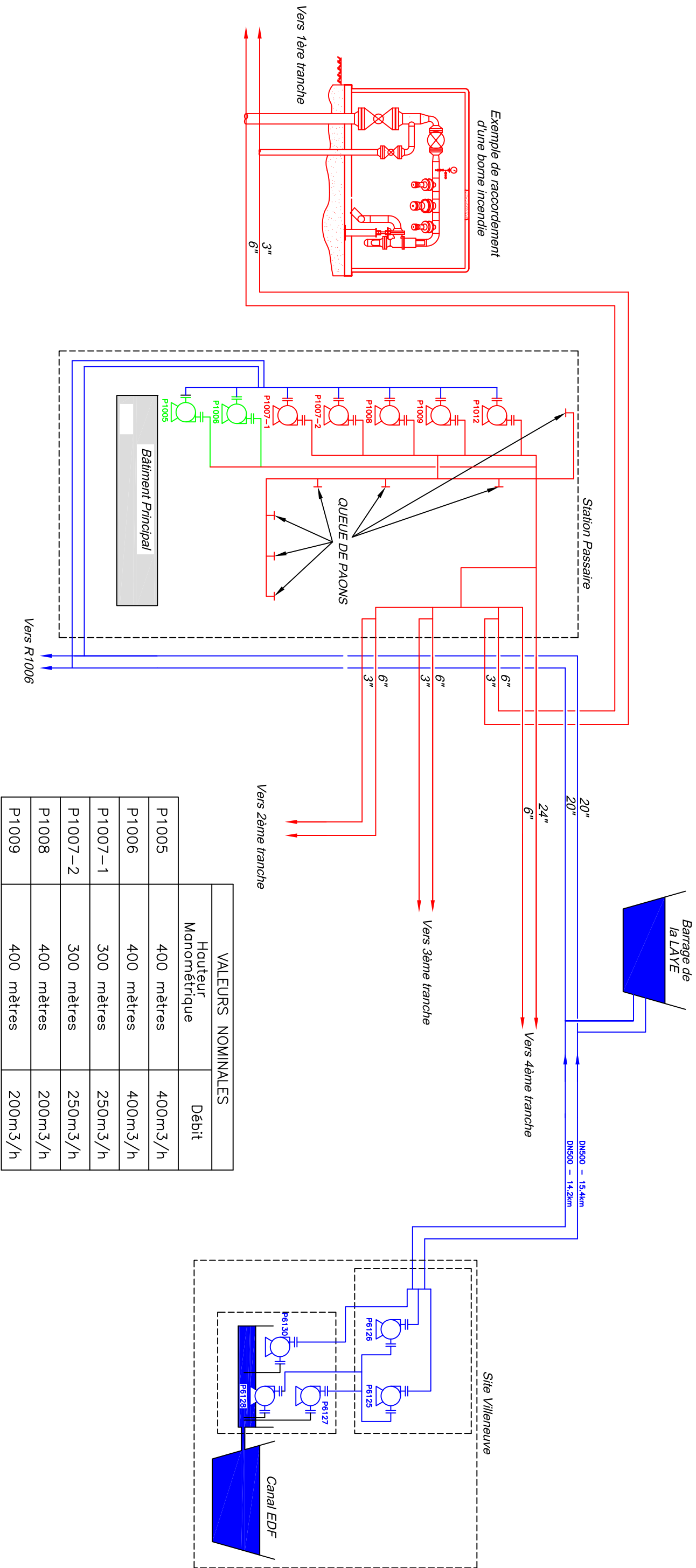


Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0.1%

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/1

DP3	IMPLANTATION DES MOYENS FIXES DE LUTTE INCENDIE
-----	--

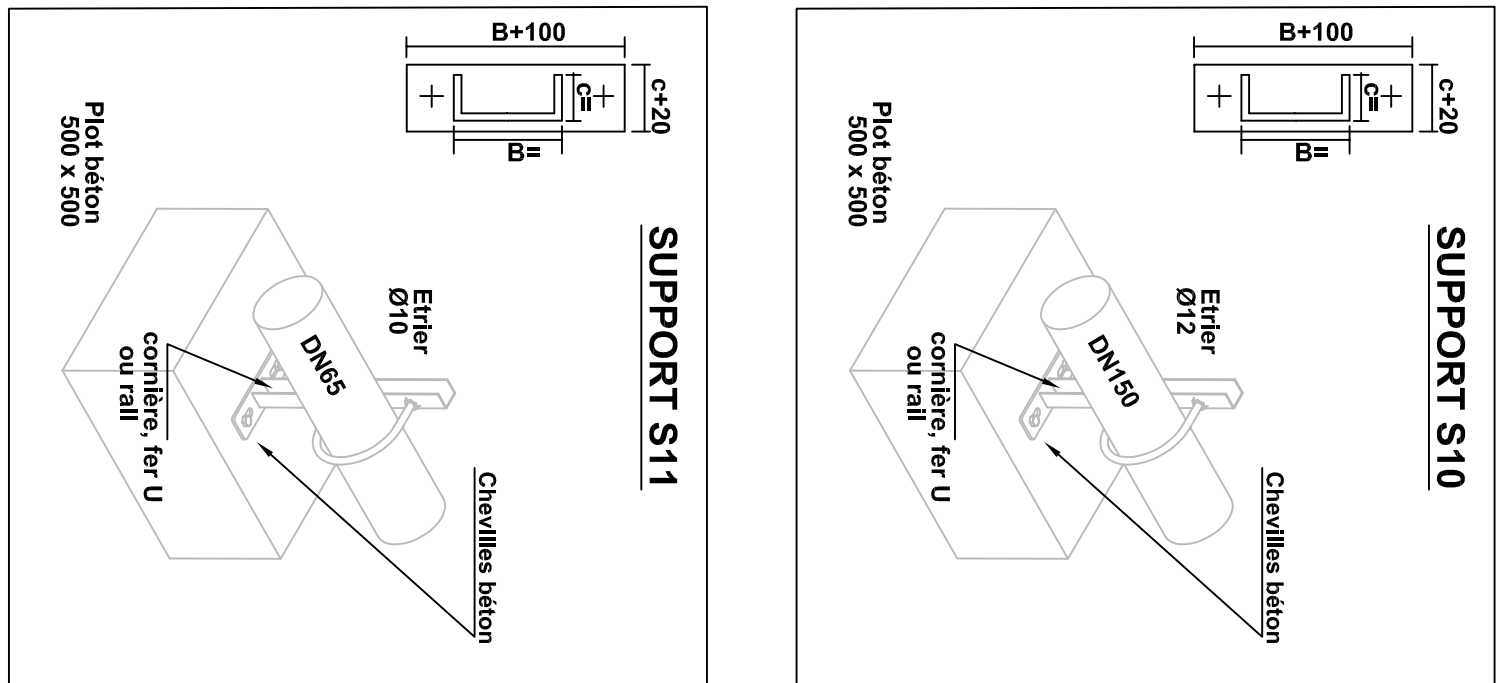
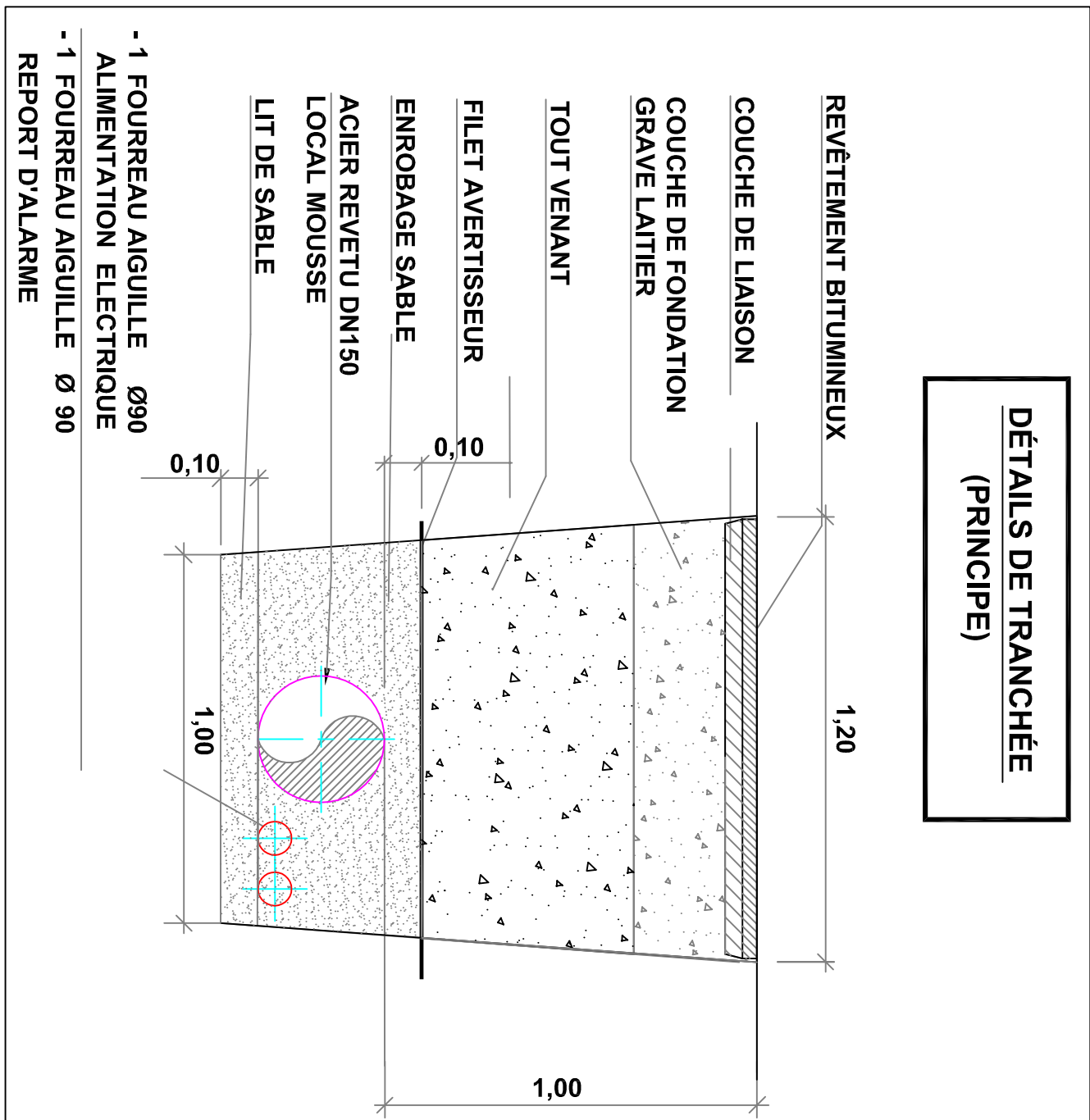
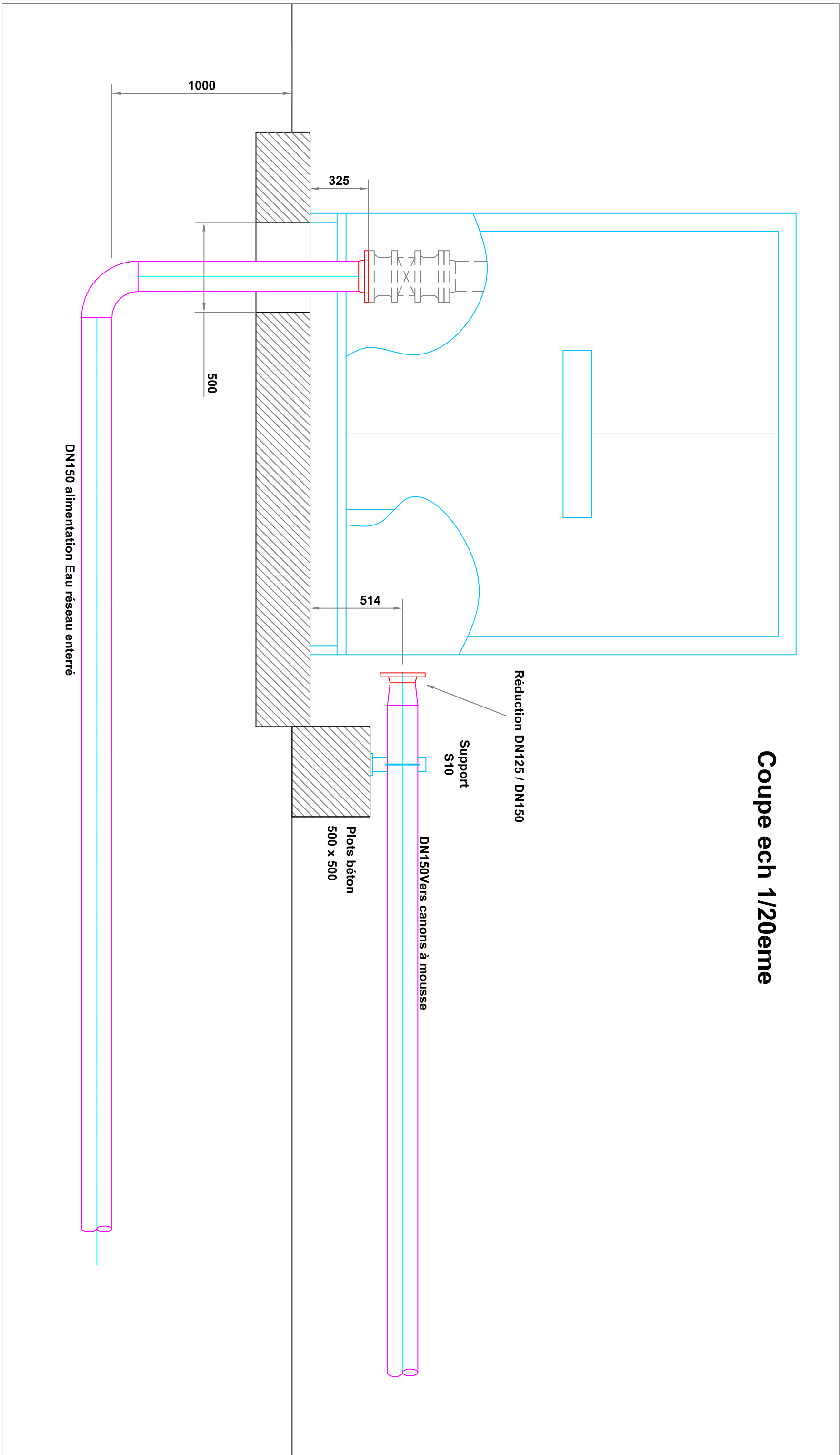
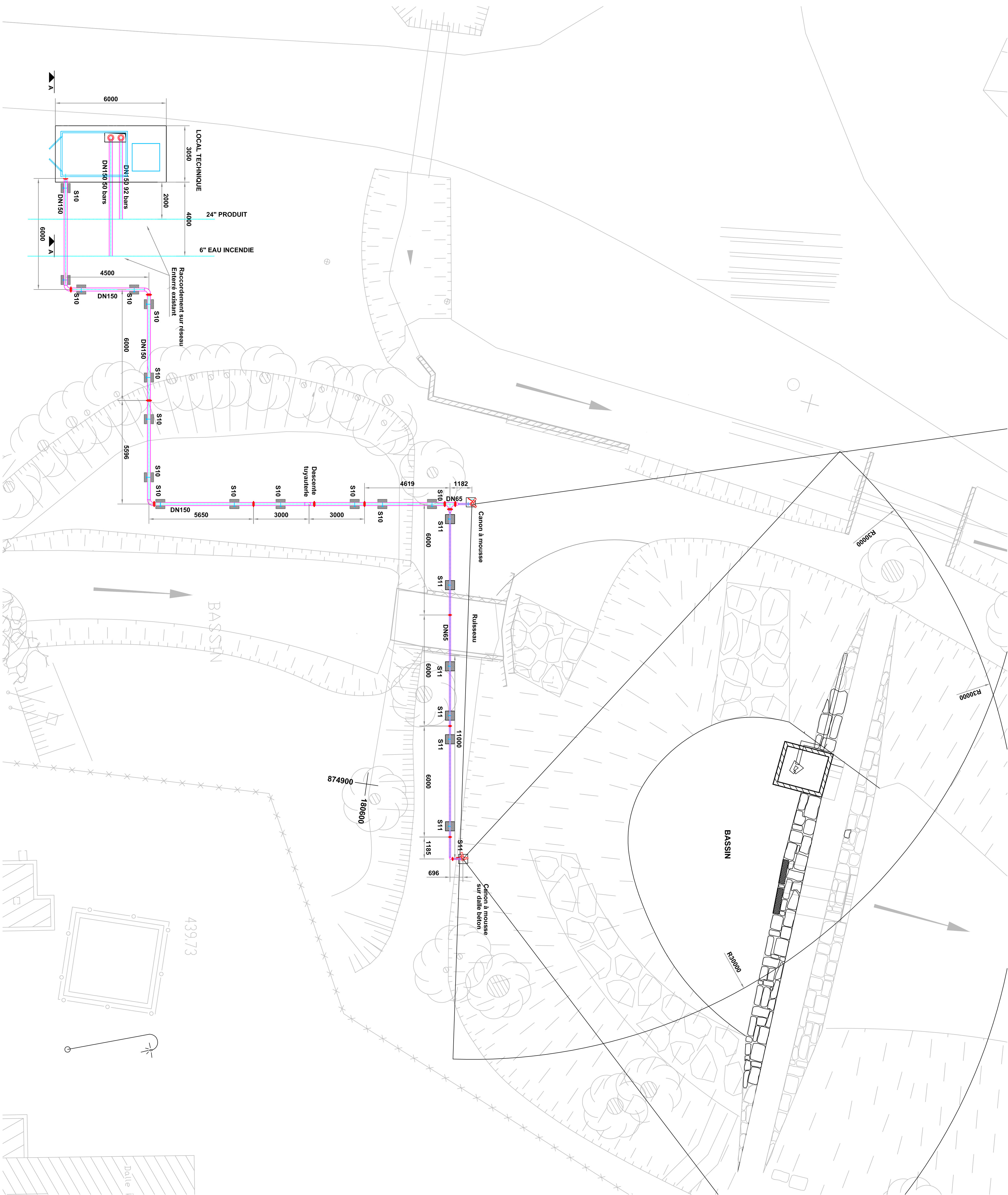
IMPLANTATION DES MOYENS FIXES DE LUTTE INCENDIE

Obs:

géosel-manosque

Installations de GEOSSEL sécurité incendie

[illegible]



Valve huball	N° 01	Mousse	DN150	RE. 500. 500. 2
Designation des locaux	ACTIVITE	INSOLE	PROJET	SPRINKLEURS
Etat de revision	RS	RS	RS	RS

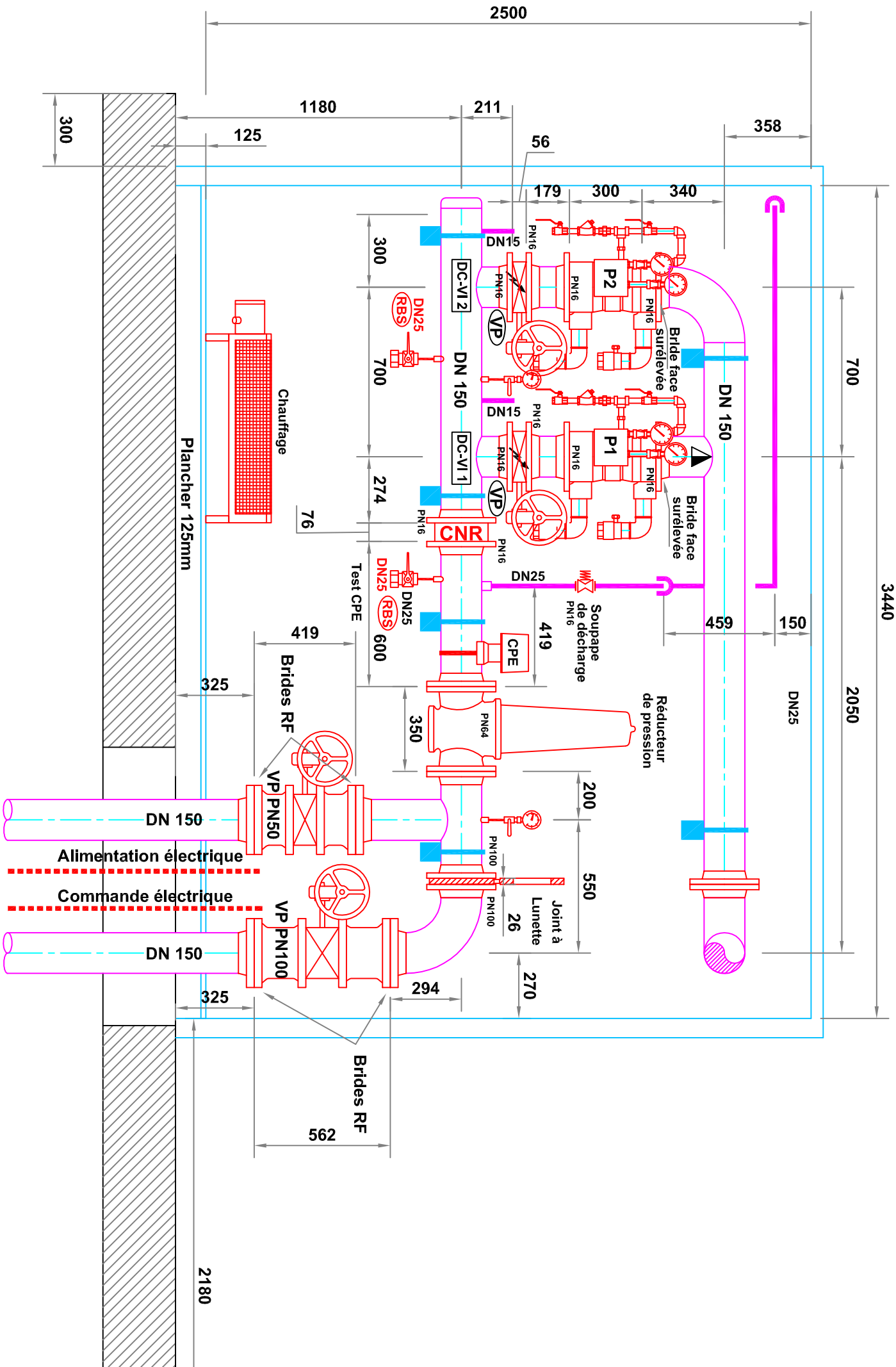
24/07/2021	C	PROJET	100	ABOUCHE	ABOUCHE
15/11/2021	B	PROJET	100	ABOUCHE	ABOUCHE
03/10/2021	A	PROJET	100	ABOUCHE	ABOUCHE
DATES IND. DISSINB	MODIFICATIONS	VERITE	APPROUVÉ	APPROUVÉ	APPROUVÉ
Dates	libellé	Drawn by	Revised by	Checked by	Approved by

CLIENT : GEOSSEL
SITE : MANOSQUE

LOCALISATION : RESEAUX ENTERRES ET TUYAUTERIES AERIENNES
INSTALLATION : INSTALLATION MOUSSE
Circulaire GESIP du 6 mai 1999

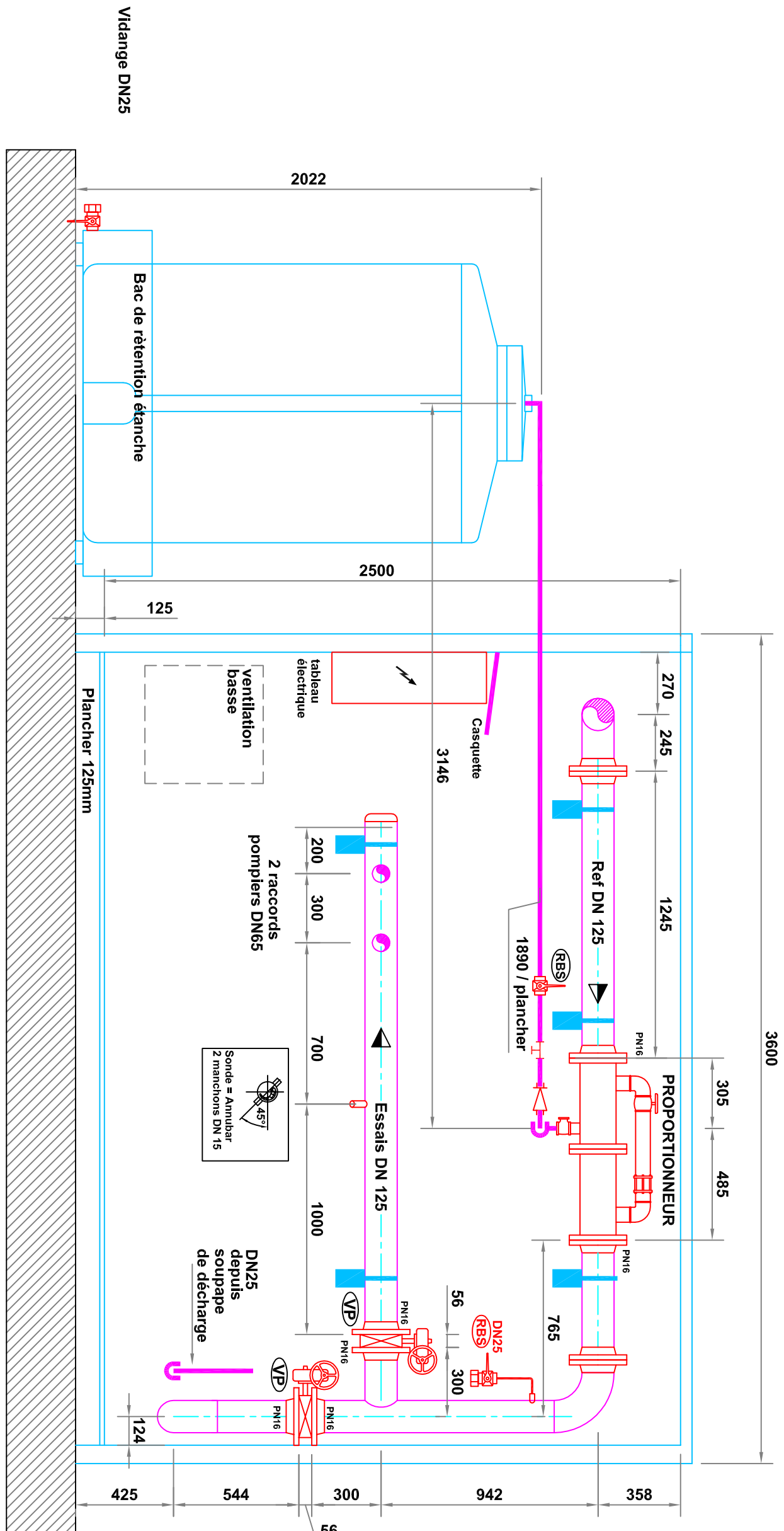
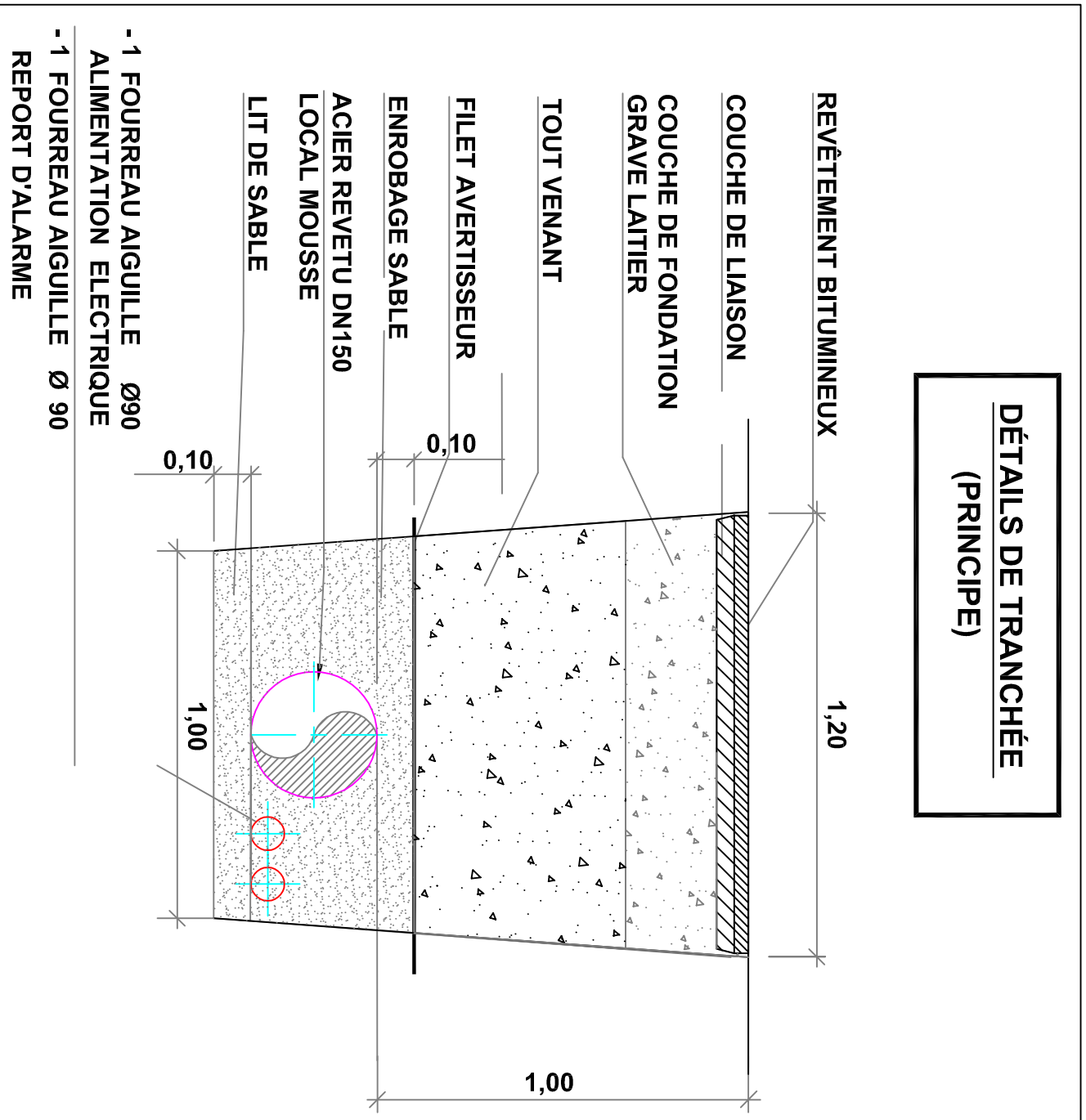
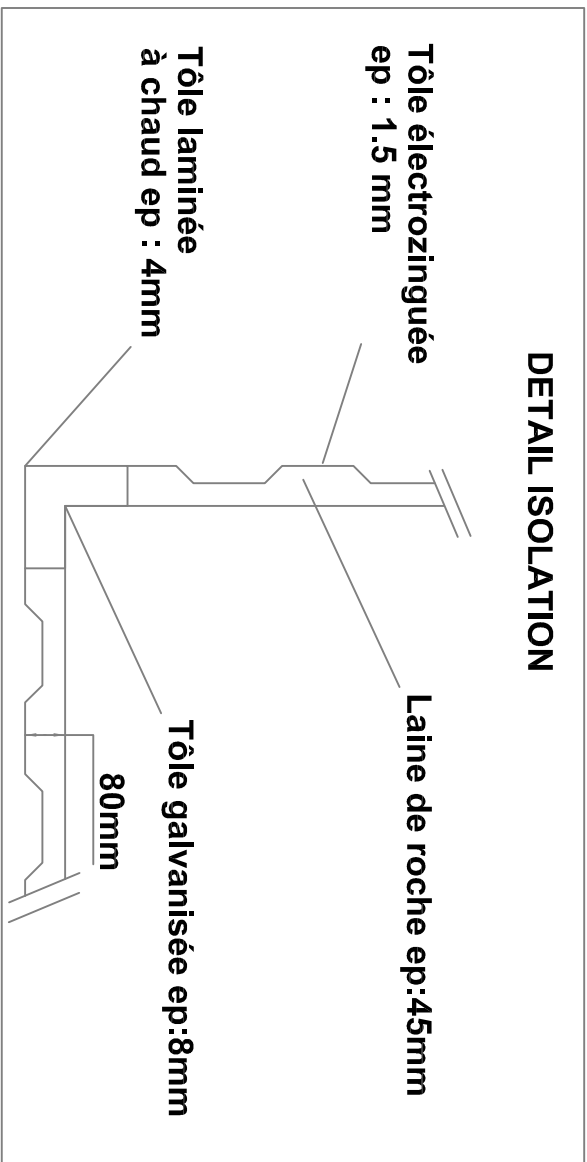
AXIMA SEITHA	EXTRAIT	FORMAT	FOLIO
AGENCE DE MAINTENANCE	1/100	A1	1/1
N° AFFAIRE	TYPE	N° D'ORDRE	REV.
772968	PE	02	C

- NOTA:
- LA RESISTANCE DE LA DALLE BETON ET L'ETUDE DU SOL DEMEURERONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DE L'ENTREPRISE DE GENIE CIVIL.
 - CONTROLE TECHNIQUE DE LA PLATE FORME PAR UN ORGANISME AGREE (CHARGE CLIENT)
 - LES COTES DE STRUCTURES INDIQUEES CONSTITUENT DES MINIMUMS COMPATIBLES AVEC LES NECESSES GEOMETRIQUES DES MASSIFS POUR RECEVOIR LES MATERIELS.
 - IL APPARTIENT A L'HOMME DE L'ART DE PROPOSER TOUTE MODIFICATION NECESSAIRE A LA BONNE TENUE DANS LE TEMPS ET AU BON FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS.
 - UN CALCUL DOIT ETRE REALISE EN FONCTION DES DIFFERENTS PARAMETRES: (NATURE DU SOL, POIDS ET CHARGES DU RESERVOIR).



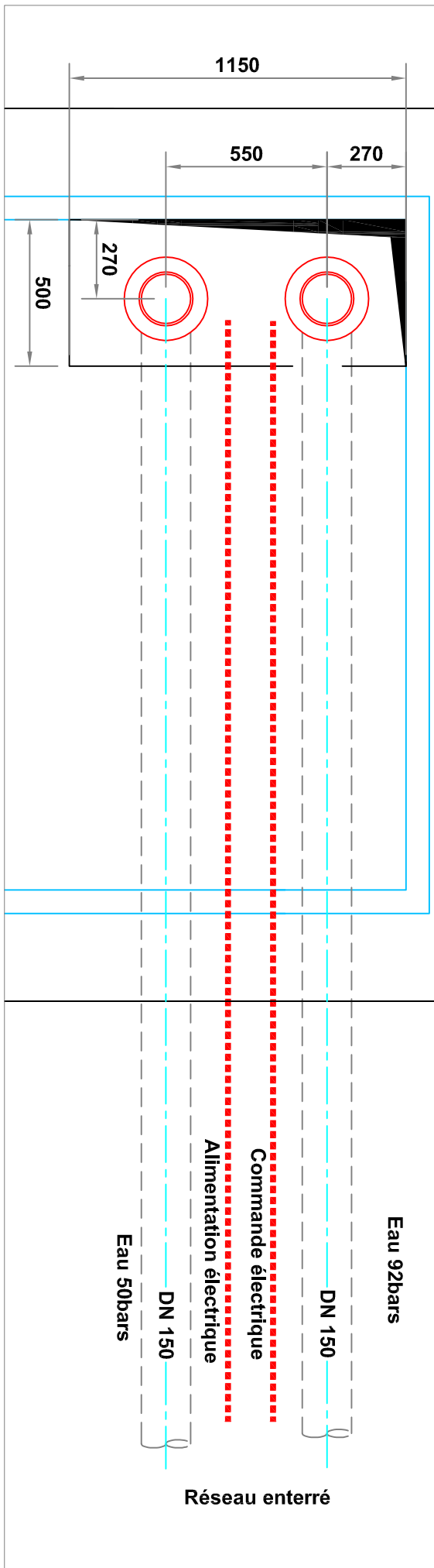
COUPE A-A ECH 1/20ème

- ETUDE DES CALCULS BETON ARME A REALISER EN FONCTION DES RESULTATS DE L'ETUDE GEOTECHNIQUE
- HYPOTHESES DE CALCUL B.A. INDICATIVE A CONFIRMER PAR ETUDE DU SOL
- RESERVOIR POSE SUR SOCLE
 - AUCUNE POUSSEE D'EAU N'EST REPRISE PAR LE SUPPORT BETON
 - T. SOL = 1 BAR A 1 M
 - ACIER DOUX = FE E 235
 - ACIER H.A. CL. TS = FE E 500 - ES = 200 000 MPa
 - BETON NORMALISE SUJANT NFP 18 305 AVEC CIMENT C.P.A.45
 - FE 28 = 25 MPa
 - ENROBAGE DES ARMATURES = 4 CM
 - FISSURATION NON PREJUDICABLE



COUPE B-B ECH 1/20ème

Détail réseaux enterrés 1/20ème



DATE	IND.	DESSINE	MODIFICATIONS	VERIFIE	APPROUVE
23/01/2012	G	P. BOUQUEN	10C	ABOUCHE	ABOUCHE
16/11/2011	F	P. BOUQUEN	Ajout croquis isolation, souape en DN20	RABEON	ABOUCHE
27/10/2011	E	P. BOUQUEN	Reserve mousse à l'extérieur, raccords natuifs reliefs (unies)	RABEON	ABOUCHE
03/10/2011	D	P. BOUQUEN	Indication des PN	RABEON	ABOUCHE
28/09/2011	C	P. BOUQUEN	Regrès selon remarques client	RABEON	ABOUCHE
20/09/2011	B	P. BOUQUEN	Regrès retournement, opul CPE, souape de décharge.	RABEON	ABOUCHE
16/09/2011	A	P. BOUQUEN	1ère EMISSION	RABEON	ABOUCHE
DATE	IND.	DESSINE	MODIFICATIONS	VERIFIE	APPROUVE
16/09/2011	A	P. BOUQUEN	1ère EMISSION	RABEON	ABOUCHE

Ce document, propriété de AXIMA, ne peut être utilisé, communiqué ou reproduit, même partiellement sans son autorisation.

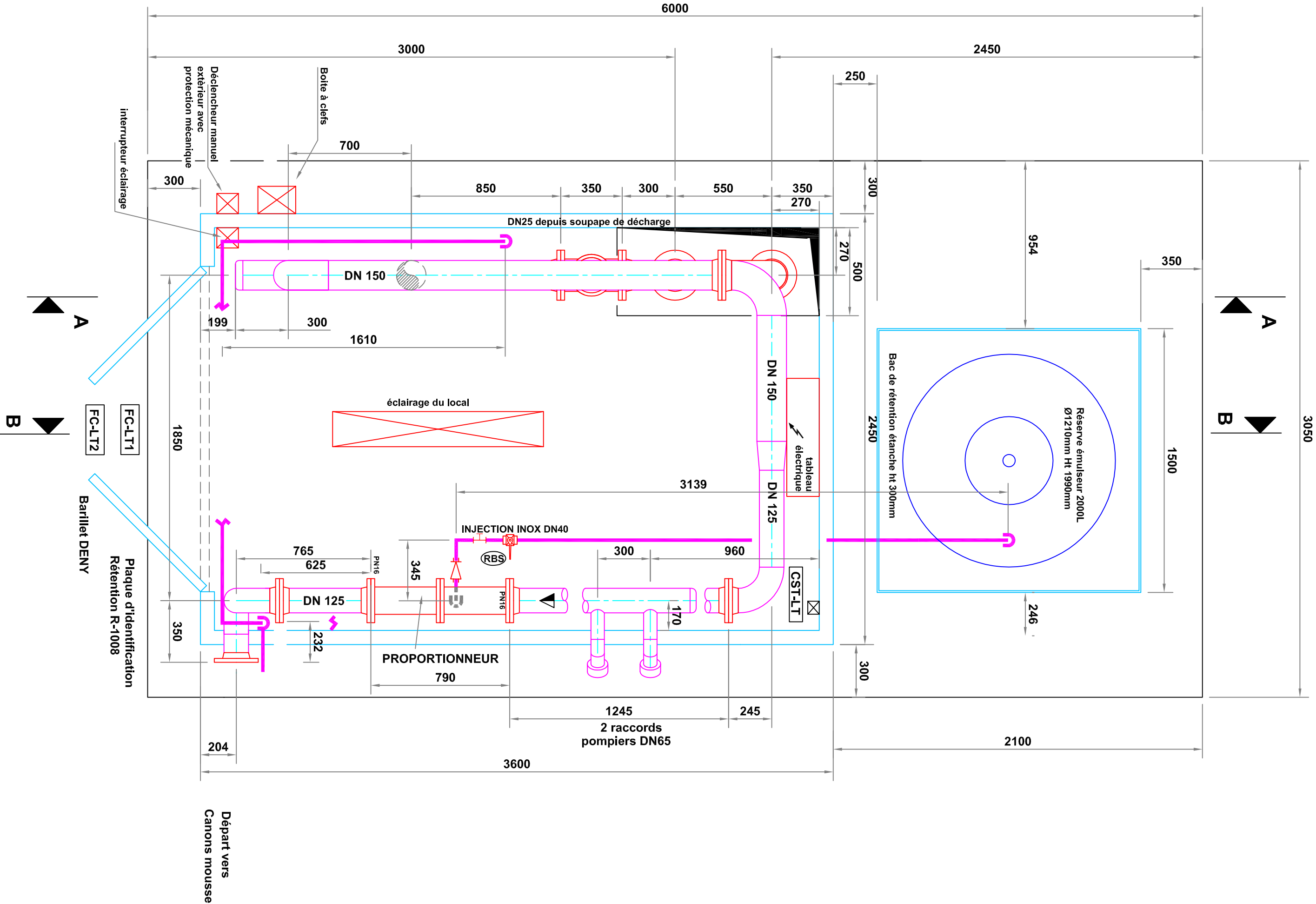
CLIENT : GEOSSEL

SITE : MANOSQUE

LOCALISATION : TUYAUTERIES LOCAL TECHNIQUE

INSTALLATION : INSTALLATION MOUSSE
Circulaire GESIP du 6 mai 1999

Vue en plan ech 1/20ème



AXIMA SEITHA	ECHELLE	FORMAT	FOLIO
AGENCE DE MALAKOFF 2 allée Jacques Brel 92240 MALAKOFF Téléphone : 01.42.31.62.73 Télécopie : 01.42.31.62.48	Scale 1/20	A1	1/1
N° AFFAIRE 772968	TYPE PE	N° D'ORDRE 01	REV. G

	PLAN D'OPERATION INTERNE	Décembre 2015
		Rev. 4
		Page 1/2

DP4	PERIMETRE DE PROTECTION DU PUBLIC EN CAS D'ALERTE
-----	--

PERIMETRE DE PROTECTION DU PUBLIC EN CAS D'ALERTE

SECTION AN

ANNEXES

AN1	ANNUAIRE TELEPHONIQUE (DEPARTEMENTS / COMMUNES)
------------	--

ALPES DE HAUTE-PROVENCE					
PREFECTURE DIGNE 04 92 36 72 00 Fax : 04 92 31 51 02	SOUS-PREFECTURE FORCALQUIER 04 92 75 75 00	CODIS DIGNE 04 92 30 89 28 Fax : 04 92 30 89 34	EQUIPEMENT DIGNE (DDT 04) 04 92 30 55 00	DREAL MANOSQUE 04 92 71 74 00	SNCF CENTRE REGIONAL OPERATIONNEL MARSEILLE : 04 95 04 11 29 (24h/24)
			EQUIPEMENT ASTREINTE (DDT 04) 04 92 30 55 12	DDT DIGNE 04 92 30 55 00	
COMMUNE	MAIRIE	CASERNE POMPIERS	GENDARMERIE	POLICE NATIONALE	EQUIPEMENT (SUBDIVISION)
Dauphin	04 92 79 58 18	/	Forcalquier : 04 92 75 00 19	/	Maison Technique Conseil Général Forcalquier 04 92 75 87 50
Manosque	04 92 70 34 56	04 92 72 00 18	Manosque : 04 92 72 00 48	04 92 70 17 00	Manosque : 04 92 72 16 15
Montfuron	04 92 76 41 65	/	Manosque : 04 92 72 00 48 Céreste : 04 92 79 00 01	/	Château Arnoux : 04 92 33 21 30 Manosque : 04 92 72 16 15
Saint Maime	04 92 79 58 15	/	Forcalquier : 04 92 75 00 19	/	Maison Technique Conseil Général Forcalquier 04 92 75 87 50
Saint Martin les Eaux	04 92 72 24 57	/	Manosque : 04 92 72 00 48	/	Manosque : 04 92 72 16 15
Villemus	04 92 76 44 72	/	Forcalquier : 04 92 75 00 19 Céreste : 04 92 79 00 01	/	Manosque : 04 92 72 16 15

AN1	ANNUAIRE TELEPHONIQUE (DEPARTEMENTS / COMMUNES)
------------	--

BOUCHES DU RHÔNE						
PREFECTURE MARSEILLE 04 84 35 40 00 Fax : 04 84 35 48 55	SALLE OPERATIONNELLE CODIS MARSEILLE 04 91 28 47 47 Fax : 04 91 28 47 06 CODIS (POUR SECOURS SUITE ACCIDENT INDUSTRIEL DANS LE 13) 04 91 28 47 18	DREAL MARSEILLE 04 91 83 63 63 DDTM MARSEILLE (Pôle Gestion de crise et Transport) 04 91 28 42 43	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MEDITERRANEE 04 91 51 51 51		SNCF CENTRE REGIONAL OPERATIONNEL MARSEILLE : 04 95 04 11 29 (24h/24)	
COMMUNE	MAIRIE	S/PREFECTURE	CASERNE POMPIERS	SUBDIVISION DREAL	GENDARMERIE ET/OU POLICE	EQUIPEMENT (SUBDIVISION)
Berre l'Etang	04 42 74 93 00	Istres 04 42 86 57 00	04 42 10 20 47	Martigues 04 42 13 01 10	04 42 85 40 13	Vitrolles 04 42 79 74 70
Châteauneuf les Martigues	04 42 76 89 00	Istres 04 42 86 57 00	/	Martigues 04 42 13 01 10	Martigues 04 42 49 32 49	Martigues 04 42 81 62 81
Cornillon Confoux	04 90 50 45 91	Aix en Provence 04 42 17 56 00	/	Aix en Provence 04 42 91 59 00	Lançon Provence 04 90 42 92 22	Salon de Provence 04 90 56 87 78
Coudoux	04 42 52 07 07	Aix en Provence 04 42 17 56 00	04 42 52 03 54	Martigues 04 42 13 01 10	Velaux 04 42 34 70 80	Vitrolles 04 42 79 74 70
Eguilles	04 42 92 40 61	Aix en Provence 04 42 17 56 00	/	Aix en Provence 04 42 91 59 00	04 42 92 53 55	Aix en Provence 04 42 95 44 14
Fos sur Mer	04 42 47 70 00	Istres 04 42 86 57 00	04 42 05 61 42	Martigues 04 42 13 01 10	Brigade Nautique 04.42.05.05.85 Martigues 04 42 49 32 49	Aix en Provence 04 42 95 44 14
Grans	04 90 55 99 70	Aix en Provence 04 42 17 56 00	04 90 55 96 99	Martigues 04 42 13 01 10	Lançon Provence 04 90 42 92 22	Salon de Provence 04 90 56 87 78 Istres 04 42 11 01 30

AN1	ANNUAIRE TELEPHONIQUE (DEPARTEMENTS / COMMUNES)
------------	--

BOUCHES DU RHÔNE						
PREFECTURE MARSEILLE 04 84 35 40 00 Fax : 04 84 35 48 55	SALLE OPERATIONNELLE CODIS MARSEILLE 04 91 28 47 47 Fax : 04 91 28 47 06 CODIS (POUR SECOURS SUITE ACCIDENT INDUSTRIEL DANS LE 13) 04 91 28 47 18	DREAL MARSEILLE 04 91 83 63 63 DDTM MARSEILLE (Pôle Gestion de crise et Transport) 04 91 28 42 43	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MEDITERRANEE 04 91 51 51 51		SNCF CENTRE REGIONAL OPERATIONNEL MARSEILLE : 04 95 04 11 29 (24h/24)	
COMMUNE	MAIRIE	S/PREFECTURE	CASERNE POMPIERS	SUBDIVISION DREAL	GENDARMERIE ET/OU POLICE	EQUIPEMENT (SUBDIVISION)
Istres	04 42 55 50 00	Istres 04 42 86 57 00	04 42 55 01 99	Martigues 04 42 13 01 10	04 42 55 00 17	Istres 04 42 11 01 30
Lançon Provence	04 90 42 98 10	Aix en Provence 04 42 17 56 00	/	Martigues 04 42 13 01 10	04 90 42 92 22	Salon de Provence 04 90 56 87 78
Le Puy Sainte Réparate	04 42 61 82 36	Aix en Provence 04 42 17 56 00	04 42 67 61 43	Aix en Provence 04 42 91 59 00	Gendarmerie Venelles 04 42 54 25 70	Aix en Provence 04 42 95 44 14
Martigues	04 42 44 33 33	Istres 04 42 86 57 00	04 42 44 45 18	Martigues 04 42 13 01 10	04 42 49 32 49	/
Miramas	04 90 58 79 79	Istres 04 42 86 57 00	04 90 58 78 00	Martigues 04 42 13 01 10	Istres 04 42 55 00 17	Istres 04 42 11 01 30 Salon 04 90 56 87 78
Rognac	04 42 87 76 00	Istres 04 42 86 57 00	04 42 87 52 20	Martigues 04 42 13 01 10	04 42 87 00 10	Direction des routes Vitrolles 04 42 79 74 70
Rognes	04 42 50 22 05	Aix en Provence 04 42 17 56 00	/	Aix en Provence 04 42 91 59 00	La Roque d'Anthéron 04 42 50 47 17	Aix en Provence 04 42 95 44 14

AN1	ANNUAIRE TELEPHONIQUE (DEPARTEMENTS / COMMUNES)
-----	--

BOUCHES DU RHÔNE						
PREFECTURE MARSEILLE 04 84 35 40 00 Fax : 04 84 35 48 55	SALLE OPERATIONNELLE CODIS MARSEILLE 04 91 28 47 47 Fax : 04 91 28 47 06 CODIS (POUR SECOURS SUITE ACCIDENT INDUSTRIEL DANS LE 13) 04 91 28 47 18	DREAL MARSEILLE 04 91 83 63 63 DDTM MARSEILLE (Pôle Gestion de crise et Transport) 04 91 28 42 43	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MEDITERRANEE 04 91 51 51 51		SNCF CENTRE REGIONAL OPERATIONNEL MARSEILLE : 04 95 04 11 29 (24h/24)	
COMMUNE	MAIRIE	S/PREFECTURE	CASERNE POMPIERS	SUBDIVISION DREAL	GENDARMERIE ET/OU POLICE	EQUIPEMENT (SUBDIVISION)
Saint Cannat	04 42 50 82 00	Aix en Provence 04 42 17 56 00	/	Aix en Provence 04 42 91 59 00	La Roque d'Anthéron 04 42 50 47 17	Aix en Provence 04 42 95 44 14
Saint Martin de Crau	04 90 47 17 29	Arles 04 90 52 55 00	04 90 47 30 01	Marseille 04 91 83 63 63	04 90 47 25 11	Arles 04 90 96 41 76
Saint Mitre les Remparts	04 42 80 98 55	Istres 04 42 86 57 00	04 42 44 01 18	Martigues 04 42 13 01 10	Istres 04 42 55 00 17	Aix en Provence 04 42 95 44 14
Salon de Provence	04 90 44 89 00	Aix en Provence 04 42 17 56 00	04 90 42 38 95	Aix en Provence 04 42 91 59 00	04 90 53 90 75	Salon de Provence 04 90 56 87 78
Velaux	04 42 87 73 73	Aix en Provence 04 42 17 56 00	04 42 50 03 54	Martigues 04 42 13 01 10	04 42 34 70 80	Direction des routes Vitrolles 04 42 79 74 70
Ventabren	04 42 28 80 14	Aix en Provence 04 42 17 56 00	04 42 52 07 62	Aix en Provence 04 42 91 59 00	Velaux 04 42 34 70 80	Direction des routes Vitrolles 04 42 79 74 70

AN1	ANNUAIRE TELEPHONIQUE (DEPARTEMENTS / COMMUNES)
------------	--

VAUCLUSE					
PREFECTURE VAUCLUSE 04 88 17 84 84	SOUS-PREFECTURE APT 04 90 04 38 00	CODIS AVIGNON 04 90 89 90 47 Fax : 04 90 89 90 49	DREAL AVIGNON 04 90 14 24 34	DDT AVIGNON 04 90 80 85 00	SNCF CENTRE REGIONAL OPERATIONNEL MARSEILLE : 04 95 04 11 29 (24h/24)
COMMUNE	MAIRIE	CASERNE POMPIERS	GENDARMERIE		AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE
Grambois	04 90 77 91 13	/	Beaumont de Pertuis : 04 90 08 00 17		Pertuis 04 90 68 89 04
La Bastide des Jourdans	04 90 77 81 04	OUI (numéro non communiqué par le CODIS 84)	Beaumont de Pertuis 04 90 08 00 17		Pertuis 04 90 68 89 04
La Tour d'Aigues	04 90 07 41 08	OUI (numéro non communiqué par le CODIS 84)	Pertuis : 04 90 77 98 00		Pertuis 04 90 68 89 04
Pertuis	04 90 79 02 74	OUI (numéro non communiqué par le CODIS 84)	Pertuis : 04 90 77 98 00		Pertuis 04 90 68 89 04
Villelaure	04 90 09 83 83	/	Cadenet : 04 90 68 00 17		Pertuis 04 90 68 89 04

AN2

ANNUAIRE TELEPHONIQUE PC EX

GEOSEL MANOSQUE	
Standard	04 92 70 59 00
Salle de contrôle	04 92 70 59 20
Télécopie salle de contrôle	04 92 79 55 62
PC Ex	04 92 70 59 38
Télécopie PC Ex	04 92 79 53 65
Directeur de Site	04 92 70 59 23
Chargé HSE	04 92 70 59 18
Astreinte générale et de sécurité (via salle de contrôle)	04 92 70 59 20
Astreinte technique	06 87 70 60 72
Station de Rognac	04 92 70 59 32
Station de Rognac (portable)	06 08 23 89 61
Station de La Mède	04 92 70 59 34
Station de Lavéra	04 92 70 59 33
Station de Lavéra (portable)	06 08 23 63 19
Station d'Engrenier	04 92 70 59 35
Station de Villeneuve	04 92 72 25 73
Station de Grambois (protection cathodique)	04 90 77 90 06
Numéro de sécurité pipelines	04 92 72 18 80
SAGESS	
SAGESS – Rueil-Malmaison (Standard)	01 47 10 06 80
SAGESS – Rueil-Malmaison (Direction Logistique)	01 47 10 06 81
SAGESS – Rueil-Malmaison (Numéro d'urgence -permanence 7 / 24-)	01 47 08 34 15
GEOSTOCK	
GEOSTOCK - Rueil-Malmaison (Standard)	01 47 08 73 00
GEOSTOCK – Rueil-Malmaison (Sécurité crise)	01 47 08 73 67
GEOSTOCK – Rueil-Malmaison (Télécopie PC de crise)	01 47 08 27 52
GEOSTOCK - Aix (Directeur Exploitation –GLR-)	06 07 44 12 28
GEOSTOCK – Aix (Coordinateur HSE –FOS-)	06 81 26 72 71
GEOSTOCK – Aix (Adjoint au Directeur Exploitation –AHE-)	06 71 92 26 85
SPSE	
SPSE – Fos sur Mer (Standard du dépôt)	04 42 47 78 78
SPSE – Fos sur Mer (Dispatching Fos –pipelines-)	04 42 47 78 12
SPSE – Fos sur Mer (Salle de contrôle -pompages GEOSEL-)	04 42 47 78 63
TRANS-ETHYLENE (ARKEMA)	
ARKEMA – Saint-Auban (Standard)	04 92 64 90 85
ARKEMA – Saint-Auban (Salle de contrôle)	04 92 33 77 83
ARKEMA – Saint-Auban (Salle de contrôle ARKEMA pour aide mutuelle)	04 92 33 79 67
ARKEMA – Saint-Auban (Télécopie salle de contrôle ARKEMA pour aide mutuelle)	04 92 33 76 84
SPMR	
SPMR – Villette de Vienne (Dispatching)	04 74 31 42 50
SPMR – Villette de Vienne (Salle de contrôle)	04 74 31 42 56
SPMR – Fos sur Mer (Salle de contrôle)	04 42 11 35 15
SPMR – La Mède (Salle de contrôle)	04 42 07 36 59
FOST (FAST OIL SPILL TEAM)	
FOST – Rognac (Standard Permanence 7 / 24)	04 42 87 59 37
FLUXEL SAS (PORT PETROLIER LAVERA)	
FLUXEL – Lavéra (Standard Marseille – Fos)	04 42 40 64 00
FLUXEL – Lavéra (Salle de contrôle Marseille – Fos)	04 42 40 64 21

AN2

ANNUAIRE TELEPHONIQUE PC EX

CAPITAINERIE BASSINS OUEST	
CAPITAINERIE BASSINS OUEST – Port de Bouc (Standard).....	04 42 40 60 05
PETROINEOS	
PETROINEOS – Raffinerie de Lavéra (Standard).....	04 42 35 80 00
PETROINEOS – Raffinerie de Lavéra (Salle de contrôle).....	04 42 35 63 92
LYONDELLBASELL	
LYONDELLBASELL – Raffinerie de Berre (Standard)	04 42 74 42 74
CDH – Numéro d'astreinte (de 17h00 à 08h00 + week-ends et jours fériés 24/24).....	06 85 41 04 24
LYONDELLBASELL – Raffinerie de Berre (Salle de contrôle)	04 42 74 63 63
TOTAL	
TOTAL RAFFINAGE MARKETING – Nanterre (Standard)	01 41 35 40 00
TOTAL – Raffinerie de La Mède (Standard).....	04 42 78 50 00
TOTAL – Raffinerie de La Mède (Salle de contrôle -Energie / Mouvements-)	04 42 78 52 56 04 42 78 52 58
ESSO	
ESSO – Fos sur Mer (Standard).....	04 42 47 72 00 04 42 47 72 25
KERNEOS	
KERNEOS – Fos sur Mer (Standard)	04 42 06 91 00
CENTRE REGIONAL DE DEDOUANEMENT	
DOUANES Raffinerie – Berre	04 42 74 60 42
DOUANES Raffinerie – Fos sur Mer	04 42 47 73 47
DOUANES Raffinerie – La Mède	04 42 78 52 20
DOUANES Raffinerie – Lavéra	04 42 35 61 52
DOUANES - Direction Régionale Méditerranée.....	04 91 14 15 16
GEOMETHANE	
GEOMETHANE – Manosque (Standard)	04 92 70 57 00
GEOMETHANE – Manosque (Salle de contrôle pour aide mutuelle).....	04 92 70 57 15
GEOMETHANE – Manosque (Télécopie)	04 92 70 57 19
GEOMETHANE – Manosque (Télécopie salle de contrôle pour aide mutuelle)	04 92 72 13 61
AIR LIQUIDE	
AIR LIQUIDE – Fos sur Mer (Salle de contrôle)	04 42 05 05 45
ATOFINA	
ATOFINA – Vauvert (Salle de contrôle).....	04 66 73 16 14
RTE (lignes électriques > 63 KV)	
RTE - Dispatching Marseille.....	04 91 25 19 17
RTE - Dispatching Marseille.....	04 91 30 97 22
GRT GAZ	
GRT GAZ - Centre de Surveillance Régional	0 800 246 102
SNCF	
SNCF - Centre Régional des Opérations.....	04 95 04 11 29
PREFECTURE / SOUS-PREFECTURE	
PREFECTURE 04 – Digne les Bains (Standard)	04 92 36 72 00
PREFECTURE 04 – Digne les Bains (SIDPC).....	04 92 36 72 12
PREFECTURE 84 – Avignon (Standard)	04 88 17 84 84
PREFECTURE 84 – Avignon (SIDPC 24h/24 → 06 21 76 33 60)	04 88 17 80 50
PREFECTURE 13 – Marseille (Standard)	04 84 35 40 00
PREFECTURE 13 – Marseille (Bureau du Cabinet - Fax : 04 84 35 41 70)	"
PREFECTURE / SOUS-PREFECTURE (suite)	

AN2

ANNUAIRE TELEPHONIQUE PC EX

SOUS PREFECTURE 13 – Istres (Standard)	04 42 86 57 00
SOUS PREFECTURE 04 – Forcalquier (Standard)	04 92 75 75 00
POLICE	
COMMISSARIAT DE POLICE – Manosque.....	04 92 70 17 00
COMMISSARIAT DE POLICE – Istres.....	04 42 11 17 17
COMMISSARIAT DE POLICE – Martigues.....	04 42 41 31 10
CODIS - POMPIERS	
CODIS 04	04 92 30 89 28
CODIS 84	04 90 89 90 47
CODIS 13	04 91 28 47 47
CODIS 13 → UNIQUEMENT EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL DANS LE 13	04 91 28 47 18
CENTRE DE SECOURS – Manosque	04 92 72 00 18
DREAL	
DREAL – Manosque (Unité Territoriale des Alpes du Sud - Fax : 04 92 87 47 00).....	04 92 71 74 00
DREAL - Marseille (Standard)	04 91 83 63 63
DREAL - Marseille (Responsable cellule ESP / canalisations - Fax : 04 91 83 64 40)	04 91 83 63 36
DREAL - Marseille (Adjt au chef de la division en charge des contrôles techniques)	04 91 83 63 38
DREAL - Marseille (Adjt chef division Environ. Industriel – Risques – Sous-sol)	04 91 83 63 28
DREAL – Avignon (Standard - Fax : 04 90 14 24 49)	04 90 14 24 34
DREAL – Martigues (Standard - Fax : 04 42 13 01 29)	04 42 13 01 10
DDASS	
DDASS – Digne.....	04 92 30 88 00
DDASS – Marseille.....	04 91 00 57 00
DDASS – Avignon	04 90 27 70 00
DDTM (13) / DDT (84 & 04) (ex DDE / DDAF / DDAM)	
DDT 04 – Digne (Fax : 04 92 30 55 01).....	04 92 30 55 00
DDTM 13 – Marseille (Fax : 04 91 28 42 29)	04 91 28 40 40
DDTM 13 – Marseille (Chef Sce Pôle Gestion de Crise Transport - Fax : 04 91 62 78 59) ..	04 91 28 42 43 06 15 46 26 75
DDTM 13 – Marseille (Cadre de permanence 24h/24 hors heures ouvrables).....	06 15 46 28 13
DDT 13 – Aix-en-Provence (Sce Territorial Est ⁽¹⁾ - Fax : 04 42 64 25 93).....	04 42 95 44 14
DDT 13 – Aubagne (Sce Territorial Sud ⁽²⁾ - Fax : 04 42 03 40 51)	04 42 18 52 70
DDT 13 – Salon de Provence (Sce Territorial Centre ⁽³⁾ - Fax : 04 90 56 47 21)	04 90 56 87 78
DDT 13 – Arles (Service Territorial d'Arles ⁽⁴⁾ - Fax : 04 90 93 32 76).....	04 90 93 68 74
DDT 84 – Avignon (Fax : 04 90 80 86 01)	04 90 80 85 00
ONF	
ONF – Manosque	04 92 70 48 00
PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON	
PNRL – Apt (Standard)	04 90 04 42 00
SCP	
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE – Forcalquier (S. de contrôle barrage La Laye)	04 92 75 01 89
SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE – Berre (Salle de contrôle des Barjaquets)	04 42 87 01 39
SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE (SEM)	
SEM – Marseille (N° d'urgence 24 h / 24 – Canal de Marseille)	04 91 79 89 20
EDF (MALLEMORT)	
EDF - Mallemort (N° d'urgence 24 h / 24 – Canal EDF)	04 90 59 16 00

AN2

ANNUAIRE TELEPHONIQUE PC EX

AEP		
AEP – Pertuis (Captage d'eau potable du Vidalet)		0 810 739 739
AEP – Saint Canant (Captage d'eau potable de Tournon)		06 14 20 69 56
MEDIAS		
LA PROVENCE – Manosque		04 92 70 13 60
LA MARSEILLAISE – Manosque		04 92 72 39 95
HAUTE-PROVENCE INFO – Manosque		04 92 72 78 20
INDUSTRIELS PROCHES STATIONS GEOSSEL		
SOLAMAT – Rognac		04 42 87 72 10
ORTEC – Rognac		04 42 87 03 93
VALORTEC – Rognac		04 42 78 68 06
C.P.C.P. 13 Com – Rognac		04 42 34 75 75
CARRIERES GONTERO – La Mède (Responsable bascule - horaires ouverture)		04 42 07 04 20
CARRIERES GONTERO – La Mède (Chef de Carrière - astreinte)		06 83 83 59 32
ENTREPRISES INTERVENANTES		
	FIXE	PORTABLE
SPAC SUD-EST – Port de Bouc	04 42 40 50 30	06 80 48 75 30
LAUGIER – Ongles	04 92 73 01 34	06 66 41 52 57
E.I.S. – Saint Paul Lez Durance	04 42 57 42 19	06 24 90 20 34
EIFFEL INDUSTRIE -- Château-Arnoux	04 92 64 30 61	06 08 63 44 68
ORTEC ENVIRONNEMENT – Aix	04 42 12 15 40 Fax : 04 42 12 15 05	06 12 01 46 34
MINETTO (T.P.) – Sisteron	04 92 61 10 52 Fax : 04 92 61 18 07	/
ASTREE PROVENCE– Aiglun (Tonne à vide)	04 92 34 60 50 → Fax : 04 92 34 61 59	Transfert d'appel automatique en cas d'absence
TECHNIPIPE – Les Pennes Mirabeau	04 42 02 02 35	
ENTREPRISES ACTIVITE MARITIME		
AQUATIQUE SERVICE VIENNOIS (ASV) – Vienne		04 74 57 09 18
EXPERTISE CONTROLE TRAVAUX MARITIMES (ECTM) – Marseille		04 91 60 35 00
GEOCEAN – Cassis		04 42 18 02 18
OCEANIDE – La Seyne sur Mer		04 94 10 97 40 06 14 41 24 64
SOCIETE TOUS TRAVAUX IMMERGES (STTI) – Port de Bouc		04 42 35 03 64 04 42 06 55 09
SPAC SUD EST – Port de Bouc		04 42 40 50 30
SUB INDUSTRIE (M. GANDER Jean-Louis) – Mandelieu La Napoule		04 93 49 01 01
TRAVAUX SOUS MARINS 3D – La Ciotat		04 42 71 77 50 06 92 63 15 97

COMMUNES : MAIRIE - GENDARMERIE (G) - COMMISSARIAT (C)		
COMMUNE	MAIRIE	GENDARMERIE / COMMISSARIAT / POLICE MUNICIPALE
Berre l'Etang	04 42 74 93 00	G. 04 42 85 40 13
Châteauneuf les Martigues	04 42 76 89 00	G. Martigues : 04 42 49 32 49
Cornillon-Confoux	04 90 50 45 91	G. Lançon Provence : 04 90 42 92 22
Coudoux	04 42 52 07 07	G. Velaux : 04 42 34 70 80
Dauphin	04 92 79 58 18	G. Forcalquier : 04 92 75 00 19

AN2

ANNUAIRE TELEPHONIQUE PC EX

COMMUNES : MAIRIE - GENDARMERIE (G) - COMMISSARIAT (C)		
COMMUNE	 MAIRIE	 GENDARMERIE /  COMMISSARIAT /  POLICE MUNICIPALE
Eguilles	04 42 92 40 61	G. 04 42 92 53 55
Fos sur Mer Standard → Fos sur Mer M. le Maire →	04 42 47 70 00 06 35 28 68 43	G. Martigues : 04 42 49 32 49 - C. 04 42 41 31 10 PM 04 42 55 04 23 (24h/24h) - Fax urgence : 04 42 55 44 72
Grambois	04 90 77 91 13	G. Beaumont de Pertuis : 04 90 08 00 17
Grans	04 90 55 99 70	G. Lançon Provence : 04 90 42 92 22
Istres	04 42 55 50 00	G. 04 42 55 00 17 - C. 04 42 11 17 17
La Bastide des Jourdans	04 90 77 81 04	G. Beaumont de Pertuis : 04 90 08 00 17
La Tour d'Aigues	04 90 07 41 08	G. Pertuis : 04 90 79 10 38
Lançon-Provence	04 90 42 98 10	G. 04 90 42 92 22
Le Puy Sainte Réparate	04 42 61 82 36	G. Venelles : 04 42 54 25 70
Manosque	04 92 70 34 56	G. 04 92 72 00 48 - C. 04 92 70 17 00
Marignane	04 42 31 11 11	G. 04 42 31 32 88 (Aéroport) - C. 04 42 31 90 00
Martigues	04 42 44 33 33	G. 04 42 49 32 49 - C. 04 42 41 31 10
Miramas Standard → Miramas M. le Maire →	04 90 58 79 79 06 82 13 58 21	G. Istres : 04 42 55 00 17 - C. Miramas 04 90 58 78 30 Elu d'astreinte : 06 82 09 46 20
Montfuron	04 92 76 41 65	G. Céreste : 04 92 79 00 01
Pertuis	04 90 79 02 74	G. 04 90 79 10 38
Port de Bouc	04 42 40 04 04	G. 04 42 40 54 00
Rognac	04 42 87 76 00	G. 04 42 87 00 10
Rognes	04 42 50 22 05	G. La Roque d'Anthéron : 04 42 50 47 17
Saint Cannat	04 42 50 82 00	G. La Roque d'Anthéron : 04 42 50 47 17
Saint Maime	04 92 79 58 15	G. Forcalquier : 04 92 75 00 19
Saint Martin les Eaux	04 92 72 24 57	G. Manosque : 04 92 72 00 48
Saint Martin de Crau	04 90 47 17 29	G. 04 90 47 25 11
Saint Mitre les Remparts	04 42 80 98 55	G. Istres : 04 42 55 00 17
Salon de Provence	04 90 44 89 00	G. 04 90 53 90 75
Velaux	04 42 87 73 73	G. 04 42 34 70 80
Ventabren	04 42 28 80 14	G. Velaux : 04 42 34 70 80
Villelaure	04 90 09 83 83	G. Cadenet : 04 90 68 00 17
Villemus	04 92 76 44 72	G. Céreste : 04 92 79 00 01
Vitrolles	04 42 77 90 00	C. 04 42 10 88 20